

"Instituram omnia in Christo"
L'Action Catholique Membre de l'A.B.C.
Organe de l'Action Sociale Catholique

L'ACTION CATHOLIQUE

2e EDITION en page 5
Lisez la COMPAGNIE PAQUET
l'annonce de

TRENTE-NEUVIEME ANNEE, No. 12,033 QUEBEC - CANADA - MERCREDI, 20 FEVRIER 1946

LES NOUVEAUX PRINCES DE L'ÉGLISE REVÊTENT LEURS INSIGNES

Purge des éléments communistes au Canada



Québec ne veut pas du communisme

Aucun développement nouveau ne s'est produit en ces dernières heures au sujet du complot d'espionnage qui défraie la chronique depuis samedi. Mais il convient de signaler l'importante déclaration que faisait, hier, à Québec l'hon. Premier Ministre.

Une déclaration du Premier Ministre

M. Duplessis déclare tout d'abord ne vouloir aucunement intervenir dans les relations d'un pays avec un autre parce que cela ne regarde pas la province. Mais bien différente est la propagande communiste. "Québec ne peut pas tolérer et ne tolérera pas la propagande communiste, affirme le chef du gouvernement. Nous considérons le communisme comme un ennemi perfide et déclaré de nos traditions religieuses les plus chères, de notre système de vie sociale, familiale et nationale auquel nous tenons et que nous voulons conserver, ainsi que d'une saine démocratie à laquelle nous croyons."

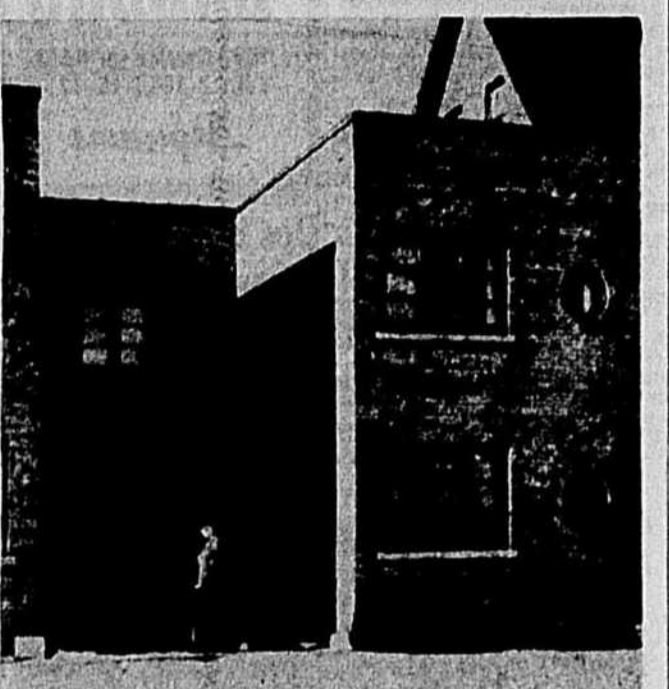
Le Premier Ministre rappelle l'adoption de la fameuse loi du cadenas. Nous avons trop bataillé en faveur de cette mesure et en avons trop souvent réclamé l'application rigoureuse pour ne pas nous réjouir aujourd'hui de la déclaration de M. Duplessis. Le meilleur moyen de se prémunir contre les agents bolchévistes c'est de les empêcher d'agir. Certes, il est excellent de créer des conditions sociales qui rendent vains les appels aux classes miséreuses; nous réclamons une politique qui engendre de telles conditions. Mais comme il serait illusoire de compter sur un paradis terrestre, il y aura toujours des gens susceptibles de mordre à l'hameçon communiste. La prudence exige qu'on empêche les pêcheurs en eau trouble de tendre ces hameçons. Voilà pourquoi nous avons appuyé la loi du cadenas comme nous avons réclamé l'interdiction du parti communiste, même s'il se cache sous le masque du parti progressiste ouvrier.

Collaboration de tous avec Ottawa

Le chef du gouvernement a donné des ordres pour que la police qui relève de l'administration provinciale coopère loyalement avec ceux qui sont chargés de faire la lumière sur le complot découvert. C'est une excellente manière pour les provinces de collaborer avec le pouvoir central.

Et l'hon. Duplessis a terminé par ces paroles: "La lutte contre la propagande communiste ne peut pas être considérée comme la lutte d'un parti politique, mais c'est le combat de tout un peuple qui désire protéger et conserver ses traditions religieuses et nationales les plus chères." Nous souhaitons que cet appel lancé discrètement aux autres groupements politiques sera entendu. Il faut placer cette question au-dessus de la politique partisane. Quand la lumière sera faite sur toute l'affaire, gouvernement central et pouvoirs provinciaux devront prendre les moyens les plus énergiques pour extirper du sol canadien toute propagande communiste. On ne peut en même temps croire à la véritable démocratie et tolérer qu'on peigne

Où Gosenko a failli être tué



Voici la maison où vivait Ivor Gosenko, jeune attaché à l'ambassade soviétique, quand il s'est vu obligé de demander la protection du gouvernement canadien pour échapper aux agents secrets de la Russie qui voulaient l'assassiner, lui et sa femme. Cette maison est située sur la rue Somerset, à Ottawa.

Les nouveaux cardinaux ont reçu la barrette; un discours du Pape

CITE VATICANE, 20. — (BUP) — A la suite de la cérémonie de la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux, cérémonie qui s'est déroulée ce matin dans la Salle des Bénédiction, au Vatican, le Souverain Pontife a prononcé un discours en réponse à l'allouction de remerciements des nouveaux princes de l'Église.

Cette allocution a été faite par S. Em. le cardinal Grégoire-Pierre XV Agagianian, patriarche des Arméniens de Cilicie, doyen des nouveaux cardinaux. La cérémonie a commencé à 4 heures, p.m. (10 heures a.m. heure de l'Est).

Le discours du Pape a été irradié par la radio du Vatican. Avant cette cérémonie, au cours de laquelle les cardinaux ont manifesté leur respect au Pape en baisant sa mule, le Pape avait accordé une audience au cardinal hongrois, le cardinal Mindszenty, arrivé à Rome hier seulement, les autorités russes d'occupation ne lui ayant accordé que lundi midi la permission de quitter la Hongrie.

Pour la première fois aujourd'hui, les nouveaux princes de l'Église portaient la couleur cardinale. En effet, par dessus la cappa magna des archevêques, ils portaient la croix pectorale suspendue à un cordon or et rouge et non vert et or.

VATICAN, 20. — (BUP) — Ce matin, Sa Sainteté le pape Pie XII a reçu en audience S. E. le cardinal Joseph Mindszenty, de Hongrie. Le primate hongrois, au cours d'une audience de trente minutes, a expliqué au Saint-Père le retard dans son arrivée à Rome pour assister au consistoire. Il a déclaré hier, aux journalistes, que les Russes qui occupent la Hongrie ne lui ont pas permis d'arriver à temps au Vatican pour être élevé au Sacré Collège des Cardinaux.

Un prince renonce à ses droits

NEW-YORK, 20. — (BUP) — Celui qui était hier le prince Carl Johann de Suède n'est plus aujourd'hui que Carl-J. Bernadotte. En effet, ce petit-fils du roi Gustave V de Suède a renoncé à tous ses droits pour épouser une divorcée suédoise, madame Kerstin Vikmark.

Les ouvriers anglais

LONDRES, 20. — (BUP) — Environ cinq millions des 8,330,000 ouvriers anglais assujettis aux décrets du gouvernement relatifs aux travaux essentiels, seront libérés vers la mi-mai, annonce aujourd'hui le ministre du Travail. 548,000 femmes ont déjà été retirées des industries de guerre. On fait remarquer qu'en septembre 1943, 7,265,000 femmes anglaises travaillaient.

les moyens de la dynamiter. Le complot confirme les théories de ceux qui depuis des années réclament la répression de la propagande de Tim Buck et consorts. Louis-Philippe ROY

Sabotage à Haïfa

JERUSALEM, 20. — (BUP) — Des saboteurs ont dynamité aujourd'hui un poste de radar de la R.A.F. sur le mont Carmel, à Haïfa. Ce poste permettait aux autorités britanniques de repérer les navires débarquant des Juifs illégalement en Palestine. On croit que des extrémistes juifs sont les auteurs de cette explosion.

Souritz ne vient pas au Canada

LONDRES, 20. — (BUP) — L'ambassade soviétique annonce après enquête, que l'inscription de Jacob Souritz, nouvel ambassadeur de Russie au Brésil, dans le registre de l'hôtel Savoy comme ambassadeur de l'U.R.S.S. au Canada constitue une erreur. Souritz, sa femme et sa fille, de même qu'un conseiller, se sont inscrits lundi dernier au Savoy. Hier soir, les journalistes remarquèrent le nom de Souritz dans le registre, et son titre d'ambassadeur de Russie au Canada. L'ambassade soviétique de Londres dit que Souritz, ancien ambassadeur à Berlin et à Paris, s'embarquera lundi prochain pour le Brésil à bord de l'"Aquitania". L'ambassadeur de Russie au Canada M. Zaroubin serait présentement à Moscou. On n'a pas encore annoncé qu'il ne retournerait pas à Ottawa.

Petrillo à la raison

WASHINGTON, 20. — (BUP) — La Chambre des représentants considère aujourd'hui un projet de loi qui "couperait les ailes" du "tsar" de la musique, James-C. Petrillo en ce qui a trait à l'industrie de la radio. Les supporters de ce bill disent qu'il s'agit de mettre hors la loi les "demandes exorbitantes et exploitatrices" que Petrillo et sa Fédération américaine de musiciens (Fédération américaine du travail) formulent auprès des propriétaires de postes de radio. Le bill a été soumis par le représentant Clarence Lea, démocrate, de la Californie, et a été approuvé, le mois dernier, par son comité du commerce inter-États de la Chambre.

BERLIN, 20. — (BUP) — On a appris de source digne de foi hier que les autorités militaires alliées ont pris des dispositions pour empêcher les unions ouvrières de Berlin de s'unir aux organisations identiques existant dans la zone d'occupation russe.

Echo du complot parmi les membres du Congrès

WASHINGTON, 20. — (BUP) — Plusieurs représentants de la Chambre se montrent de plus en plus impatients devant les retards apportés par le Sénat dans la préparation d'un plan ayant pour but de contrôler le développement de l'énergie atomique et de protéger le secret de la bombe atomique.

Chose essentielle

WASHINGTON, 20. — (BUP) — Edward McCauley, président de la commission maritime américaine, a déclaré au Congrès, hier, que la réalisation du projet de canalisation du St-Laurent jus qu'aux Grands Lacs est essentielle au plein développement maritime du pays.

Décès:

- GRAVEL: — Mme Antonio
HOUGH: — Mlle Joséphine
TURGEON: — M. Alfred
BOUCHER: — Mme Vve Louis
BERNARD: — Mlle Marie-Jeanne
CARBONNEAU: — M. Edouard
DUBÉ: — M. J.-C.
DUPRESNE: — Mme Vve Joseph
LAMBERT: — Mme Adolphe
MORIN: — Mme Vve Ernest
PLANTÉ: — Vve J.-C.
PELCHAT: — Mme Vve Alfred
SOUCY: — Mme Vve Joseph-Élie
TARDIF: — Mme Achille
TREMBLAY: — M. François-Alph.
TURCOTTE: — Mme Vve Téléphore
VILLENEUVE: — M. Edmond

Une nouvelle menace

MEMPHIS, Tenn., 20. — (BUP) — Les ouvriers du téléphone, aux États-Unis, n'attendent plus qu'un mot pour commencer la plus grande grève de l'histoire des communications. Par un vote pris dans tout le pays, les ouvriers du téléphone ont autorisé leurs chefs à organiser la grève et à en fixer la date. Le vote a été de quatre à un en faveur de la grève, soit 121,997 votes pour la grève et 30,761 contre. Le chef des "téléphonistes", J.-A. Beirne, a cependant déclaré que la grève ne sera déclarée que lorsque tous les autres moyens pour régler le conflit auront été épuisés.

La Salle du Consistoire, au Vatican



Des journalistes visitent la Salle du Consistoire où, lundi, le Pape a proclamé 32 nouveaux cardinaux. La photographie du haut nous fait voir le trône pontifical. — En bas, Frank Donchi, du personnel, examinant quelques "accessoires" du Consistoire. (Radiophoto Acme)

Un gouvernement national seul aurait des chances

BRUXELLES, 20. — (BUP) — Auguste de Schryver, chef des chrétiens sociaux, que le prince Charles, régent de Belgique, a chargé de constituer un nouveau gouvernement, admet ce matin qu'il échouera probablement. Il a ajouté qu'il ne pourra pas accepter le poste de premier ministre avant demain, s'il réussit alors à former un cabinet.

De Schryver a conféré hier avec Frans van Cauwelaert, président de la Chambre des députés, Robert Gillon, président du Sénat, et quelques autres chefs politiques. Aujourd'hui, il doit rencontrer le premier ministre socialiste Achille Van Aker et les chefs de son parti. De Schryver est d'avis que le nouveau gouvernement, qu'il soit constitué pour lui ou par un autre, ne sera pas annoncé avant dimanche prochain, alors que seront connus les résultats des élections provinciales.

Malentendu

LONDRES, 20. — (BUP) — On relève aujourd'hui que le service aérien britannique entre Londres et Varsovie a été interrompu le 1er février, par suite d'un malentendu entre les autorités de la RAF et les autorités de l'aérodrome d'Okęcie, au sujet des opérations du radar.

Moins de lait

DETROIT, 20. — (BUP) — Une grève de 750 employés de la Borden's Farm Products de Michigan, a réduit de 50 p.c. la production de lait dans la région de Detroit. 200,000 familles sont affectées par cette grève.

Sains et saufs

SANBORN, N.-Y., 20. — (BUP) — Un avion de transport "C-47" s'est écrasé dans un champ près d'ici après avoir perdu sa route dans la tempête. Les seize hommes à bord sont sains et saufs.

Où les espions de la Russie sont interrogés



Voici l'entrée des quartiers généraux de la Gendarmerie canadienne, à Rockcliffe, près d'Ottawa, où un grand nombre de personnes soupçonnées d'avoir fait de l'espionnage pour la Russie ont d'abord été mêlées de quelque façon à l'affaire sont détenues pour être interrogées. La plupart des Canadiens impliqués dans cette sensationnelle enquête semblent avoir été les dupes des renseignements.

Cette affaire d'espionnage fonctionnait depuis au moins deux années

OTTAWA, 20 (DNC) — La douzaine d'employés du gouvernement canadien, qui devront répondre aux accusations les plus graves après la fin de l'enquête qui se poursuit actuellement sur l'espionnage au service de la Russie, fournissaient des renseignements secrets depuis au moins deux ans.

C'est l'un des faits qui ressort de la masse de rumeurs qui circulent depuis la découverte du complot vendredi dernier. Ces rumeurs, toutes les spéculations les plus audacieuses et souvent erronées ont été, on comprend, un état d'inquiétude voisin de la panique dans l'opinion publique qui ne possède comme renseignements absolument certains que le premier communiqué du premier ministre MacKenzie King.

Pour retablir les faits dans leur limite véritable, le gouvernement fera une nouvelle déclaration. Hier, on attendait cette déclaration d'une heure à l'autre. Le cabinet a siégé durant toute l'après-midi, et il s'est ajourné tard au début de la soirée. Tout probablement, cette déclaration sera faite aujourd'hui.

Le ministre de la Justice Louis St-Laurent a déclaré hier soir, à la B.U.P. que le gouvernement ferait une déclaration le plus tôt possible. "Le gouvernement, a-t-il dit, reconnaît qu'il faut faire disparaître en autant que possible l'inquiétude du public suscité que nous pourrions le faire sans nuire à l'enquête."

Un grand nombre de personnes sont interrogées, chacune apportant parfois des renseignements que la Gendarmerie doit contrôler par de nouvelles perquisitions ou de nouvelles arrestations. Il semble qu'un total de 26 personnes sont détenues aux barreaux de Rockcliffe. Sur ce nombre, comme le rapportait hier, il n'y aurait qu'un seul Canadien de langue française.

Quant l'enquête des commissaires Taschereau et Kellock sera terminée, il appert qu'environ douze personnes seulement auront à répondre devant le tribunal aux accusations les plus graves d'espionnage. Parmi elles, il y aurait des espions professionnels.

"PURGE DOMESTIQUE"

Plusieurs personnages en activité ont manifesté hier, le désir qu'une situation déjà grave ne soit pas empirée par des rumeurs sans fondement, et des exagérations. Selon des personnes qui connaissent le fond de l'affaire, les spéculations et les accointances sous un aspect entièrement erroné devant le public.

Ces gens soulignent que le premier but du gouvernement est de découvrir jusqu'à quel point des citoyens canadiens ont été traités à leur pays et de les punir, bien moins de l'attaquer les manœuvres d'une nation étrangère. La recherche des traîtres canadiens est primordiale dans toute l'enquête du gouvernement.

Les membres du gouvernement ne furent pas tellement indignés par le fait qu'un pays étranger se livrait à de l'espionnage au Canada, que par le fait que des Canadiens, surtout des employés publics, sont soupçonnés d'y avoir été mêlés et d'avoir trahi le Canada.

Devant cette situation, le premier but du gouvernement est de "nettoyer d'abord notre propre maison". C'est d'accomplir une purge domestique et de punir les coupables s'il y a lieu.

Requête rejetée

NUREMBERG, 20. — (BUP) — Le tribunal international allié a rejeté hier une requête par laquelle les avocats des défendeurs demandaient un congé de trois semaines pour préparer leurs réponses aux accusations formulées par les poursuites alliées depuis le 20 novembre.

Le président du tribunal, le juge en chef (lord) Lawrence, a déclaré que la défense a eu tout le temps nécessaire pour préparer les documents dont elle a besoin et il a rappelé que le tribunal a donné, à Noël, l'avertissement qu'il n'accorderait plus d'autres ajournements.

UN DEFENSEURS

OTTAWA, 20. — (DNC) — M. Roydon-A. Hughes, C.R.C. avocat d'Ottawa, est le premier défenseur légal que l'on sait avoir été retenu pour défendre des personnes soupçonnées d'avoir fourni des renseignements à une mission étrangère. Les privilèges de l'habes corpus ont été suspendus dans le cas de tous les suspects et ils peuvent être détenus sans pouvoir communiquer avec personne aussi longtemps que le gouvernement le jugera utile pour la poursuite de son enquête, sans pouvoir recourir à la loi. Par exemple, l'épouse d'un individu qui a été arrêté s'est vu refuser le droit de voir son mari et celui de lui fournir un avocat. On relusa même de lui dire si son mari était détenu ou non aux barreaux de Rockcliffe.

Cette dame a donné hier un long récit aux journalistes sur la perquisition qui fut faite vendredi matin à son domicile. Elle raconta que les policiers avaient fouillé le logis pendant trente minutes, emportant toute la papeterie, les vieux journaux, le calendrier et le livre du téléphone. Ce soudain de ne rien laisser de côté démontre que les membres de la Gendarmerie n'ont rien négligé et qu'ils avaient des instructions précises sur les méthodes des perquisitions à effectuer.

La province de Québec ne tolérera pas la propagande communiste

A St-Romuald



Des ordres en conséquence sont donnés, dit M. Duplessis

(Par Calixte DUMAS)

La province de Québec ne peut tolérer et ne tolérera pas la propagande communiste, a déclaré hier midi l'hon. M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, dans une entrevue accordée à notre représentant.

Le chef du gouvernement a rappelé que dès la première année de son administration, il a adopté une loi pour protéger la province contre les activités communistes. Il a ajouté qu'il vient de communiquer avec l'assistant procureur-général et le directeur de la Sûreté provinciale, à Montréal, leur demandant de coopérer avec les autorités fédérales à la découverte de tout complot d'espionnage, qui agite présentement l'opinion publique et à la recherche des coupables. Nous considérons le communisme, a dit l'hon. M. Duplessis, comme un ennemi perfide et déclaré de nos traditions religieuses les plus chères, de notre système de vie sociale, familiale et nationale, ainsi que d'une saine démocratie à laquelle nous tenons.

DES ORDRES SONT DONNÉS

Tous les journaux, a déclaré le premier ministre, parlent d'un système d'espionnage, en notre pays, au service d'une puissance étrangère. Je viens de communiquer avec l'assistant-procureur-général et le directeur de la Sûreté provinciale, à Montréal. Ils se sont promis d'entreprendre, sous la direction de deux juges distingués de la Cour Suprême du Canada, une enquête de la plus haute importance, relativement à un système d'espionnage qui serait de nature à mettre en péril nos institutions démocratiques, la sécurité de notre pays et partant, de la province. Il ne saurait être question de discuter un problème qui est "sub-judice". Les journaux de la province de Québec, les journaux du Canada et les journaux des Etats-Unis, cependant, font allusion depuis quelques jours au danger sérieux que provoquerait une organisation bolcheviste.

Après avoir souligné le fait qu'il a communiqué avec l'assistant procureur-général et le directeur de la Sûreté, à Montréal, leur demandant de coopérer avec les autorités fédérales à la découverte du complot et à la recherche des coupables, le premier ministre poursuit:

ON NE TOLERERA PAS

"La province de Québec n'intervient pas et ne veut pas intervenir dans l'administration interne des autres pays; cela concerne l'administration de ces pays en particulier. Cependant, la province de Québec ne peut pas tolérer et ne tolérera pas la propagande communiste. En ce qui nous concerne, nous considérons le communisme comme un ennemi perfide et déclaré de nos traditions religieuses les plus chères, de notre système de vie sociale, familiale et nationale auquel nous tenons et que nous voulons conserver, ainsi que d'une saine démocratie à laquelle nous croyons.

LA LOI DU CADENAS

Nous avons toujours cru, poursuit le chef du gouvernement, et nous croyons encore qu'une once de prévention vaut mieux que dix livres de guérison. C'est pourquoi, dès la première année de notre administration, nous avons fait adopter par la Législature une loi protégeant la province de Québec contre la propagande communiste. (Il s'agit de la "Loi protégeant la province de Québec contre la propagande communiste", 1 George VI, Chapitre 11).

L'application de cette loi dont la validité a été proclamée par les tribunaux, entre autres par un jugement célèbre de l'hon. juge en chef R. A. Greenfield, a fortement contribué dans le passé et contribuera efficacement dans l'avenir, à enrayer la propagande communiste et à protéger la population contre les ravages incalculables qui en découlent. C'est l'intention bien arrêtée du gouvernement auquel j'ai l'honneur de présider, de coopérer loyalement et sincèrement avec tous ceux qui, ayant à cœur les meilleurs intérêts du peuple canadien, désirent le protéger efficacement contre ce fléau qui ne saurait convenablement et décemment prendre place dans notre province.

LUTTE DE TOUT UN PEUPLE

La lutte contre la propagande communiste, dit encore le premier ministre, ne peut pas être considérée comme la lutte d'un parti politique, mais c'est le combat de tout un peuple qui désire protéger et conserver ses traditions religieuses et nationales les plus chères.

Bref, conclut M. Duplessis, les ennemis sincères des tactiques et de la propagande communistes peuvent compter sur l'entière collaboration du gouvernement auquel j'ai l'honneur de présider.

Echos de Charny

Baptêmes. — (D. N. C.) — Le 18, janv., Joseph-Régent-Marc, fils de Gérard Duquet et Marguerite Couture.

Le 29, Jos.-Donat-Jules, fils de René Dubois et Albertine Mercier.

Le 30, Marie-Aimé-Rita-Jocelyne, fille de François Croteau, boucher, et Yvette Hudon.

Le 3 fév., Marie-Lillianne-Carole, fille de Réal Couture et Rose-Alma Cantin.

Le 4, Jos.-Robert-Gilles, fils de Lionel Collet et Gabrielle Béliveau.

Le 9, Marie-Léopoldine-Lisette, fille de Wilfrid Drapeau et Alice Béland.

Sépulture. — Le 28 janv., sépulture de M. Elzéar Veilleux, décédé le 23, à l'âge de 92 ans.

Conférence. — Le 27 janv., une conférence fut donnée par la Rév. Soeur Marie-Eugène, des SS. de la Charité de St-Louis, sur son séjour à l'hôpital de Manngy, France, sous l'occupation allemande.

Prévention des incendies. — A la demande de la ligue des propriétaires de Charny, M. Caron, du Commissariat des incendies, nous a donné une causerie sur les moyens à prendre pour prévenir les incendies. Cette soirée a été accompagnée de vues animées.

Adieu au monde. — Mlle Lucille Filion, fille d'Ephrem Filion, est entrée chez les Sœurs de la Charité de St-Louis; Mlle Madeleine Roberge, fille de M. Wilfrid Roberge, chez les Sœurs de l'Immaculée-Conception, et Mlle Gemma Gosselin, fille de M. Arsène Gosselin, chez les Sœurs de St-François d'Assise.

Semaine familiale. — Dans la semaine du 24 mars, Charny aura sa semaine familiale.

Festival. — Le collège de Charny, dirigé par les Frères de l'Instruction Chrétienne, a présenté, dimanche le 10 fév., son festival annuel. Pour la circonstance, le comité des Jeux a bien voulu prêter sa patinoire.

Le programme comportait 15 courses différentes, avec prix.

Des remerciements s'adressent au clergé, à M. le maire, à la Commission scolaire, au Comité des Jeux et à la population qui a assisté nombreuse à cet événement.

Il y eut aussi une partie de goùret, entre le club juvénile de l'école Montcalm et le C. N. D. Le résultat fut de 8 à 6 pour le C. N. D.

Les prix ont été distribués aux gagnants des courses, mardi le 12, et un film musical de Nino Martini clôtura la soirée.

Nouveaux officiers. — La ligue des propriétaires de Charny a tenu dernièrement son élection annuelle.

M. Frs Croteau, boucher, fut élu pour un 2e terme à la présidence. Autres officiers: M. Gilbert-C. Lemieux, vice-président, réçu; Maxime Leblanc, 2e vice-président, réçu; Jules Demers, trésorier; Henri Gagnon, Jos-Emile Demers, Os. Lafontaine, Lionel Collet, Jules-Emile Robin, Edmond Fournier, Emile Turcotte et Rosaire Couture, directeurs; Roger Lambert, secrétaire; Aimé Malouin, 2e vérificateur; Alfred Fontaine, 2e vérificateur.

Bien que n'ayant qu'un an d'existence, la ligue des propriétaires compte déjà 125 membres.

En quelques lignes

UNE SECONDE USINE ARRETEE

HAMILTON, Ont., 19. — (BUP) — Le gouvernement d'Ottawa ordonné à une seconde usine de la région d'Hamilton de cesser de remplir les commandes qu'elle avait obtenues de la Russie. John Read, président de la Canadian Westinghouse Company, a dit, aujourd'hui, que l'ordre d'Ottawa était préemptoire. L'une des commandes russes portait sur la construction d'un générateur de \$3,500,000. Le générateur était presque entièrement construit quand l'ordre d'Ottawa est arrivé. Les industriels d'Hamilton estiment que les commandes russes remplies durant la guerre et durant les mois qui ont suivi immédiatement la fin des hostilités, s'élevaient à plus de \$50,000,000.

PLANS EXPEDIES OUTRE-MER

MONTREAL, 19. — (BUP) — On a appris ici, aujourd'hui, que plusieurs documents ayant trait aux électroniques et des plans tracés à Montréal pour la construction d'une usine de recherches d'énergie atomique en Grande-Bretagne, ont été expédiés au Royaume-Uni pour des raisons de sécurité. On a aussi appris que des membres et des employés du Conseil national des Recherches, qui a ses bureaux à l'Université de Montréal, est consté au cours des dernières semaines que des gens avaient "fouillé dans leurs papiers".

Les documents retirés de l'Université de Montréal, ont été transportés en Grande-Bretagne par le professeur J.-D. Cockcroft, directeur du laboratoire montréalais du Conseil national des Recherches. Aujourd'hui, les bureaux et le laboratoire du Conseil sont sous la garde de la Gendarmerie Royale.

QUESTION POSEE A ATTLEE

MONTREAL, 19. — (BUP) — Le premier ministre Clement Attlee a dit, aujourd'hui, qu'il avait été en communication avec le premier ministre King au sujet de l'affaire d'espionnage au Canada. "Toute l'affaire est entre les mains des autorités canadiennes", a dit Attlee à Anthony Eden aux Communes. "Je ne crois pas qu'il convienne d'en dire plus à ce sujet". Attlee n'a pas répondu quand le communiste Will Gallaicher lui a posé cette question: "Vu toute la sensation que nous connaissons autour de l'affaire d'espionnage canadienne, M. Attlee serait-il assez aimable de publier la somme d'argent dépensée par ce pays pour maintenir son service d'espionnage international?"

Dépôts aurifères

MOSCOU, 20. — (BUP) — On mande d'Irkutsk que la fameuse région aurifère de Lena, en Sibirie, a été agrandie et modernisée. De nouveaux dépôts ont été découverts dans les vallées d'Illigir, de Dogaltan et de Vacha. Des nouvelles installations hydrauliques ont été faites, les mines ont été mécanisées et électrifiées. On note que ces mines, exploitées depuis plus de cent ans, ne semblent pas sur le point d'être épuisées.

Service aérien

NEW-YORK, 20. — (BUP) — On a inauguré, hier, un service quotidien par avion entre New-York et Ottawa. Ce service est donné par les "Colonial Airlines". Il y aura deux envolées chaque jour de chacune des deux villes.

Si vous vous levez la nuit soignez vos reins

Vous sentez-vous plus vieux que votre âge ou souffrez-vous de lever la nuit courbaturés, nervosité, mal de jambes, douleurs rhumatismales, mictions fréquentes, rares ou trop fréquentes, états pré-urtémiques, maux de tête, maux de dos, douleurs musculaires, maux de gorge, etc. — dans ces cas le Cystex donne généralement un prompt et heureux soulagement en aidant les reins à chasser les excès d'acides et les déchets toxiques. Vous avez tout à gagner et rien à perdre en essayant le Cystex. La garantie de remboursement sans commentaires assure qu'on vous remboursera votre argent sur le jour de la bouteille vide et vous n'avez rien à perdre en essayant le Cystex. Entièrement satisfait. Ne restez pas. Procurez-vous Cystex maintenant. C'est à l'heure de la pharmacie.

SPECIAUX DE CETTE SEMAINE

POULES fraîches tuées la livre	... 37	ROTI de veau roulé la livre	... 30
RIS de veau la livre	... 49	SOUPES "Apex" assorties la douzaine	... \$1.07
LONGE de lard Filet la livre	... 35	Carottes fraîches de Colombie la livre	... 07
EPAULET de veau roulé	... 32	IAMBON cottage "Viking" la livre	... 39

Nous recevons tous les jours du poisson frais. Pour vendredi confiez-nous votre commande, vous en serez satisfaits, notre assortiment est des plus variés.

BARDOU & FILS LTEE

108, Cartier — 48 1/2, Couillard — 152, 3e Avenue
Tél.: 2-3845-46-47 — Tél.: 2-7094 — Tél.: 2-4763

Legumes

Pour être en bonne santé il est indispensable de manger des légumes chaque jour. Nous avons toute la variété de légumes frais en magasin.

Des découvertes?

WASHINGTON, 20. — (BUP) — Le vice-amiral W.-H.-P. Blandy, qui dirigera les expériences de la bombe atomique contre les navires, a déclaré que ces expériences pourraient bien faire découvrir des moyens de défense contre les armes atomiques. Il a ajouté que le seul moyen dont on dispose actuellement est l'interception de la bombe par des avions. Il a laissé entendre que des contre-mesures pourraient prendre la forme d'un changement complet dans le dessin des navires, des avions et de l'équipement de terre. Il a aussi dit que s'il existait actuellement des défenses contre la bombe atomique, elles ne seraient pas utilisées au cours des prochaines expériences.



On se rase plus facilement avec une LAME GOLDTONE! SÛRE DANS LE RASOIR SANS ROUILLER

Distributeurs exclusifs au Canada: Best Blades (Canada) Ltd., Sherbrooke, P.Q. Président: G. NADEAU

Vous ne soupçonneriez jamais qu'elle a des CHEVEUX GRIS

Ses cheveux grisonnants et admettent et se conservent si délicatement qu'elle en garde le secret. La technique c'est-à-dire un résultat le problème des cheveux gris pour des millions et elle le sait pour vous. Et c'est dans votre foyer. Procurez-vous, chez votre pharmacien, une once de bay rum, un quart d'once de glycérine et une boîte de Compas Orléans. Mélangez ces ingrédients avec un demi-litre d'eau ou de vinaigre et votre pharmacien de la faire pour vous; cela coûtera une bagatelle. Appliquez simplement dans les cheveux à l'aide d'un pinceau, tel qu'indiqué. Les cheveux gris, striés prendront graduellement une nouvelle et riche teinte foncée qui ne s'efface pas par le lavage et qui ne nuit en rien aux ondulations permanentes. Si graduelle est la transformation qu'elle est à peine perceptible. On aura vite oublié que vous aviez des cheveux gris. Si vous désirez teindre vos cheveux chez vous avec autant de succès qu'un professionnel, décortiquez cette recette Orléans et portez-la dès aujourd'hui à votre pharmacien. D'emploi facile et économique. Pas d'essai sur la peau nécessaire. Pas le moindre risque d'erreur et vous suivez le mode d'emploi très simple. En usage depuis plus de 30 ans.

TAUX REDUITS SUR PRETS

\$20. à \$1,000. sans endosseurs ou valeur bancable

Avant d'emprunter n'importe où, voyez le fabricant d'endosseurs et vous constaterez combien un emprunt à la Household vous rendra peu d'intérêt au taux réduit de seulement 1 1/2% par mois sur le solde débiteur. Ce taux est le meilleur que le meilleur assureur ait jamais offert. Les prêts prêts qui s'appliquent au prix de \$50 dollars et moins. Assureur endosseur bancaire requis, dites-nous seulement quel montant vous avez besoin et vos conditions de remboursement. Service d'un jour.

Cherchez le mode de remboursement

Capital	6 mois	9 mois	12 mois	15 mois	24 mois
\$ 25	\$4.30	\$4.75	\$5.20	\$5.65	\$6.10
50	8.75	9.50	10.25	11.00	11.75
100	17.50	19.00	20.50	22.00	23.50
150	26.25	28.25	30.25	32.25	34.25
200	35.00	37.50	40.00	42.50	45.00
250	43.75	46.75	49.75	52.75	55.75
300	52.50	56.00	59.50	63.00	66.50
350	61.25	65.25	69.25	73.25	77.25
400	70.00	74.50	79.00	83.50	88.00
450	78.75	83.75	88.75	93.75	98.75
500	87.50	93.00	98.50	104.00	109.50

Prêt limité à la ville et à la banlieue.

HOUSEHOLD FINANCE

Coopération de Canada

Fondée au Canada en 1923
236, St-Jacques, Montréal, P.Q.
Bureau: 102 (12e plancher)
BUREAU VILLENEUVE
100, St-Jacques, Montréal, P.Q. 1-3394
Raymond Girardin, gérant.

Disraëli (Wolfe)

ASSEMBLEE. — (DNC). — La Compagnie de Construction de Disraëli a tenu une assemblée de son bureau provisoire de direction, le 5 février, à la salle des chevaliers de Colomb, de Disraëli. Ce bureau provisoire se compose de MM. P.-A. Labrecque, Hervé Bienvue, Dr J.-Nap. Plante, Edmond Beaudoin, Robert Gervais, Henri-Louis Roberge et Romeo Gaudreau.

Chambre de Commerce. — Les élections du 7 fév., à la Chambre de Commerce, ont été faites comme suit: président, M. Robert Gervais, hôtelier; vice-président, le Dr J.-Nap. Plante; directeurs, MM. Paul Grogelin, Gérard Bérubé, J.-T. Poulin, Henri-Louis Roberge, Edmond Beaudoin, Omer Bilodeau, Romeo Gaudreau, Wilfrid Beaudoin; secrétaire, M. Cyr. Blanchet; sec. adjoint, M. Alph. Tessier.

La contribution de \$5 fut réduite à \$3, puis il fut décidé que l'année fiscale se terminera dorénavant le 30 avril, au lieu du 31 décembre.

M. le curé J.-E. Marcoux demeure l'aumônier de cet organisme.

La Compagnie de Téléphone de Disraëli. — Parmi les compagnies locales il faut mentionner d'une façon particulière la Cie précitée, car il faut l'appuyer, par les quelques années d'existence qu'elle compte présentement, elle monte vite vers le succès le plus complet. On sait qu'elle a obtenu sa charte en octobre 1928, alors qu'elle prit définitivement le nom de Cie de Téléphone de Disraëli. A partir de cette date, ou plus précisément, de 1914 à 1938 on vit se succéder comme présidents de cette compagnie MM. Pierre Létourneau, Alph. Létourneau, David Binette, Dr C.-H. Plante, Jos. Parent, J.-A. Poitras, N. P. et finalement M. P.-A. Labrecque qui est encore le président actuel.

Téléphone. — A une assemblée des actionnaires de la Cie de Téléphone de Disraëli, tenue le 7 fé-

Des recherches

FRANCFORT, 20. — (BUP) — Des officiers du contre-espionnage américain ont annoncé qu'ils continuent leurs recherches pour retrouver la correspondance entre Adolf Hitler et son amie, Eva Braun. Dans une lettre écrite à sa soeur, Eva avait écrit, quelques jours avant sa mort, d'envoyer ses lettres et celles d'Hitler dans un récipient à l'épreuve de l'eau.

Gravam à Moscou

MOSCOU, 20. — (BUP) — Le premier ministre iranien Ahmad Gramav est arrivé à Moscou, hier, en compagnie d'une mission économique et politique, pour discuter des relations entre les Soviétiques et l'Iran, conformément à l'entente intervenue à Londres pendant l'étude du problème iranien devant le conseil de sécurité de l'ONU.

Production d'acier

PITTSBURGH, 20. — (BUP) — La production américaine d'acier atteindra 13.2 p. 100 de sa capacité normale cette semaine, prédisait hier l'American Iron and Steel Institute. L'industrie, se remettant des trois semaines de grève, travaille à reprendre les pertes estimées à 6,000,000 de tonnes. Un magazine, l'American Machinist, estime que quatre ou cinq millions de tonnes seront perdues, au cours des six prochaines semaines, avant que l'industrie puisse revenir à la normale.

vrier, le bilan et le compte d'opération soumis pour l'année fiscale terminée le 31 octobre 1945 ont démontré des résultats très satisfaisants. On constate aussi que les affaires de la compagnie ont pris encore plus d'expansion.

M. P.-A. Labrecque, qui dirige cette compagnie depuis 1938, a été réélu président et gérant.

Retraite. — Le vicariat forain de Disraëli compte sur le zèle des officiers de la ligue du Sacré-Coeur pour organiser un groupe en vue de la retraite qui sera prêchée à la Villa St-Alphonse de Sherbrooke, du 26 février au 1er mars, pour les hommes et jeunes gens.

Semaine fructueuse. — Cette semaine dit "Semaine du Bois de Chauffage" pour notre église paroissiale a été placée sous la direction de l'U.C.C. (semaine du 10 au 16 février). Le travail consistait à recueillir la quote-part de chaque paroissien, en bois ou en argent, puis terminer la semaine par un bingo et une enchère d'objets divers.

Le résultat fut satisfaisant.

PIERRE D'ORSAN 1791



PAUL GENTRY 219



LA SOURIS MIQUETTE 2184



GRATIS

Miel, Chapelier, Drap français, Robe, Tabliers, Sac à main, plume réservée, etc. — Tous ces cadeaux sont offerts gratuitement à ceux qui vendront nos grains de jardin à 15 centimes la livre. La vente de nos grains sera très facile. Tous ceux qui nous ont aidés à nous faire connaître la haute qualité de nos grains de jardin. Demandez 100 paquets et le catalogue de cadeaux gratuits à

Allen Nouveautés
St-Zacharie, Qué.

915-C

par F.-V. Martineau

par Ray Bailey

par Walt Disney

Le temps est à l'action et non aux discours, dit Duplessis

Plusieurs discours ont un intérêt indiscutable; d'autres pourraient être supprimés

(Par Calixte DUMAS)
Le débat sur l'adresse s'annonce bref. S'il se prolonge, ce ne sera pas la faute du premier ministre. Répondant au chef de l'opposition qui avait fait un discours de plus d'un heure et demi, le chef du gouvernement n'a parlé que pendant vingt minutes. Le temps est à l'action, dit-il. La résolution présentée par la Chambre propose que nous remettons le lieutenant-gouverneur et que nous témoignons notre loyauté à Sa Majesté. Il ne s'agit pas de discussion là-dessus. Pourquoi hésiter davantage à adopter cette résolution? M. Duplessis déclare qu'il veut respecter les droits et prérogatives des députés, mais fait remarquer qu'en face des problèmes à résoudre, ce qui importe c'est de se mettre résolument au travail.

D'ordinaire, l'Assemblée législative consacre chaque année un temps considérable au débat sur l'adresse. De nombreux discours sont prononcés et si plusieurs de ces discours ont un intérêt indiscutable, il faut admettre que plusieurs pourraient être supprimés sans le moindre inconvénient et même avec avantage, étant donné que les sessions coûtent cher.

Prenant la parole après le premier ministre, M. André Laurendeau a exprimé l'avis qu'on aurait tort de déroger à la coutume parlementaire, en réduisant au minimum le débat sur l'adresse et sur le budget, car ces débats fournissent aux députés l'occasion d'exprimer pleinement leurs idées sur les grandes questions d'intérêt public. Le chef du Bloc Poulairer a mis aussitôt ses principes en application en parlant pendant une heure et vingt minutes.

M. David Côté a ensuite parlé pendant une heure — c'est la limite de temps accordé à un simple député — et M. François-J. Leduc, député libéral de Laval, qui fut l'orateur suivant, avait la parole depuis près de trois heures, quand l'horloge de l'Assemblée législative marqua onze heures et le força à demander l'ajournement du débat.

La journée a été bien remplie. Les députés ont commencé à siéger le soir et les deux séances ont été très animées. Les incidents ont été nombreux, surtout dans la soirée. Le discours de M. David Côté a provoqué de nombreux points d'ordre et l'Orateur a déclaré d'agir énergiquement en demandant le député de Mercier, M. Jos. Francoeur. Au début de l'après-midi, plusieurs députés ont pris la parole pour rendre hommage à S. E. Mgr Georges Courchesne, nommé archevêque de Rimouski et à S. E. Mgr Maurice Roy, le nouvel évêque des Trois-Rivières.

Le premier ministre, dans ses brèves remarques, n'a parlé que des droits, des prérogatives et des libertés de la province de Québec. Après avoir fait écho à la conférence d'Ottawa et exposé son attitude à la réunion des premiers ministres, il a déclaré que la politique la plus saine et les améliorations les plus fécondes seront inutiles si la province n'est pas maîtresse de ses destinées. En terminant, il a demandé à tous de bien comprendre l'envergure des problèmes qui se posent, de mettre de côté les mesures d'obstruction et de donner le spectacle d'un peuple qui fait l'union sacrée dans la revendication de ses droits.

Le chef de l'opposition, l'hon. M. Adélard Godbout, a abordé une foule de problèmes, rappelant ce que son gouvernement avait fait pour le régler et critiquant l'attitude du présent gouvernement. Il a aussi parlé de l'autonomie provinciale et de la conférence des dix. Je suis jaloux, dit-il, des droits de ma province, mais jaloux également de ne pas voir dicter la politique de ma province par le premier ministre d'une autre province. Depuis des mois, la province de Québec n'a parlé que par la bouche du premier ministre de l'Ontario.

M. André Laurendeau, chef du Bloc Poulairer, a présenté une véritable thèse sur le conflit constitutionnel et les droits fiscaux. Il déplore que le Québec, six mois après les premières rencontres, soit la seule province à n'avoir pas d'attitude officielle et publique sur les questions en litige. Notre attitude à nous, dit-il, est celle-ci. Nous inversons les propositions fédérales: que les provinces assument toutes les responsabilités sociales et que l'impôt direct soit exclusif aux provinces dans la mesure où il est nécessaire aux fins provinciales.

M. David Côté a déclaré qu'il avait rompu avec l'alle québécois de son parti, mais qu'il siégera comme CCF indépendant. Il reste CCF de doctrine et de programme.

M. Frs-J. Leduc a déclaré que nous dépendons des autres pays et que c'est le développement de notre commerce extérieur qui nous rendra l'activité dont nous avons bénéficié pendant la guerre.

Stance de l'après-midi
Au début de la séance, M. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes, remercie la Chambre du témoignage de sympathie qu'elle lui a exprimé par la bouche du premier ministre et du chef de l'opposition à l'occasion de la mort de sa mère.

M. Alfred Dubé, député de Rimouski, signale qu'une nouvelle province ecclésiastique vient d'être formée dans le Bas St-Laurent avec le siège archiepiscopal à Rimouski. Il exprime ses hommages au nouvel archevêque, S. Exc. Mgr Courchesne, qui est, dit-il, l'une des plus belles figures de l'épiscopat canadien.

M. Adrien Pelletier, député de Témiscouata, en fait autant, de même que l'hon. Maurice Duplessis, qui signale de plus la nomination récente de S. Exc. Mgr Maurice Roy comme évêque des Trois-Rivières. MM. Léon Casgrain, dé-

Assemblée générale du Service familial



● Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, auxiliaire de Québec, a présidé hier soir, au grand salon de l'Université Laval, la deuxième assemblée annuelle du Service familial de Québec, affilié à la faculté des Sciences sociales de Laval. On remarque à droite de Son Excellence, M. le juge Thomas Tremblay, président réel, la R. Mère Provinciale des Soeurs du Bon-Pasteur, M. le juge Edgar Champoux, le R. P. Albert, o.f.m., à gauche de Son Excellence, M. Omer Lussier, i.f., le R. P. Gonzalve Roulin, o.f.m., Mlle Madeleine Bergeron, membre du conseil d'administration et Mme Adrien Desautels, secrétaire du Service familial (Photo l'Action Catholique, Rog. Bédard)

Section du Conservatoire inaugurée en notre ville

Un événement artistique de première importance s'est produit à Québec hier soir, et dorénavant, toutes nos futures vedettes musicales et dramatiques, compositeurs, chanteurs, instrumentistes et acteurs, auront un local, des studios, des professeurs attirés, et l'enseignement gratuit, grâce à la collaboration bénévole du Secrétariat de la Province, grâce surtout à la courageuse initiative de M. Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre au Metropolitan Opera de New-York.

En effet, une filiale québécoise du Conservatoire provincial de Musique et d'Art dramatique a pris naissance hier soir dans le monde officiel de l'art. La séance d'inauguration, présidée par M. W. Pelletier, directeur-fondateur de cette section québécoise, comprenait une brève allocution présidentielle, un concert de harpe par M. Marcel Granjany. Cette séance eut lieu au local de la section, à 171, boulevard Langelier. A la fin de la réunion où il y eut buffet.

La nouvelle école a commencé ses cours cette année à l'Université Laval, mais désormais elle s'établira avec son corps étudiant et professionnel à ses nouveaux locaux du Boulevard Langelier. Le Conservatoire a pour but de promouvoir la formation professionnelle de nos jeunes artistes québécois. Il entend former ceux-ci jusqu'à un haut degré de perfectionnement artistique, en leur enseignant d'abord les théories fondamentales du solfège, le contrepoint, la fugue et la composition; puis, le piano, l'orgue, la harpe, les instruments à archet, à vent et à percussion; enfin, par des classes spéciales d'ensemble et de perfectionnement, au moyen de la dictée musicale, de la culture de l'oreille, du chant, de la déclamation lyrique et de l'histoire de la musique, le vise à former le "sens exécutif" en tout ce qui ressortit à la musique et à l'art dramatique.

Le personnel de la direction est constitué de MM. W. Pelletier, Claude Champagne, directeur adjoint, Jean Vallard, secrétaire général et de Mlle Claire Bissonnette, assistante-secrétaire.

M. Pelletier est fier de rappeler la vente des billets de concert aux artistes américains. A Montréal, en 1945, la vente des billets atteignit 44,000 dollars. Mais le plus grand et le plus urgent problème, actuellement, c'est l'inertie ou la maladroite impatience des parents: "j'ai foi en la jeunesse", dit M. Pelletier, mais je trouve les parents trop inquiets de succès immédiats. Le travail seul peut aboutir; frénétiquement, mais encore faut-il qu'il soit soutenu par la confiance des parents et la collaboration avec les professeurs.

M. Grandjany exécuta un magnifique programme de harpe, dont plusieurs pièces étaient de sa propre composition, et la plupart de son adaptation. Il est reconnu comme un maître de la harpe. Une pièce composée par lui, "Autonne", fut applaudie à l'aveu une frénésie particulière pour les rares talents d'inspiration et de virtuosité qu'elle recelait.

Parmi les autres pièces qui furent vivement goûtées des visiteurs, citons: Rhapsodie, sur un thème grégorien; Danse de Falla, et Claire de Lune, de Debussy.

Les honorables Maurice Duplessis, C.R., premier ministre de la province, et Adélard Godbout, chef de l'opposition, assisteront au banquet des étudiants de la Faculté de Droit de l'Université Laval qui aura lieu ce soir, à l'hôtel Saint-Louis. M. Maurice Duplessis dit adresser la parole à cette occasion, ainsi que le secrétaire de cette faculté, Me J.-P.-A. Gravel, C.R.

Collision entre deux navires

HALIFAX, 20. — (BUP). — Une collision entre le porte-avions léger britannique "Empire MacCallum" et le cargo norvégien "Inval" est survenue à 220 milles au large du littoral de Nouvelle-Ecosse, d'après l'information fournie ici par un poste de sans-fil de la marine.

L'"Empire MacCallum" se dirigeait vers Halifax. Les dommages sont légers de part et d'autre et les deux navires se dirigent vers leur destination respective sur leur propre vapeur.

M. Duplessis et M. Godbout présents A New-York

Montréal, 20. — (DNC) — Le président du Comité exécutif, le conseiller J.-O. Asselin, et M. Lachance-Roberge, directeur des Finances, sont partis, hier soir, pour New-York où ils doivent rencontrer des représentants du Syndicat américain qui écoulera l'émission de \$85,000,000 en monnaie américaine prévue par le projet de refinancement adopté lundi par le Conseil.

Un incendie endommage l'ascenseur

La chambre des moteurs de l'ascenseur Gosselin situé en haut de la rue de la Couronne a été grandement endommagée, hier soir, au cours d'un violent incendie causé apparemment par un court-circuit. Les flammes ont fait rage dans la partie haute de l'édifice et ont atteint la couverture de l'ascenseur, tandis que la partie inférieure était inondée d'eau. Heureusement, au moment même du feu, l'ascenseur était au palier de sortie et c'est en voulant monter que le préposé à l'ascenseur M. Edouard Marchand, s'aperçut que le système refusait de fonctionner.

Il était alors environ 10 h. 30. M. Marchand sortit de la cage et enjamba les escaliers jusqu'à la hauteur de la rue St-Réal, mais déjà la fumée très dense et très acre envahissait l'édifice. M. Marchand a été préservé lors de la descente de l'escalier. De l'extérieur, on apercevait déjà les flammes qui consumaient les fils électriques sur une longueur de plus de 500 pieds en plus de s'attaquer à la couverture.

Deux alarmes sonnées à 10 h. 36 et à 10 h. 47 appelèrent tous les pompiers de Québec sous la direction du chef Rosaire Beaujeu, des sous-chefs Edgar Wagner et Wilfrid Lachance et du lieutenant Rochon, du poste no 2. La troisième division de pompiers a réintégré ses casernes après que tout danger de conflagration fut disparu. Les autres pompiers sont restés sur les lieux environ deux heures.

Les voitures ont été dirigées sur les lieux de l'incendie par les rues St-Réal et St-Vallier, mais on ne put lutter efficacement contre les flammes de la rue St-Vallier même. Sept jets ont été installés. Il n'y a pas eu d'accident au cours de l'incendie qui a appelé les postes 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10 et 12.

Outre la chambre des moteurs, deux autres appartements ont été considérablement endommagés: ce sont les bureaux de M. Jacques Gosselin, propriétaire et le studio de M. Roland-G. Guintras, professeur de musique.

Les films russes vont disparaître

TORONTO, 19. — (BUP). — Un représentant du cinéma a déclaré hier qu'on retirerait les films d'inspiration ou de facture soviétiques qui sont actuellement en circulation au Canada.

Une compagnie cinématographique a déjà reçu, à ses quartiers généraux de Toronto, des représentations de vingt-cinq gerants l'avisant que la réaction du public canadien, lors de la publication des activités d'espionnage des soviets, a été nettement défavorable à la Russie et au film de provenance soviétique. "Nous serons probablement forcés, a ajouté le représentant, de retirer tous les films soviétiques qui paraissent présentement."

L'exploitation des masses est dénoncée

OTTAWA, 20. — (DNC). — "L'un des pires ennemis de l'humanité est sans conteste l'exploitation des masses de la part de certains groupes qui placent leur intérêt égoïste au-dessus de celui de la nation, ce qui peut donner lieu à un nouveau conflit mondial".

Voilà ce qu'a soutenu devant les membres d'un club social d'Ottawa M. Francis Kettaneh, du Liban, ancien membre du service des renseignements britanniques.

"Parmi les groupes que j'ai attaqués à cause de leurs activités, dit-il, on m'a qualifié de communiste et d'autres m'ont fait passer pour un fasciste, mais cela ne m'empêche pas de dévoluer, partout où je puis le faire, les mêmes renseignements, de ceux qui placent leurs intérêts au-dessus de ceux de la nation qu'ils cherchent à exploiter afin de mieux atteindre leur but égoïste."

M. Kettaneh s'en prend surtout à "ces racketteurs de la finance et des grosses affaires, à qui il donne l'assurance qu'une nation indigène ne se croiera pas les bras en surveillant leurs tentatives de sabotage contre son merveilleux effort de guerre".

Le distingué conférencier dit qu'un autre ennemi de la paix c'est le manque de religion. "On a remplacé l'amour du Tout-Puissant par celui du puissant dollar".

Rapatriement de troupes canadiennes

OTTAWA, 20. — (BUP). — Les troupes canadiennes qui se trouvent aux Indes occidentales britanniques seront rapatriées au printemps, a-t-on révélé hier soir.

Il y a à l'environ 1,200 soldats, qui font partie du premier bataillon des Brockville Rifles et de deux compagnies spéciales d'infanterie des Pietou Highlanders.

L'ouverture du Consistoire secret



● Son Eminence le cardinal Fumasoni Biondi, secrétaire du Sacré Collège, arrive au Vatican pour l'ouverture du Consistoire secret au cours duquel le Saint-Père a élevé 32 prêtres à la dignité de cardinal. (Radiophoto Acme).

Le prix des bas de nylon

A l'occasion de la première distribution de bas de nylon, l'Association des Marchands Détaillants exprime l'espoir qu'il ne se produira pas, dans nos magasins, des scènes regrettables dans le genre de celles qui se sont produites aux Etats-Unis. Les magasins continueront d'offrir en vente les bas de nylon à un rythme qui ira toujours en augmentant; s'il est impossible de trouver des bas aujourd'hui, on pourra s'en procurer plus tard aisément. Voici la liste de prix auxquels doivent se vendre au détail les bas de nylon:

JAUGE	Qualité spéciale	1ère qualité	Seconde qualité	Troisième qualité
A-42	\$1.75	\$1.50	\$1.09	\$.85
B-45 & 48	\$1.95	\$1.75	\$1.29	\$.85
C-51 & 54	\$2.25	\$1.95	\$1.39	\$.85
D-57	\$2.50	\$2.25	\$1.69	\$.85

La belle oeuvre accomplie par le service familial

Le service familial de Québec, affilié à la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, a gratifié de ses soins 5,382 personnes, dont 2,075 adultes et 3,307 enfants, du 1er mai 1944 au 31 décembre 1945. Sur les 1076 familles acceptées pour traitement 374, soit 36,7 p.c. ont reçu des secours pécuniaires. Le total des contacts avec les clients se chiffre par 12,200, soit une moyenne mensuelle de 610.

Telles sont les principales statistiques dévoilées hier soir, au grand salon de l'Université Laval, par le rapport de Mlle Hayda Denault, directrice du service familial de Québec. Ce rapport, lu par Mlle Thérèse Morissette, a été présenté lors de la deuxième assemblée annuelle tenue sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, auxiliaire de Québec et la présidence active de M. le juge Thomas Tremblay.

M. le juge Thomas Tremblay a été réélu président du service social et la plupart de ses collaborateurs ont aussi été réélus. Ce sont M. Jean-Marie Guérard, vice-président; Mme Euclide Malouin, vice-présidente; Mme Ad. Desautels, secrétaire; M. Henri Clément, trésorier; le R. P. Gonzalve Poulin, o.f.m., représentant de la faculté des Sciences Sociales de Laval, Me Edgar Gosselin, conseiller juridique. Les directeurs sont: le R. P. Albert, o.f.m., cap.; Mlle Alice Dussault, M. Charles Vézina, M. Omer Lussier, i.f., M. Edouard Colombe, Mme Harry Quart, M. Wilfrid Cantin, le Dr Roméo Blanchet, Me Roger Marier, M. le juge Edgar Champoux, de la cour des jeunes délinquants, M. le recorder en chef de la cité, Emile Morin, la R. M. St-Pierre-Damien, supérieure générale des Soeurs du Bon-Pasteur et Mlle Madeleine Bergeron.

Son Excellence Mgr Pelletier a félicité les auteurs du magnifique travail accompli par le service social et a souligné le besoin de chacun de s'habituer à ce nouveau genre d'apostolat où il ne suffit pas uniquement de donner de l'argent, mais de mettre au service du cœur des connaissances suffisantes pour orienter des personnes qui ont besoin d'aide, à devenir des êtres de valeur dans la vie.

Le juge Thomas Tremblay, qui est en même temps président du conseil central des Oeuvres dont la campagne de souscription s'ouvre le 22 février, a noté que le Service familial a bénéficié du résultat de cette collecte générale et il a fait appel à la générosité de chacun des citoyens.

Au cours de la période s'étendant du 1er mai 1944 au 31 décembre 1945, 1279 cas différents ont été soumis au Service familial et 763 ont été classés définitivement, rapportant ainsi 516 cas à compléter pour l'année courante. Les étudiants bénévoles ont donné 7269 heures de travail pour rendre service à ces 1076 familles et 422 heures de consultations ont été accordées aux étudiants. Les visites à domicile se chiffrent par 7,693, soit une moyenne mensuelle de 385, tandis que les entrevues au bureau étaient de 4,507, soit une moyenne mensuelle de 225.

Malgré toute la bonne volonté des aides du service familial, on constate malheureusement qu'il manque encore un fichier central, un refuge pour les vagabonds, un hôpital pour les incurables, des maisons ou abris pour les adolescents sans famille, des hôpitaux pour convalescents, des traitements pour les alcooliques, une école médico-pédagogique pour les débilés mentaux, des colonies de vacances et des classes spéciales pour les arriérés.

Si nous parlons du territoire couvert par le service familial de Québec, nous constatons par le rapport de Mlle Denault que les clients du service familial viennent de la ville de Québec dans une proportion de 89,74 pour cent, et des paroisses de la banlieue dans une proportion de 10,14 pour cent. Enfin, disons que les services publics ont envoyé 465 cas, les particuliers 291, les cours et les avocats 111, les oeuvres privées, 113 cas.

Vu l'importance capitale de la question, nous reviendrons sur le sujet, en page quatre, dans un avenir rapproché.

Des firmes d'Halifax impliquées dans les vols sur les quais

TORONTO, 20. — (BUP). — Quatre firmes locales sont impliquées dans l'enquête qui se poursuit actuellement à Halifax, Montréal et Toronto pour découvrir les auteurs d'une série de vols de draps importés d'Angleterre et pétrés sur des quais d'Halifax. Deux de ces firmes seraient les maisons d'affaires importantes. L'enquête, conduite conjointement par la Gendarmerie canadienne et la Commission des Prix, conduira probablement à des arrestations la semaine prochaine.

La valeur des marchandises volées se chiffre à plusieurs centaines de mille dollars. Les draps étaient vendus en bas du prix régulier, à des marchands et à des distributeurs de l'est du pays.

De grands projets de l'Hydro ontarienne

TORONTO, 20. — (BUP). — L'Hydro de l'Ontario se propose de dépenser \$134,000,000 pour des travaux d'expansion et de développement d'après-guerre, a annoncé le vice-président, l'hon. George-H. Challinor.

Ce total comprend \$50,000,000 pour le développement du rapide des Joachims; \$8,000,000 pour un développement à Stewartville; et \$23,000,000 pour l'extension des lignes de transmission de l'Hydro.

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique
Louis-Philippe ROY, rédacteur en chef
Jacques VERREAULT, chef du service des nouvelles

MERCREDI, 20 FEVRIER 1946

Le journalisme et la politique

La tenue d'une session fournit aux membres des divers partis politiques et à leurs journaux l'occasion de se critiquer plus vigoureusement les uns les autres et de se considérer trop souvent en adversaires. De plus, l'augmentation de travail chez les parlementaires, l'abondance des nouvelles chez le lecteur, l'atmosphère de bataille à la Chambre, échauffent et aigrissent les esprits.

Dans un tel climat, il n'est pas facile pour les journalistes indépendants des partis, pour les journalistes de la presse catholique en particulier, de faire accepter leurs études, leurs commentaires, leurs critiques, comme des interventions objectives, dictées par des intérêts bien supérieurs à ceux des partis.

Combien les articles de la presse non partisane seraient mieux acceptés si les journalistes pouvaient les publier avant les sessions, dans une atmosphère plus sereine ! Aussi est-il désirable, dans l'intérêt du bien commun, que les grands projets de loi soient connus avant la reprise des travaux parlementaires. Alors les prises de position des journalistes seraient mieux interprétées ; les partisans n'y verraient pas un geste posé contre le gouvernement ou contre l'opposition.

La chose publique, le citoyen, le catholique et le journaliste catholique

En matière de journalisme catholique et de politique, il est certains principes qu'on ne doit pas oublier. Le premier c'est que tout citoyen, comme tel, a le droit et le devoir de s'intéresser au gouvernement de la chose publique, donc à la politique. En démocratie, comme le rappelle Pie XII à Noël 1944, cet intérêt que porte le citoyen à l'administration publique est la condition même du maintien de la valeur des gouvernements.

Par ailleurs, quand les questions en jeu mettent en cause la foi, la morale, l'éducation chrétienne, etc., le catholique, comme tel, est tenu en conscience de s'intéresser à l'évolution de la législation et d'agir selon ses moyens pour obtenir et garantir le respect de la doctrine chrétienne.

A ces obligations générales, s'ajoute, pour le journaliste, une rigoureuse exigence professionnelle. "La presse est devenue une puissance souveraine, disait Pie XI. Aussi lui incombe-t-il précisément la grande tâche d'être une école des vertus civiques et de la foi... Vous représentez, vous, les journalistes, la plus grande puissance du monde. On dit souvent que cette puissance c'est l'opinion ; c'est une erreur, une erreur manifeste, car c'est la presse qui fait l'opinion et la cause est toujours plus puissante que l'effet. Je sais que vous avez conscience de votre pouvoir, des devoirs qu'il impose, et de ses redoutables responsabilités".

Ce devoir s'impose d'autant plus impérieusement aux journalistes catholiques que d'autres journalistes ou d'autres organisations s'efforcent systématiquement parfois de gagner l'opinion à l'appui de projets défavorables à nos intérêts catholiques et canadiens-français.

"Eviter soit d'altérer la vérité, soit de l'altérer ou de la déformer sous prétexte de ne pas blesser les adversaires" (Pie XI), surtout en matière d'éducation, s'impose d'autant plus aux rédacteurs de notre journal que les lecteurs choisissent précisément l'ACTION CATHOLIQUE pour connaître le point de vue catholique sur les événements du jour, sur les déclarations officielles, sur les projets de loi, sur les attitudes des divers partis.

L'ACTION CATHOLIQUE entend faire une étude objective des projets de loi

Nous tenons à le répéter le plus catégoriquement possible : Notre rôle n'est pas d'ennuyer ou d'ennuyer systématiquement un parti ou l'autre, mais de collaborer en approuvant ou critiquant ou rejetant, toujours avec des raisons objectives et sérieuses, les mesures soumises à l'approbation des chambres et à l'attention du public en général.

La tâche des gouvernants et des législateurs n'est pas facile, nous le reconnaissons volontiers. Beaucoup plus que la mauvaise volonté, la surcharge de travaux peut expliquer bien des déficiences ou même des erreurs. Mais, pour la presse catholique, indépendante et impartiale, garder le silence sur les déficiences, l'inopportunité, les conséquences, des mesures législatives présentées, serait de l'indulgence coupable, un manquement au devoir professionnel, en définitive, un acte de parliannerie.

Au reste, différer d'opinion sur un aspect de la législation signaler les erreurs doctrinales qu'elle comporte, les dangers de telle ou telle clause d'un bill, ne sont pas et ne doivent pas être regardés comme la condamnation d'un parti, d'un homme ou d'un gouvernement, tant et aussi longtemps que ce parti, cet homme ou ce gouvernement savent défendre ou rectifier objectivement leurs positions en réponse aux représentations objectives qui leur sont faites. Et qu'on ne s'étonne pas si la presse catholique félicite ceux qui, devant l'évidence ou les critiques, ont le bon esprit et la sagesse de modifier leurs plans.

Le projet de loi prévoyant l'organisation d'un "département" de la jeunesse nous offre une belle occasion d'appliquer les principes que nous venons d'énoncer. Nous avons cru tout d'abord que selon la coutume, ce "département" ne serait qu'un service rattaché à un autre ministère, mais les discours prononcés à l'Assemblée législative prouvent qu'il s'agit bien d'un véritable "ministère" de la jeunesse.

Nous y sommes opposés pour des raisons graves que notre confrère André Roy exposera de nouveau dans cette page, en consacrant plusieurs articles à la question de considérations étrangères à la politique de parti. D'ailleurs, nous répondons ainsi à l'invitation de l'hon. Premier Ministre qui a demandé à tous de s'intéresser à la question de l'éducation et à lui faire des suggestions.

Louis-Philippe ROY

Le bilinguisme

Réflexions sur une bande d'adresse

Le beau Papier !

Il s'agit d'une étiquette pré-adressée destinée à accompagner des envois de coupons, de Sté-Anne-de-la-Pocatière, à des bureaux sis au Palais Montcalm, dans la ville de Québec.

Et voici le morceau dans toute sa splendeur :

Ration administration — W.P.T.B.
 Via : (Reg. Mail) (Armoured Car) (Express Prepaid)
 To : COUPON AUDIT CENTRE
 RATION ADMINISTRATION W.P.T.B.
 Room 32
 Palais MONTCALM HALL
 St-John Street,
 Québec, P. Q.
 Shipment no
 Parcel no No of Enclosures

Sa nécessité.

Comme on le voit, le dit papyrus encolté est du plus bel anglais qu'on puisse souhaiter. Est-ce que cet unilinguisme s'imposait à ce point ?

Il est permis d'en douter. A St-Anne, il y a actuellement environ 3,200 habitants dont la langue maternelle et courante est le français ; il y a exactement 3 personnes — d'ailleurs excellentes — dont la langue maternelle n'est pas le français, mais qui l'ont forcément apprise et de bonne grâce.

Il semble que du français aurait eu sa place ! Est-ce que Québec est assez dépourvu d'habitants ou de majorité française — sans tenir compte de droits fédéraux et provinciaux expressément écrits, — pour que le français n'y soit pas de rigueur, ou du moins employé ?

Mais le fait est lié : un document destiné à deux centres presque exclusivement français est rédigé uniquement en anglais...

La purification...

Puisque le français est si "shocking", comptions par l'enlèvement de l'étiquette, qui, ainsi épurée, se lira comme suit :

--- W. P. T. B.
 (Reg. Mail) (Armoured Car) (Express Prepaid)
 to :
 Room 32
 Hall
 Street
 Shipment
 Parcel of

Examinons ce qui reste :

Il y a d'abord ce W. P. T. B. qui est ravissant ; on n'y comprend rien, mais c'est à la mode...

Puis, il y a le mot "mail" qui vient du haut allemand "mahala"; "room", qui descend de "raum"; "street", proche parent de "strasse", et "shipment", issu de "ship", lui-même frère de "schiff", tous des mots allemands.

Les seuls vocables d'origine anglo-saxonne sont les mots "from", (de "fram"); "to"; "of"; et "hall", ce dernier aussi apparenté à "halle" (vieux français) qu'au mot "halla" ou "heal". Et voilà.

Sur 40 mots environ que contenait l'étiquette, une trentaine disparaissent du coup, lorsqu'on "épure" le document des vocables issus du français et du latin, par le français... Restent donc quatre mots sortis de l'allemand et quatre mots — un substantif et trois prépositions — appartenant à la langue anglo-saxonne originale. Même avec ce "reste" le papier n'a plus aucune signification...

Ce serait donc assez prudent, lorsqu'on veut être obstinément unilingue, de savoir un peu à qui on s'expose !

Pour conclure

Evidemment, ces unificateurs du Canada par l'unilinguisme se croient bien malins, et bien pratiques. Ils ne sont ni l'un ni l'autre ; puisqu'ils se rendent ridicules, en affichant une ignorance "in utroque" à nulle autre comparable, surtout en cette affaire de langues ; et ensuite, parce qu'ils violent ouvertement des droits fédéraux et provinciaux écrits, sans même prendre la peine d'utiliser à fond — ce qui serait vain, cette fois ! — le mythe de la "réserve québécoise".

Non, de quelque manière qu'on envisage la chose, aux points de vue linguistique, politique et pratique, c'est obtus de fond en comble.

Mot de la fin...

Lorsque la langue anglaise veut être autrement qu'exclusive, c'est un idiome qui a ses beautés, son charme et qui commande le respect...

Lorsque, par malheur, il lui prend des envies d'être intolérante, elle devient ridicule par son impuissance, son reniement et sa sécheresse squelettique. Par elle-même elle manque de sang, de musc et... d'autre chose...

Quand on habite une maison de verre, on n'envoie pas de cailloux dans le jardin d'en face...

L.-de-G. FORTIN

Savez-vous qu'un seul cas de tuberculose obère le budget familial, municipal et provincial pour plus de \$5,000 ? Il en coûte beaucoup moins cher pour prévenir la maladie. Pensons à cela durant la campagne du Timbre de Noël.

Questions d'éducation

Ce ministère de la jeunesse

Au feuilletton de la Chambre, on lit depuis mercredi : "Loi constituant le Département de la jeunesse."

Dans nos statuts, la loi régissant l'organisation des ministères s'intitule : "Loi des Départements", et chacun des ministères vient sous le titre de : département de l'agriculture, département de la voirie, etc. Il semblerait donc pouvoir s'agir véritablement dans le projet de loi inscrit, d'un ministère de la jeunesse.

Seul de tous les départements celui de l'Instruction publique n'est pas un ministère. Comme tel, il n'est pas confié à un ministre, mais à un fonctionnaire dont les pouvoirs et devoirs tout à fait spéciaux sont déterminés par la loi de l'Instruction publique qui le place en dehors de la politique. C'est un cas unique pour la province et même au Canada. Nos législateurs de tous les partis ont toujours voulu placer l'éducation hors de la politique.

CE QU'ON DIT :

Par ailleurs, aucune déclaration officielle ne précise la pensée du gouvernement sur le département de la jeunesse. Quelques nouvelles, tirées de conversations, ont fait leur tour de presse en parlant de "ministère". Le discours du Trône, pour sa part, ne parle ni de ministère ni de département, mais de "service administratif". Il est vrai que le ministre est en quelque sorte un service administratif, mais tous les "services" ne sont pas des ministères. Un seul ministère ou département contient souvent un grand nombre de services confiés chacun à un fonctionnaire subalterne. De quoi s'agit-il ? D'un ministère de la jeunesse ou d'un simple service dans un ministère existant ? Personne ne le sait !

Cette absence de précisions, même après l'inscription au feuilletton de la Chambre est d'autant plus regrettable et pénible à constater que M. Duplessis avait pris une très louable initiative en faisant soumettre déjà depuis six mois aux corporations scolaires et aux autres autorités intéressées l'excellente législation du gouvernement pour la liquidation des dettes et le règlement des autres aspects des finances scolaires que nous avons déjà étudiées.

Ce qui est sûr au sujet de cette loi d'un département de la jeunesse, c'est que le "Canada", même la veille du discours du Trône, revendiquait des tâches qui doivent relever du Département de l'Instruction publique, en particulier l'enseignement spécialisé et la protection de l'enfance. Depuis longtemps, le "Jour" caresse de pareils projets.

La "Gazette", par Abel Vineberg, douze

heures avant le discours du Trône, annonçait un ministère au département (selon l'expression anglaise) et y désignait même un ministre, le même que désignait le "Canada" quelques semaines plus tôt.

Tous les autres quotidiens sans approuver ni réclamer pareils projets gardèrent la réserve ou le silence au sujet d'un projet de nature inconnue.

Tout ceci nous donne plus que des doutes sur la valeur de lettres d'approbation de ce ministère que des rumeurs disent être parvenues à Québec. Des citoyens auraient approuvé un projet dont ni eux ni même la plupart des députés ne connaissent encore le contenu ! Mais sur quoi peut bien porter ce projet-mystère ?

CE QU'IL NE DOIT PAS ETRE

Ce projet de loi ne peut s'occuper de l'âge préscolaire. Comme le signifiait "Relations", il s'agit à cet âge de problèmes de santé. Voilà qui relève et doit relever du Département de la Santé en collaboration avec le Département de l'Instruction publique.

Il ne peut s'agir de la jeunesse d'âge scolaire. Le discours du Trône affirme lui-même que l'organisation du Conseil et du Département de l'Instruction publique, garantie éprouvée du droit des parents, ne sera pas lésée. Il ne peut donc être question de l'enseignement spécialisé ni de la protection de l'enfance qui doivent être réintégré et coordonnés au plus tôt dans notre système public confessionnel et qui doivent dépendre du Conseil et du Département de l'Instruction publique.

Abel Vineberg laisse entendre qu'il pourrait s'agir du "service de l'aide à la jeunesse". Mais le "Devoir" signalait fort à propos il y a déjà quelque temps, si l'on y regarde de près, on voit qu'il ne peut en être question. "En effet, ce service dont les frais sont payés moitié par Ottawa moitié par la province sert uniquement d'instrument de contrôle financier fédéral pour vérifier l'application faite par la province des subsides fédéraux versés à l'enseignement spécialisé. Il serait singulier de créer un ministère pour servir en somme au fédéral de surveillant des agissements de la province."

D'ailleurs, placer un ministre en charge de ce seul service serait fournir un membre du cabinet pour permettre au fédéral de multiplier plus facilement sous toutes sortes de prétextes ses intrusions dans le domaine de notre enseignement spécialisé ou de notre éducation tout court.

André ROY

Félicitations à Mgr Maurice Roy

La nomination de S. E. Mgr Maurice Roy au siège épiscopal des Trois-Rivières, a causé une joie profonde dans tout le diocèse. La population tout entière s'exprime sa vive satisfaction sous les formes les plus diverses. Nous avons déjà fait écho à un grand nombre de résolutions adoptées soit par des corps publics, soit par des associations au sein de leur siège dans le diocèse. Nous maintenons que dans nos discours comme proposeur de l'adresse, au Conseil législatif, l'hon. M. J.-L. Barbeau a fait la déclaration suivante : "Qu'il me soit permis de souligner l'élevation au siège épiscopal des Trois-Rivières, de Son Excellence Mgr Maurice Roy. La division que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre fait partie du diocèse des Trois-Rivières et je prie son Excellence Mgr Roy d'accepter ici l'expression de mon hommage filial au nom de ceux qui j'ai l'honneur de représenter, ainsi que mes très respectueuses félicitations".

Réussir sa vie

Chicoutimi (DNC) — La semaine de propagande de la J.I.C. et de la J.C.F. s'est terminée dimanche soir par un bijou de conférence du R. P. Scheppe, jésuite, de Val-Racine, qui fut pendant 10 ans aumônier de la J. I. C. Le conférencier avait choisi comme sujet : "Réussir sa vie". Il dit le plus finement et le plus pratiquement du monde comment voir la vie, comment vouloir la vie et comment y parvenir. Cette causerie vécue et pénétrante d'esprit, rendra grandement service aux jeunes et même aux plus vieux peut-être. Le R. P. Scheppe a été remercié par S. Exc. Mgr Melançon. Il avait été présenté par M. Paul-Émile Carrier.

Causerie

Le théâtre Capitol était rempli pour cette soirée jésuite.

Cause en délibéré

Montréal, 20. — (DNC) — La Cour d'appel a pris en délibéré hier, l'appel de George Berco-vitch et Dave Sonberg, condamnés en janvier dernier par la Cour des Sessions, à dix années de pénitencier, pour vol avec violence et possession, en moins de 2 jours, de sept causes criminelles portées au rôle de février. M. Oscar Gagnon, C.R., avocat chef du ministère public, a lui-même plaidé six causes en deux jours devant la Cour d'appel.

Nouveaux magasins à Chicoutimi

Chicoutimi (DNC) — La compagnie F. W. Woolworth va faire construire cette année deux immenses magasins, l'un à Chicoutimi, au centre de la ville, et l'autre à Jonquières. A Jonquières la construction sera faite par M. J.-Donat Lessard, avocat ayant le feu. Ces magasins seront pourvus de commodités modernes.

LA VIE SYNDICALE CATHOLIQUE

par André ROY

Assurance-chômage et gratification de l'Aluminum Co

Monsieur A.-H. Grégoire, fonctionnaire de l'assurance à la Commission de l'assurance-chômage, a télégraphié à M. Philippe Cusson, conseiller technique des Syndicats Nationaux, que cette affaire de gratification de l'Aluminum Co. est actuellement à l'étude et que la Commission communiquera sous peu, avec le Syndicat de l'Aluminium, à ce sujet.

Comme on s'en souvient, des centaines d'ouvriers, congédiés par l'Aluminum Co. en novembre et décembre derniers, à cause du manque de travail, ont reçu de la Compagnie, qui avait compensé pour les bons services qu'ils lui avaient rendus, une gratification équivalente à deux jours de paie par année de service. De nombreux ouvriers ont reçu ainsi six jours de paie, cadeau que la Compagnie leur faisait pour leur exprimer sa reconnaissance.

Mais à cause de cette gratification reçue, les ouvriers qui ont bénéficié, ont vu leur prestations d'assurance-chômage retardées de six jours. Ils se voyaient donc dépouillés, par la Commission de l'assurance-chômage, du cadeau que la Compagnie leur avait fait. Et la Compagnie, sans le vouloir, faisait ainsi un cadeau appréciable à l'assurance-chômage. On les avertissait, cependant, qu'ils pouvaient porter leurs cas devant le bureau arbitral, c'est-à-dire en appeler de la décision rendue par le fonctionnaire de l'assurance. Mais voilà qu'elle commence à être compliquée, pour des ouvriers, peu habitués à la procédure, et la majorité des ouvriers ne s'est pas prévalue de ce droit d'appel. Beaucoup d'autres ne l'ont pas fait, affirme M. Cusson, parce que des officiers supérieurs des bureaux de l'assurance-chômage de Chicoutimi et d'Arvida leur ont dit que cette affaire était à l'étude et que fort probablement on leur paierait les jours retenus. Il serait donc suprêmement injuste, maintenant, de les priver de leur droit d'appel, sous le prétexte que les délais sont expirés.

Le Syndicat de l'Aluminium a confiance que la décision de la Commission sera équitable et que tous les ouvriers, ainsi dépouillés de leur gratification, seront remboursés.

Les téléphonistes du Saguenay en émoi

Les négociations pour une convention collective, entre la Compagnie de Téléphone Saguenay-Québec et le Syndicat National des Employés de Téléphone du Saguenay étaient à peine entamées qu'elles ont fallu se rompre dramatiquement. Ce fut tout un émoi, au Syndicat, mais heureusement une lettre envoyée et reçue à temps a remis les choses au point, de sorte que les négociations pourront être continuées.

Actuellement la Compagnie étudie les propositions du Syndicat et le Syndicat celles de la Compagnie. De part et d'autres de légères modifications seront probablement apportées à l'échelle des salaires ; il y aura aussi quelques changements à la procédure pour le règlement des griefs. La Compagnie propose la formation d'un Comité de griefs entièrement composé d'employés, sans aucun représentant de la Compagnie. C'est, paraît-il, la formule employée par le Bell Telephone depuis plus de vingt ans, et qui a donné d'excellents résultats.

Les parties veulent s'entendre, aussi sur la date d'entrée en vigueur de la convention collective. L'an dernier, cette date, mal définie, a été la cause de difficultés que la Compagnie et le Syndicat veulent éviter cette année.

Il semble maintenant que les négociations sont en bonne voie et que la convention collective de travail pourra être signée sans trop de retard.

CONVOICATIONS. — Ce soir, à la salle numéro 1, assemblée du syndicat des employés de gros à la salle numéro 2, réunion du syndicat du lait à la salle numéro 3, assemblée générale de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures à laquelle on discutera à la fois de la requête présentée au Conseil régional du Travail, de la réunion de la fédération tenue à Montréal à la fin de la semaine dernière et de l'assemblée du comité paritaire de l'industrie de la chaussure ; à la salle numéro 5, assemblée du syndicat des plâtriers.

PETITES NOTES

Pénurie de logements

La pénurie de logements aux Etats-Unis est devenue une véritable calamité publique.

Le nouveau maire de New-York vient de demander au gouvernement fédéral de lui fournir d'urgence deux mille maisons démontables pour loger les anciens combattants et leurs familles.

Le manque de logements aux Etats-Unis est tel que les journaux sont pleins d'annonces comme celle-ci : "Il y a des mois que je suis fiancé et que je ne puis me marier faute d'un appartement. Si je n'en trouve pas un, je vais rater mon mariage".

Ou comme cette autre : "Je suis fatigué de dormir sur les bancs des jardins publics. Je cherche un endroit quelconque : garage, cave, etc."

Les agences de pompes funèbres sont assagées par les gens à l'affût du moindre coin libéré par un mort. L'autre jour, une heure à peine après le décès, les parents d'une vieille dame reçurent seize appels téléphoniques de gens qui demandaient si l'appartement de la défunte était libre.

Alcool et famine

Pour venir en aide aux pays étrangers et les défendre contre la famine qui les menace, le président Truman vient de prendre une mesure radicale. Il a ordonné qu'on cessât d'employer le blé et tous autres grains pour la production de l'alcool. Vingt millions de boisseaux de blé seront ainsi économisés pour la nourriture d'ici au 30 juillet prochain. Une mesure identique pourrait être prise bientôt pour le sucre dont la fabrication des boissons alcooliques exige une grande quantité.

Initiative heureuse que le Canada serait bien venu d'imiter. Non seulement les pays affamés en bénéficieraient, mais même le nôtre dont la consommation croissante et néfaste de l'alcool serait ainsi fortement diminuée.

E. S. P.

AVIS

L'honorable M. Antonio Barrette, Ministre du Travail de la province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi de la convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163, amendé par 7 Geo. VI, chapitre 29 et 8 Geo. VI, chapitre 30), donne avis par les présentes qu'il a reçu une requête en modification de la convention collective de travail relative aux métiers de l'imprimerie dont la juridiction territoriale s'étend à la région de Québec.

L'avis de modification de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 9 février 1946 de la façon suivante :

L'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la Convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que le Comité paritaire de l'industrie des arts graphiques de Québec et du district lui a présenté une requête à l'effet de modifier le décret numéro 3022, du 21 octobre 1945, et amendements, relatif aux métiers de l'imprimerie dans la région de Québec. On demande: Que les articles 1 à XVI inclusivement soient radiés et remplacés par les suivants :

1. — Définitions: — Pour les fins d'application du présent décret, les termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:
a) — Un "contremaitre" est une personne qui transmet les ordres de l'employeur, distribue l'ouvrage, surveille les travaux et travaille dans le métier;
b) — Un "compagnon", en général, est une personne qui a complété l'apprentissage requis pour la branche du métier dans lequel elle est employée, et qui exécute ou enseigne l'un ou l'autre des métiers régis par le présent décret;

2. — Pour les fins d'application du présent décret, les départements suivants sont considérés comme branches distinctes du métier:
1) — Tous les divers départements des journaux quotidiens et hebdomadaires astreints au présent décret;
2) — Tout autre établissement: composition, presses typographiques, réglage, photogravure, électrotypie, lithographie, photo-litho, reliure et tout autre procédé de reproduction graphique.
3. — La proportion du nombre des apprentis par rapport à celui des compagnons s'applique de la façon prévue aux articles VIII et IX.

4. — Toutefois, pour les fins d'application du présent décret, la juridiction professionnelle ne comprend pas les employés suivants:
1) — Les chefs de bureau, les commis, les employés préposés à l'entretien du bâtiment, les préposés aux ascenseurs, les nettoyeurs, les expéditeurs, les mécaniciens, les électriciens, les préposés aux machines à adresser, les chauffeurs, les messagers, et les autres salariés qui ne sont pas employés à des travaux d'imprimerie, de réglage, de reliure, de photogravure, d'électrotypie, de coupage, de photo-litho, de lithographie ou à tout autre procédé d'art graphique.

5. — Les ouvriers travaillant régulièrement à la publication du journal d'un établissement qui, par un contrat d'union assure aux dits ouvriers des conditions et des salaires meilleurs que ceux du présent décret.
6. — Les graveurs sur cuivre, à la main, qui ne travaillent pas dans un atelier de photogravure".
7. — Classification: — Les ateliers assujettis au présent décret sont divisés en quatre classes, pour les fins de tarification des salaires et de la durée du travail:
1° Classe "A": — La classe "A" comprend:
a) — Tous les ateliers qui utilisent une ou plusieurs presses relatives pour quelque fin que ce soit;
b) — Tous les ateliers qui utilisent trois (ou plus) presses automatiques ou manuelles à la main, prenant une feuille de 24" x 36" ou d'un format plus grand. Les ateliers de la boîte de carton et les ateliers des districts ruraux ne sont pas compris dans la classe "A", non plus que les manufacturiers de sacs en papier.

2° Classe "B": — La classe "B" comprend tous les ateliers possédant deux presses cylindriques ou plus, ou une machine à composer ou plus ainsi que les ateliers de photogravure, d'électrotypie, de lithographie, d'offset, de photo-litho, de réglage et de reliure non spécifiquement mentionnés dans les classes "A" et "D", ainsi que les ateliers de l'industrie de la boîte de carton et les manufacturiers de sacs en papier.
3° Classe "C": — La classe "C" comprend tous les ateliers qui s'occupent exclusivement de travaux de reliure".
8. — Durée du travail: — a) — Le jour, les heures de travail sont réparties entre 7.00 a.m. et 8.00 p.m., les cinq premiers jours ouvrables de la semaine, et entre 7.00 a.m. et midi, le samedi. Quarante-cinq heures, au maximum, ainsi réparties dans les six (6) jours constituent une semaine régulière de travail pour les

ateliers des classes "A", "B" et "D"; quarante-huit heures pour les ateliers de la classe "C". Tout travail exécuté par un employé régulier ou surnuméraire en dehors des heures susdites ou excédant, au cours d'une même journée ou d'une même nuit neuf (9) heures, est considéré comme du travail supplémentaire, excepté tel que prévu à l'article VI, paragraphe "b".

b. — Pour les équipes de nuit, les heures de travail sont réparties entre les heures régulières de la fin et du commencement de l'équipe de jour. Quarante-deux heures, au maximum constituent une semaine régulière de travail de nuit, sauf pour les districts ruraux mentionnés au paragraphe "b" de l'article X. La durée maximum d'une nuit de travail est de neuf (9) heures. Tout travail exécuté avant ou après les heures régulières par un employé régulier ou surnuméraire, doit être rémunéré au taux du travail supplémentaire excepté tel que prévu à l'article VI, paragraphe "b".

c. — Tout travail exécuté entre midi et minuit le samedi doit être rémunéré au taux du travail supplémentaire.

V. — Taux de salaire minima: — Les taux de salaire minima sont les suivants:

Table with 4 columns: A, B, C, D. Rows include: 1° Ateliers de composition, Compagnons typographes, opérateurs de clavier et fondeuses; 2° Ateliers d'impressions (Salaire horaire); 3° Ateliers de Reliure; 4° Ateliers de Photogravure et électrotypie; 5° Ateliers de lithographie, offset et photo-litho.

6. — Travail de nuit: — Tous les compagnons travaillant sur l'équipe de nuit doivent recevoir \$2.00 de plus par semaine que le salaire régulier des employés travaillant de jour.
7. — Contremaitres: — Les salaires des contremaitres, dans un atelier, doivent être d'au moins \$4.00 de plus par semaine que ceux des compagnons dans les classes "A" et "B" et de \$3.00 dans les autres classes, et lesdits contremaitres sont soumis aux mêmes heures et aux mêmes conditions de travail que les compagnons.

8. — Apprentis: — Les apprentis doivent recevoir les salaires minima suivants, basés sur leur carte de compétence.

Table with 2 columns: Par semaine, Salaires. Rows include: 1ère année, 2ème année, 3ème année, 4ème année, 5ème année, 6ème année, 7ème année.

9. — Les filles du département de la reliure doivent recevoir:
1ère année, premier semestre; 1ère année, deuxième semestre; 2ème année, premier semestre; 2ème année, deuxième semestre; 3ème année, premier semestre; 3ème année, deuxième semestre.

10. — Le salaire de travail supplémentaire doit être rémunéré au taux de salaire et demi par rapport au salaire régulier, excepté dans les cas sous-mentionnés.
11. — Aucun employeur n'a le droit d'exiger qu'un salarié ait fait une journée ou une semaine complète de travail pour recevoir le taux de salaire supplémentaire, sauf si ledit salarié, dans les classes "C" et "D", n'a pas travaillé 24 heures au cours de la semaine normale de travail précédente. Dans ce cas, le travail supplémentaire d'une journée ne devra pas excéder quatre (4) heures et sera rémunéré au taux simple.

12. — Toutefois, le salarié peut recevoir une rémunération basée sur son salaire régulier, pour le travail supplémentaire qu'il exécute, s'il bénéficie d'un engagement annuel écrit lui assurant un salaire hebdomadaire supérieur à celui prévu au présent décret pour la semaine normale de travail, et s'il bénéficie, en plus, de congés payés, du paiement de son salaire en cas d'absence pour cause de maladie, soit, en ce dernier cas, de quinze (15) jours par année.
13. — Le salaire double doit être payé pour tout travail exécuté le dimanche, le jour de Noël, le premier de l'An, la fête de St Jean-Baptiste, la fête de la Confédération (1er juillet) et la fête du Travail.

14. — Toutefois, les ateliers d'imprimerie et de reliure de la classe "A" et les ateliers des classes "B", "C" et "D" ont le choix de ne chômer que l'un ou l'autre des deux fêtes de la S. Jean-Baptiste ou de la Confédération.
15. — La période de travail pour laquelle le salarié a droit au salaire comprend, outre les heures ou fractions d'heures, où, en fait, il travaille, celles aussi durant lesquelles il est à la disposition de l'employeur et obligé d'être présent, y compris le temps où, appelé pour une certaine heure, il attend qu'on l'emploie. Cette règle s'applique quel que soit le mode de travail, soit à l'heure ou autrement. Toutefois, le temps mis à la disposition de l'employé pour prendre ses repas ou durant lequel il est bien entendu que ses services ne sont pas requis, n'est pas compté dans ses heures de travail.

16. — Tout salarié appelé, après avoir quitté l'atelier, pour exécuter du travail régulier ou supplémentaire, doit recevoir une rémunération équivalente à au moins deux heures (2) de travail.

17. — Vacances payées: — a. — Tous les salariés assujettis au présent décret ayant au service du même employeur un an ou plus de service régulier, ont droit à une semaine de vacances payées. Les vacances des divers salariés sont réparties sur les douze mois de l'année, après entente entre l'employeur et ses employés, mais le privilège d'en fixer définitivement la date est réservé exclusivement à l'employeur, afin de lui permettre d'assurer le bon fonctionnement de son établissement.

18. — Apprentissage: — a. — Tout apprenti commençant l'étude de son métier doit avoir seize (16) ans révolus. La durée de l'apprentissage sera déterminée par le comité de compétence et se terminera avec l'obtention d'une carte de compagnon, après que l'apprenti aura obtenu avec succès ses cartes de première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième années — sauf tel que prévu au paragraphe "f" ci-dessus.

b. — Dans le cours du premier mois de l'entrée en fonction d'un apprenti, l'employeur ou ses maîtres ou professeurs doivent avertir, par écrit, le secrétaire du Comité Paritaire de telle entrée en fonction et l'apprenti doit se présenter devant le comité de compétence afin de démontrer ses aptitudes pour telle branche de l'imprimerie qu'il désire apprendre. Si nécessaire, la production d'un certificat médical peut être exigée. Si le futur apprenti est jugé apte physiquement et intellectuellement et a obtenu le degré d'instruction exigé dans la branche de l'imprimerie qu'il désire apprendre, le tout conformément aux dispositions énumérées ci-dessus, il est jugé factus acceptus. Mais s'il ne réussit pas à passer son examen de manière satisfaisante, on lui conseillera de se diriger vers un champ d'action, mieux approprié à ses aptitudes et l'employeur ou ses maîtres ou professeurs en seront avertis aussitôt.

c. — Les heures de travail des apprentis sont les mêmes que celles des compagnons. Il n'y aura du travail supplémentaire par les apprentis dans un atelier que si la proportion des compagnons par rapport aux apprentis, telle qu'établie dans le présent décret, est observée.

d. — Les employés de sexe féminin qui apprennent et exercent un des métiers régis par le présent décret, généralement exercés par des hommes, sont soumis aux mêmes conditions de travail et aux mêmes taux de salaire que les hommes. L'expérience des employés est déterminée par le comité de compétence. Le nombre d'heures de travail réellement effectuées, soit 45 heures pour une semaine, et 50 semaines (2250) heures, seront normalement considérées comme une année. En aucun temps le nombre d'heures ne devra être un facteur exclusif dans la promotion d'un ouvrier d'une année à l'autre ou au titre de compagnon. Aucun apprenti ne sera promu au titre de compagnon avant d'avoir satisfait aux deux conditions ci-haut mentionnées.

e. — Pour les apprentis linotypistes et monotypistes, la compétence s'évalue à l'aptitude de chacun à composer et corriger, sur une machine normalement entretenue et dans des conditions normales, un minimum de 3,500 ems de texte courant à l'heure en moyenne.

f. — Toutefois, au terme de son apprentissage, l'apprenti de quelque département que ce soit, qui n'est pas suffisamment qualifié pour obtenir son certificat de compagnon doit recevoir une augmentation de pas moins de 10 p.c. pour chaque période additionnelle de pas moins de six mois et de pas plus d'une année, à la discrétion du comité de compétence, jusqu'à ce qu'il atteigne le salaire d'un compagnon. Cette augmentation de 10 p.c. est ajoutée au salaire hebdomadaire de l'apprenti. Cependant tel ouvrier, s'il travaille dans le département des presses, ne comptera pas dans le pro-rata des apprentis à partir de la date où il atteindra son quatrième 10 p.c. d'augmentation jusqu'à ce qu'il se qualifie à la page 7)

Aux plus grands magasins de Québec

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITED. Heures d'affaires! 9 h. à 5 h. 30 — Samedis et veilles de fêtes, 9 h. à 6 h.

JEUDI JOURNÉE DES ENFANTS

Nouveautés en vêtements pour garçons

Complets!

Nouveaux complets trois pièces, en tweeds de laine de belle qualité, couleurs assorties, comprenant: Habit à simple ou double croisure et deux pantalons — Coupe et confection soignées.

Tailles 24 à 28. Un pantalon breeches et une culotte droite. Tailles 28 à 33. Deux pantalons longs ou un long et une breeches.

\$12.95 \$15.00

Complets!

Trois pièces, pour le grand garçon — Worsted de laine à rayures de couleurs de fantaisie, comprenant: Habit à simple croisure, modèle 2 boutons — gilet et pantalon long. La même coupe élégante qui se voit dans nos complets pour messieurs.

Tailles 33 à 37. \$25.00

DEUX SPECIAUX INTERESSANTS

Souliers pour fillettes

SOULIERS en veau ou cuir verni, à lacets ou avec boucle, doublure en cuir — Souliers de belle qualité et confortables.

Pointures 11 à 3. \$3.25

Pantalons de ski

SOULIERS en cuir verni, marque PACKARD avec une courroie — Ce sont des souliers de toilette, de belle apparence et confortables.

Pointures 12 1/2 à 3. \$4.00

Paletots 3-4 (Mackinaws)

En étoffe bleu marine de qualité pesante, avec garniture de cuir, quelques-uns avec collet de fourrure — Tailles 30 à 36 dans le lot. Des valeurs jusqu'à \$15.95. PRIX DE SOLDE \$10.45

ARTICLES pour GARÇONS

Gilets (Mackinaws) POUR GARÇONS

En étoffe quadrillée, attachant avec boutons — Très belle qualité, Tailles 28 à 34. Des valeurs régulières de 3.25 et 3.95. PRIX DE SOLDE \$2.50

Foulards

En soie blanche pour garçons. Valeurs régulières de 50c. PRIX DE SOLDE 39c.

- Aujourd'hui tout comme hier -



Ce n'est rien! C'est seulement le type qui vient citer les paragraphes!

Vie Sociale Td. 9891

Lady Flset, assistée de madame Antonio Barrette, a reçu à déjeuner, hier, quelques-unes des épouses des membres du Parlement et des officiers supérieurs du Service civil.

L'hon. Omer Côté, secrétaire de la province, le consul de France M. Pierre-Paul Lorton, le consul d'Haïti et madame Antoine Couture.

DOCTEUR ANNE-MARIE COLIN MEDICINE GENERALE GYNECOLOGIE

ENFIN... une CREME DESODORISANTE aidant, sans danger, à ENRAYER, aux aisselles, la TRANSPIRATION

LE BRIDGE Par Armand DesRoches MEMBRE AGREGÉ DES STUDIOS D'IBLY CULBERTSON

Une céréale CHAUDE et nourrissante-sans cuisson NABISCO SHREDDED WHEAT

Respirez plus librement MENTHOLATUM

L'honorable monsieur et madame Antonio Barrette réunissent quelques invités lundi soir à un dîner intime au café du Parlement.

M. et madame G. Rousseau, de Montréal, font un séjour à Québec et logent au Château Frontenac.

M. et madame Donatien Barrette, de la métropole, passent quelques jours à Québec.

Mesdemoiselles Marie-Paula Daneau, Francoise et Jeannette Guerrier, de la métropole, passent quelques temps au Lac-Beauport.

M. Lorenzo Matte, I.F., fait un séjour de quatre mois à Durham, Caroline du Nord.

Mademoiselle Marthe Turgeon, recevait à l'heure du thé, samedi, au Château Frontenac.

Mesdemoiselles Lucie et Denise Godin sont parties pour une quinzaine de jours à New-York et à Washington.

Madame Simon Parent recevait, hier après-midi, son cercle de couture au bénéfice de la Ligue de la Jeunesse Féminine.

M. et madame J.-Albert Coulombe, du chemin Ste-Fov, recevaient à un buffet froid, samedi, en l'honneur de leur neveu, M. Claude Sylvestre, d'Ottawa.

Mademoiselle Thérèse Déry, de Silby, passe une quinzaine à Ottawa, l'invitée de sa sœur madame J.-R. Cholette.

M. et madame O. Fortin, de Trois-Rivières, autrefois de Québec, ont reçu, à l'occasion du retour d'outre-mer de leur fils, François, et de leur neveu, M. A. Brousseau.

M. et madame Roch Boucher recevaient leurs parents et amis, ces jours derniers, à l'Habitant Inn.

M. et madame G. Monette, de la Métropole, dernièrement de passage à Québec, étaient inscrits au Château Frontenac.

M. et madame A. Dodier, de Sherbrooke, ont fait un séjour à Québec, dernièrement.

Mariage On annonce pour le 27 février 1946, le mariage de Mlle Marguerite Gagnon, fille de M. et Mme Herve Gagnon, de Québec.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église St-Dominique de Québec, à 9 heures. Pas de faire-part.

Dans la Métropole En l'église Saint-Denis, lundi, à 9 h. 30, a été célébré le mariage de Mlle Rachel Robert, fille du Dr et de Mme A.-H. Robert.

Les industriels du Saguenay

Chicoutimi (DNC) - L'Association professionnelle des Industriels, section du Saguenay, a eu mardi soir, son assemblée générale annuelle.

M. Marc Carrière, secrétaire général de l'Association, est venu à Chicoutimi pour cette assemblée.

L'honorable monsieur et madame Antonio Barrette réunissent quelques invités lundi soir à un dîner intime au café du Parlement.

M. et madame G. Rousseau, de Montréal, font un séjour à Québec et logent au Château Frontenac.

M. et madame Donatien Barrette, de la métropole, passent quelques jours à Québec.

Mesdemoiselles Marie-Paula Daneau, Francoise et Jeannette Guerrier, de la métropole, passent quelques temps au Lac-Beauport.

M. Lorenzo Matte, I.F., fait un séjour de quatre mois à Durham, Caroline du Nord.

Mademoiselle Marthe Turgeon, recevait à l'heure du thé, samedi, au Château Frontenac.

Mesdemoiselles Lucie et Denise Godin sont parties pour une quinzaine de jours à New-York et à Washington.

Madame Simon Parent recevait, hier après-midi, son cercle de couture au bénéfice de la Ligue de la Jeunesse Féminine.

M. et madame J.-Albert Coulombe, du chemin Ste-Fov, recevaient à un buffet froid, samedi, en l'honneur de leur neveu, M. Claude Sylvestre, d'Ottawa.

Mademoiselle Thérèse Déry, de Silby, passe une quinzaine à Ottawa, l'invitée de sa sœur madame J.-R. Cholette.

M. et madame O. Fortin, de Trois-Rivières, autrefois de Québec, ont reçu, à l'occasion du retour d'outre-mer de leur fils, François, et de leur neveu, M. A. Brousseau.

M. et madame Roch Boucher recevaient leurs parents et amis, ces jours derniers, à l'Habitant Inn.

M. et madame G. Monette, de la Métropole, dernièrement de passage à Québec, étaient inscrits au Château Frontenac.

M. et madame A. Dodier, de Sherbrooke, ont fait un séjour à Québec, dernièrement.

Mariage On annonce pour le 27 février 1946, le mariage de Mlle Marguerite Gagnon, fille de M. et Mme Herve Gagnon, de Québec.

LA RADIO

Mardi, le 20 février 6.00 p.m. - CBV-CBF - Yvan P. L'Épée. 6.15 p.m. - CBV-CBF - Radio-Journal. 6.30 p.m. - CBV-CBF - Chansons françaises.

Mercredi, le 21 février 7.45 a.m. - CRAC - Le quart d'heure de l'Oratoire. 8.15 a.m. - CBV-CBF - Élévation matutinale.

Echos de Beauport FETE INTIME. - D.N.C. - M. Gustave Grenier, qui lit partie du Régiment de Québec pendant 3 ans et demi, a été l'objet de belles manifestations.

St-Patrick (Lotb.) Baptême, (DNC). - Joseph, Rodrigue, Gaetan, enfant de M. et Mme Joseph-A. Nappert.

St-Pierre-Baptiste Honneur au mérite, (DNC). - Mme Armand Fortier (Rita Fréchet), institutrice à l'école du village.

Casa Cugat

Avec Xavier Cugat, son orchestre du Waldorf Astoria de New-York, un chœur avec Nita Rosa, Del Campo, Carmel Castillo et plusieurs autres vedettes.

MOI, MAUVAISE HALEINE?

76% DE TOUS LES ADULTES ONT MAUVAISE HALEINE? Des épreuves scientifiques établissent indubitablement que, dans 7 cas sur 10, la POUDE à DENTS COLGATE enrayerait la mauvaise haleine!

POUDRE À DENTS COLGATE 25c 40c

"QUE SIGNIFIENT LES CONNAISSEURS PAR 'VIVACE'?" Puisque les connaisseurs emploient le mot vivace pour qualifier la saveur unique du thé Lipton, vous pouvez compter que chaque tasse devient délectable.

PLUS DE 100 MILLIONS DE BOUTEILLES VENDUES - TRÈS EFFICACE POUR LES DOULEURS FÉMININES MENSUELLES

Et la sensation de nervosité, de fatigue, d'irritabilité qui les accompagnent. Vos périodes mensuelles vous font-elles souffrir de migraine, mal de dos?

Broderie magique! Alice Brooks

RHUMES VICKS VAPORUB

LE FANTÔME 1502

Déclaration de monsieur Bracken

OTTAWA, 19. — (D.N.C.) — L'hon. John Bracken, chef national du parti progressiste-conservateur, qui rentre d'un séjour de deux semaines aux Etats-Unis, s'est montré optimiste sur le résultat du débat qui se poursuit au congrès de Washington au sujet de l'emprunt de \$4,500,000,000 que la Grande-Bretagne espère obtenir des Etats-Unis. Le chef conservateur a confiance que le congrès approuvera cet emprunt en dépit de la controverse qui se poursuit au sein de l'opinion publique comme au congrès. Il a exprimé l'opinion que les Etats-Unis se rendent compte que le refus d'approuver ce prêt serait pis que son acceptation.

M. Bracken n'a pas voulu faire de commentaires sur les questions de politique canadienne qui ont été soulevées durant son absence a-

PARAVION

vers les Endroits du Bas Saint-Laurent et de la Côte Nord

Service direct entre Montréal, Québec, Forestville, Mont-Joliette, Bois-Comeau, Raccourcement à Bois-Comeau pour autres endroits de la côte nord.

Renseignements et réservations à la salle d'attente du Château Frontenac.

Téléphone 3-5075

QUEBEC Airways

vant de s'être renseigné d'avantage, mais il a déclaré que les conflits ouvriers qui sévissent aux Etats-Unis se régleraient par des compromis: les travailleurs, dit-il, veulent conserver le même salaire "net" (take-home pay) que durant la guerre tout en faisant des journées de travail moins longues; cela équivaut à une augmentation du taux horaire des gages et la solution se trouvera dans un moyen terme, croit-il. Il regrette toutefois que les grèves des Etats-Unis retardent la reconversion industrielle et la reprise économique.

AVIS (suite) ...

(suite de la page 5)

liffe comme compagnon. Dans les autres départements, cependant, les ouvriers qui travaillent d'après cette clause de 10 p.c. compteront comme apprentis dans le pro-rata.

Dans les ateliers de la classe "C" qui possèdent un cylindre, de quelque format que ce soit, le compagnon sur presse à plateau pourra travailler sur ce cylindre et bénéficiera d'une augmentation de 10 p.c. annuellement jusqu'à ce qu'il ait atteint le salaire prévu pour un compagnon pressier pour cette catégorie. Le compagnon sur presse à plateau comptera comme compagnon dans le pro-rata qu'il travaille ou non sur le cylindre en vertu de cette clause.

g. — Les présentes ne s'appliquent pas aux élèves de moins de seize (16) ans d'une institution d'assistance publique régie par la loi de l'assistance publique (S.R.Q. 1941, chapitre 187).

"IX. — Nombre d'apprentis : — a. — Dans les ateliers de composition et de reliure, il ne doit pas y avoir plus d'un (1) apprenti par trois (3) compagnons employés régulièrement ou fraction de ce nombre.

b. — Dans les départements de presse, de clicherie et dans les ateliers de photogravure, d'électrotypie et d'offset, il ne doit pas y avoir plus d'un (1) apprenti par deux (2) compagnons ou fraction de ce nombre. Les aides et les apprentis sujets à l'article VIII, paragraphe "f" n'entreront pas en ligne de compte pour la détermination du nombre d'apprentis d'un atelier.

c. — Le nombre des filles de reliure n'ayant pas deux (2) ans d'expérience ne doit pas dépasser les deux tiers du nombre total des salariés de cette catégorie.

d. — Toutefois, les ateliers comptant moins de dix (10) salariés, compagnons et apprentis, bénéficieront des conditions suivantes : dans les ateliers des catégories "C" et "D", un compagnon, deux apprentis; dans les autres catégories: deux, trois, quatre ou cinq compagnons, deux apprentis; six compagnons, trois apprentis. Les apprentis peuvent être soit typographes, pressiers ou relieurs, c'est-à-dire que le pro-rata s'établit sur l'ensemble des ouvriers et non sur chaque département, comme il est mentionné plus haut.

e. — Pour la durée de la guerre seulement, il est loisible à l'employeur d'ajouter un apprenti par atelier au pro-rata ci-dessus et ce pour les classes "B", "C" et "D" seulement. Avant de revenir au pro-rata normal des apprentis mentionné à l'article IX (a et b), les employeurs qui se sont prévalus de la présente clause auront la latitude de garder ledit apprenti supplémentaire, même la guerre terminée jusqu'à ce qu'il devienne compagnon, et s'il y a promotion ou départ le pro-rata redeviendra normal.

f. — Dans les ateliers où il y a deux (2) compagnons ou moins, ceux-ci peuvent travailler dans les différents métiers. Les apprentis sont sujets aux mêmes dispositions du paragraphe "d" du présent article.

g. — Les apprentis typographes porteurs d'une carte de cinquième année ont le droit d'exécuter du travail sur les machines à composer.

h. — Toutes les cartes de compétence sont attribuées par le comité de compétence et non autrement.

i. — Les maîtres-imprimeurs, les surintendants et les contre-maîtres travaillent au moins vingt-quatre (24) heures par semaine dans un des métiers régis par le présent décret sont considérés comme des compagnons dans la fixation du nombre des apprentis par rapport à celui des compagnons. Cependant, pour les ateliers de la classe "C", les maîtres-imprimeurs travaillant 12 heures ou plus par semaine dans l'un de ces métiers sont considérés comme compagnons.

j. — Les présentes ne s'appliquent pas aux élèves de moins de seize ans d'une institution d'assistance publique régie par la Loi de l'Assistance Publique (S.R.Q., 1941, ch. 187).

"X. — Dispositions spéciales : — a. — Nonobstant les dispositions du présent décret, dans les ateliers où le nombre des heures de travail régulières formant une semaine normale est inférieur à celui des heures stipulées aux paragraphes "a" et "b" de l'article IV et où la cédule normale des salaires est actuellement plus élevée que le minimum fixé par le présent décret, ladite semaine normale de travail doit être maintenue et la dite cédule des salaires plus élevée doit continuer à s'appliquer à tous les employés actuels de tels ateliers durant l'existence du présent décret.

b. — Districts ruraux. — Dans les districts judiciaires autres que celui de Québec la cédule des salaires établis à l'article V peut, toutefois, être réduite de quinze pour cent (15%) et le travail supplémentaire être rémunéré au taux de salaire et demi. La semaine régulière de travail est de quarante-huit heures le jour et de quarante-cinq heures (45) la nuit.

c. — Aucun travail à la pièce ne doit être exécuté dans un atelier, excepté tel que prévu, pour les graveurs à la main sur cuivre, à l'article II b. alléna 4, item iii.

d. — Tout travail à domicile est interdit. Aucun employeur n'a le droit de donner à qui que ce soit du travail à être exécuté à la maison; un salarié ne peut accepter un tel travail.

"XI. — Si de nouvelles machines ou de nouveaux procédés viennent en usage pendant la durée du présent décret la cédule des salaires et les conditions applicables à ces machines ou à ces procédés seront déterminés par un amendement au présent décret.

"XII. — Gîte et couvert : — Lorsque, suivant une convention entre l'employeur et le salarié le logement, les repas ou la pension complète sont fournis par l'employeur, celui-ci ne peut déduire plus que les prix suivants du salaire de l'employé :

Par repas	Pour repas de la semaine	Pour le logement par jour
0.20	4.00	0.25
Pour le logement par semaine	Logement et pension par semaine	Logement et pension par mois
1.50	5.00	20.00

"XIII. — Paiement des salaires : — Les salaires doivent être payés en argent chaque semaine dans tous les établissements assujettis au présent décret.

Ce salaire doit être remis à chaque employé dans une enveloppe scellée, sur laquelle sont inscrits son nom, son numéro de matricule, la date de la semaine de travail, le nombre d'heures accomplies, le taux de salaire à l'heure, le montant d'argent contenu dans l'enveloppe, laquelle doit être initialement par la personne qui a fait la paie.

"XIV. — Lors de la ratification de la présente convention, le Comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par le présent décret, demeure en fonction et surveille la mise à exécution du présent décret jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien et est investi de tous les actifs et droits dudit comité; il assume également toutes les dettes de l'ancien comité, en vertu du dit décret antérieur.

"XV. — Durée du décret : — Le présent décret demeure en vigueur jusqu'au 15 octobre 1947. Après cette date, il se renouvelle d'année en année à moins que l'une ou l'autre des parties contractantes ne donne un avis écrit à ce contraire à l'autre partie et au Ministère du Travail, soixante (60) jours avant l'expiration de toute année subséquente.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la "Gazette Officielle" de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler contre ladite requête.

Le Sous-ministre du Travail,
GERARD TREMBLAY

Ministère du Travail,
Québec, ce 9 février 1946. 12586-0

Mots croisés No 2333

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														

HORIZONTAL

1-Archives publiques ou privées (Antiq. Rom.)

2-Loi, ordonnance — Adverbe — Pièce de charpente ajoutée à une autre.

3-Article — Pronom personnel — Point cardinal.

4-Préposition — Arme que l'on porte suspendue au côté — Chemin étroit.

5-Ville des Etats-Unis — Patriarche biblique.

6-Pelle creuse qui sert à jeter l'eau hors des embarcations — Cèdre.

7-Contient, joyeux — Marmite de cuisine — Pronom personnel.

8-Bison d'Europe — Abaisser le niveau de : — Interjection.

9-Note de la gamme — Conjonction — Châta, élegant (Fr.).

10-Revoir, examiner de nouveau, pour modifier s'il y a lieu — Demeure somptueuse d'un haut personnage.

11-Terme du jeu d'échecs — Bolet comestible.

12-Mariage (P-4) — Vicil, corrompu — Adj. possessif.

13-Convenu — Grosse moulure ronde — Face d'un corps polyédrique.

14-Traç nettle membrane sous la langue — Voûte saillante au-dessus d'une statue — Corde avec laquelle on pendait les criminels.

VERTICAL

1-Bureau des agents d'une compagnie de commerce en pays étranger.

2-Village d'Arable — Lieu où l'on bat le grain — Ancien pays de l'Asie Mineure.

3-Genre de crocodiles fossiles dans les terrains secondaires.

4-Ville d'Arable — Lieu où l'on bat le grain — Ancien pays de l'Asie Mineure.

5-Note de la gamme — Dialecte gaulois parlé en Ecosse — Recommander.

6-Guette — Instrument pour nettoyer le grain.

7-Chemin bordé d'arbres — Prononcer ce que l'on sait par cœur.

8-Liste, catalogue — Plate-forme flottante — Particule qui donne plus de force à l'affirmation.

9-Colibre — Refaire, restaurer — Bruit sec.

10-Usages, coutumes — Adj. possessif — Couverture d'un bâtiment.

11-Indiquer, marquer — Région de plateaux calcaires entre la Carniole et l'Ystrie.

12-Qualification, litre (Fr) — Jeune cerf.

13-Qui ne boit pas de vin — Prêtre de l'Eglise russe — Interjection.

14-Affirmation — Personne qui donne l'hospitalité — Préposition.

15-Partie de la Palestine — Plaque cornée formant le dessus du sabot d'un animal — Epoux.

16-Religieuse de l'ordre de Cîteaux.

L'HUILE ELECTRIQUE

du DR. THOMAS

DOULEURS ET RAIDEURS RHUMATISMALES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

1 PAISON 2 BENTON 3 O 4 G 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

Les meilleures marques de BOTTINES et SOULIERS pour garçons



BOTTINE BRUNE "HURLBUT"

Largeurs: B - C - D — Points: 8 1/2 à 12 **4.50**

Largeurs: E - C — Points: 6 à 8 **3.75**

BOTTINE BRUNE "RESARCH"

Largeurs: B - D — Points 8 1/2 à 12 **5.00**



SOUlier BRUN "RESARCH"

Largeurs: B - D — Points: 8 1/2 à 12 **4.50**

Largeurs: A - C — Points: 12 1/2 à 3 **5.00**

SOUlier NOIR OU BRUN POUR GARÇONS — MARQUE "LE MARQUIS"

Largeurs: C - D — Points: 1 à 5 1/2 **5.50**

La bonne qualité est toujours plus économique —

Salon de chaussures

Aux Grands Magasins à Rayons du

SYNDICAT QUÉBEC

LIMITÉ

LEON COFF, Président et Gérant Général

REG. COFF, Vice-Président F. MIEFF COFF, Directeur

MEMBRE de L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS DU CANADA, INC.

AU SYNDICAT

CHANDAIL **PULL-OVER** **PULL-OVER** **Couvre-tout**

pour garçonnets de 2 à 7 ans — Tricot de laine, aux teintes combinées, et avec fermeture éclair. **1.95**

de laine pour garçonnets — Choix de bleu, marron, vert et brun — Grandeurs courantes — Ord. 1.95 — Spécial :

en tricot de laine brossée, dans de très jolies teintes, pour garçonnets de 2 à 6 ans — **.89**

genre combinaison, avec pieds et sans manches — fait en laine, dans le bleu marin, brun, drab et rouge. 22 à 30 — **1.95 2.25 2.50**

Coupe - vent **PETIT HABIT** **Chaussettes** **MITAINES**

en doekin bleu ou brun, pour garçons de 6 à 12 ans. Genre à boutonner — Ord. 1.19 — Spécial :

de jersey avec culotte doublée — Teintes combinées. Pour garçonnets de 2 à 6 ans — **.49**

tout laine pour garçons, pour le ski — Toutes les teintes — Marques Pennmans — Points: 7 1/2 - 8 1/2 - 9 1/2 — **.75**

tout cuir ou avec fourrure, avec pagode, pour garçons de 6 à 14 ans — **2 paires pour 1.00**

3e, annexe de la Couronne

PARDESSUS D'HIVER A PRIX DE RABAIS

Pour grands garçons **Pour garçons**

Un lot de beaux et bons pardessus d'hiver, en tweed tout laine, brun, gris et bleu, du style balmaccan — Grandeurs: 33 à 37, mais non dans chaque couleur — Une occasion sans pareille — Valeurs jusqu'à 29.50.

SPECIAL **SPECIAL**

Judi matin : **10.00** **5.00**

2e, magasin principal

Polka **Châle** **Pyjama** **Robe de nuit**

de laine, rose, bleu, blanc uni, pour vos bébés — **1.25** **1.50**

de laine blanche, tissé au métier, avec franges de soie. Grandeurs: 36 pouces, sans les franges — **10.95**

2 pièces, en finette rayée, pour fillettes de 2 - 4 et 6 ans — Très bonne coupe — **1.39**

en finette blanche avec dessins de couleur, pour bébés. Deux qualités — **.39** **.49**

3e, annexe Blvd Charest

Aux Grands Magasins à Rayons du

SYNDICAT QUÉBEC

LIMITÉ

LEON COFF, Président et Gérant Général

REG. COFF, Vice-Président F. MIEFF COFF, Directeur

MEMBRE de L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS DU CANADA, INC.

HEURES D'AFFAIRES: 9h. à 5h.30 excepté les samedi et veille de fête de 9 h à 6 hr.

Les Braves de Valleyfield contre les As



LA COURSE

Gérard Côté, l'ex-sergent de l'armée canadienne et athlète bien connu dans le domaine de la course à pied, portera les couleurs du club Frontenac dimanche pour le trophée du Dr Geoffroy dont le marathon sera disputé à Montréal. Nous avons assisté hier aux pourparlers par téléphone entre le président du comité des courses du Frontenac, M. Gérard Lachance et l'habile coureur Côté. Ce dernier s'est déclaré heureux de porter les couleurs du club de Québec dont il fait partie à titre de coureur cette saison à son retour d'outre-mer. Le comité de courses a décidé de maintenir une équipe dans la grande course de la métropole et s'est assuré les services de l'un de ses meilleurs représentants. Les autres athlètes du Frontenac seront Adrien Pronovost et Robert Boucher. Le trio entend bien prendre encore les premières places tout comme à Lewiston.

UN JOCKEY QUEBÉCOIS

Clovis Bureau, fils de M. Irénée Bureau, bien connu des voyageurs au Château Frontenac, vient d'être engagé pour trois ans par un propriétaire de chevaux de courses, M. A. Haug, de Détroit. Le jeune Bureau a l'expérience acquise comme jockey il y a deux ans à Montréal, Chicago et en Floride. Le jockey de 18 ans, pesant 104 lbs, passe l'hiver à Hot Springs.

Derby de chiens à Beauport-Ouest, le 24

Beauport. — (DNC) — Le 24 février aura lieu à Beauport-Ouest une course de chiens organisée par les "Sportsmen" de la localité. Les entrées pourront être faites jusqu'à vendredi, le 22 courant. Le départ est fixé à 1 h. de l'après-midi, près de la Côte du Lac et l'arrivée à St-Michel. Pour informations, s'adresser à Joseph Rodrigue, tél. 4-5425; Joseph Dufresne, tél. 4-5315 ou chez Jos. Dubeau, tél. 4-6782.

Au bonspiel mixte du curling Québec

1ère ronde
J.-A. Brady 4, F. Conway 4, C.-E. Desrosiers 3, C.-J. Whyte 4
A.-C. Rawland 5, R. Slater 4
A.-C. Rawland 5, R. Slater 4
T.-A. Beagley 7, F.-R. Thompson 3
E. St-Amant 10, G.-E. Clegg 8
F. St-Amant 11, J. Kelly 5
T.-J. Kelly 5, W.-L. Bennett 4
B.-J. Kaine 1, E. Beagley 5
J.-A. McManamy 6, H. Doddridge 3
Dr H. McKinnon 1, W. Samson 2
J.-K. McCormy 1, J.-A. Brady 5
J.-A. Brady 5, C.-E. Desrosiers 3
A.-C. Rawland 5, R. Slater 4
E. St-Amant 10, G.-E. Clegg 8
T.-J. Kelly 5, W.-L. Bennett 4
B.-J. Kaine 1, E. Beagley 5
Dr H. McKinnon 1, J.-K. McCormy 1
J.-A. McManamy 6, B.-J. Kaine 1
A.-C. Rawland 5, R. Slater 4
E. St-Amant 10, G.-E. Clegg 8
T.-J. Kelly 5, W.-L. Bennett 4
B.-J. Kaine 1, E. Beagley 5
Dr H. McKinnon 1, J.-K. McCormy 1

Durnan assuré du trophée "Vézina"

MONTREAL. — (D. N. C.) — Étant donné que les Canadiens sont de beaux joueurs en arrière des autres clubs dans le pointage contre eux, il semble presque assuré que Bill Durnan décrochera de nouveau le trophée Vézina, qui sous les nouveaux règlements sera décerné au gardien de buts ayant participé au plus grand nombre de parties pour le club dont le moins de points ont été enregistrés.

Robert Gosselin, 1er au tennis sur table

Robert Gosselin joueur de tennis sur table, a accompli un brillant exploit lundi dernier en battant le champion de la ville lors du tournoi organisé par la Jeunesse Sportive St-Malo. Il a battu Paul Thomassin vainqueur de plusieurs tournois et champion de la ville, par des scores de 21-10, 21-17 et 21-7 pour gagner le tournoi et s'emparer de la coupe Gagnon don de M. Gagnon, bijoutier de St-Sauveur.

Le Frontenac gagne le trophée Myrand avec A. Pronovost, 1er

La course de trois milles disputée hier soir sous les auspices de l'Union locale des racketteurs a été remportée par Adrien Pronovost en un rapide de 18 minutes. Tous les athlètes en lice fournirent un bel effort car ils se suivirent tous à moins d'une minute d'intervalle. Le club Frontenac a obtenu les honneurs de cette épreuve d'équipe pour le trophée Raoul Myrand et Filis. Il y avait huit coureurs en lice, seulement les porte-couleurs de Loretteville ne s'étant pas rendus pour le départ qui fut retardé après la venue de ces autres athlètes.

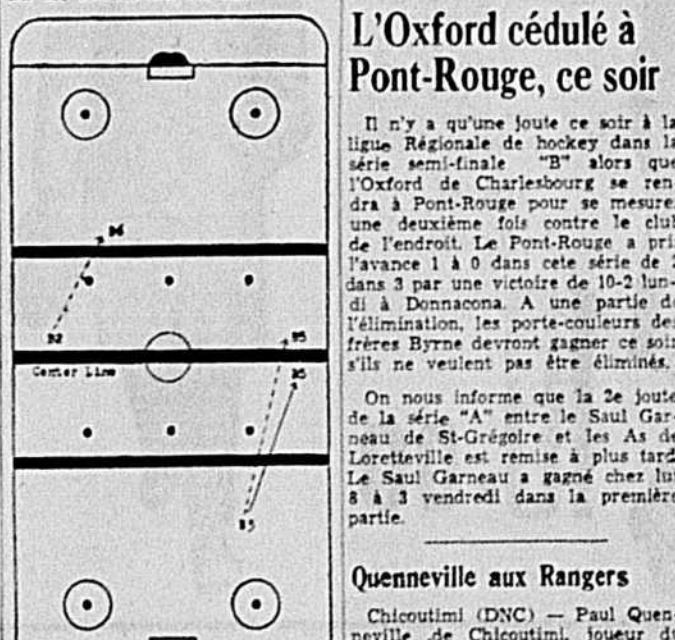


Adrien Pronovost, Robert Boucher et Maurice Marcotte, tous du Frontenac se classèrent les trois premiers tandis que quatre coureurs de l'Union Commerciale prenaient les autres places suivantes. Le jeune Lucien Pronovost de 14 ans, frère du vainqueur. Les juges étaient MM. Emile Dion, du Voltigeur, Georges Egan et Gérard Lachance du Frontenac et Roméo Lachance, de l'Union Commerciale. Au cours de la soirée qui suivit M. Myrand, fils, adressa quelques mots de félicitations aux coureurs.

Voici le classement des coureurs:
1.—A. Pronovost, Frontenac 18.30 min.
2.—R. Boucher, Frontenac 19.00 min.
3.—M. Marcotte, Frontenac 19.30 min.
4.—D. Beagley, U. Com. 20.00 min.
5.—A. Lachance, U. Com. 20.30 min.
6.—Belleville, U. Com. 21.15 min.
7.—Turcotte, U. Com. 21.30 min.
8.—L. Pronovost, Frontenac 24.90 min.

Regles de Gouret

INTERPRETES
Par BILL GRAY



Robert Gosselin, 1er au tennis sur table

La règle pour le hors-jeu à la ligne centrale rouge et à la ligne d'attaque bleue est différente. Le passe doit être FINIE pendant que le joueur B3 est encore de son propre côté à la ligne centrale rouge. La rondelle ne peut pas précéder le joueur B3 au-delà de la ligne centrale rouge, et celui-ci ne peut pas suivre et ensuite manier la rondelle. Remarques: La règle pour le hors-jeu à la ligne centrale rouge et à la ligne d'attaque bleue est différente. Le passe doit être FINIE pendant que le joueur recevant est de son propre côté de la ligne centrale, alors qu'il se précède le joueur au-delà de la ligne et d'attaque bleue, la rondelle peut précéder le joueur au-delà de la ligne et ensuite manier la rondelle et être en droit. Voir le jeu du joueur B3 au tournoi de St-Malo.

Partie décisive, ce soir pour les visiteurs; Dechène contre Marois

Les As de Québec joueront leur avant-dernière partie locale de la cédule régulière au Colisée, ce soir, à 8 h. 30. Ce ne sera pas la moindre joute car il y va de l'intérêt des deux clubs en lice de gagner le gros lot, le droit de participer à la série de détail pour le championnat de la ligue Senior.

L'engagement de la cédule à la fin de la saison accorde cinq parties à jouer aux As et deux aux Braves. Comme le Québec a présentement deux points d'avance sur le Valleyfield, ce dernier club sera éliminé en perdant ce soir aux mains des As qui auront une marge suffisante de quatre points et ne pourront être rattrapés par les Braves, conséquemment relégués à la 5e position, même en gagnant leur dernière joute contre le Royal à Valleyfield dimanche.

D'un autre côté une victoire du Valleyfield sur les As, ralongera la course pour la détenton de la 4e place dans la ligue Senior. Il faudra alors au deux vainqueurs en quatre joutes pour nos nôtres pour dépasser leurs rivaux, en autant que ces derniers auraient également raison du Royal.

D'intéressantes pratiques et d'excellents conseils du pilote Lex Cook ont maintenu nos porte-couleurs en bonne condition à la suite de leur brillante victoire sur le Royal, dimanche. On compte sur le beau travail du gardien Jean Marois, sur l'efficacité des deux à la défense, Renaud-Tondreau et Taggart-Maillet, et le succès des trois lignes d'avants, Imlach-Gruhn-Emerg-Tremblay-Carragher-Heximer et Nelson-Valenti-O'Neill.

Début de la ligue mixte U.L. Laurier

C'est ce soir, à St-Malo, qu'aura lieu l'ouverture officielle de la ligue mixte de petites quilles de la Jeunesse libérale de l'Union libérale Laurier. Les premières boules seront lancées à 7.30 heures précises par les invités d'honneur, les honorables Hamel, Dessurault, Lesage et autres. Il y a quatre rencontres à l'affiche.

Le festival des écoliers

Tout est maintenant prêt pour la grande après-midi sportive de l'école de hockey de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, samedi après-midi, au Colisée. L'amphithéâtre du parc de l'Exposition sera rempli à sa pleine capacité, pour ce premier festival organisé par l'O.T.J., cette oeuvre qui se dévoue continuellement pour le développement physique et moral des jeunes de Québec.

L'oxford cédulé à Pont-Rouge, ce soir

Il n'y a qu'une joute ce soir à la ligue Régionale de hockey dans la série semi-finale "B" alors que l'Oxford de Charlesbourg se rendra à Pont-Rouge pour se mesurer, une deuxième fois, contre le club de l'endroit. Le Pont-Rouge a pris l'avance 1 à 0 dans cette série de 2 dans 3 par une victoire de 10-2 lundi à Donnacona. A une partie de l'élimination, les porte-couleurs des frères Byrne devront gagner ce soir s'ils ne veulent pas être éliminés.

Quenneville aux Rangers

Chicotimi (DNC) — Paul Quenneville de Chicoutimi, joueur du club des Volants de la ligue Régionale de hockey, vient de signer un engagement pour les Rangers de la ligue Nationale. Quenneville se rapportera à Winnipeg à l'automne pour l'entraînement. Paul Quenneville, âgé de 20 ans, est le fils de Léo Quenneville, ancien joueur des Rangers lui-même. Le jeune homme suit donc les traces de son père, comme celles de Georges Vézina, Johnny Gagnon, Léonard Gaudreault, Fernand Gauthier, tous joueurs de la ligue Nationale venant de la région du Saguenay.

Gros-Pin gagne 9-2

Le Gros-Pin a remporté une belle victoire et l'enjeu en battant les Castors de St-Malo par 9 à 2 au début de la semaine. Le Gros-Pin espère rencontrer les Generals au cours d'une pratique de ce dernier club. Le pilote Léo Bourcier et le gérant Roland Mercier verront à diriger les joueurs d'ici la finale junior pour qu'aucun accident ne survienne à l'oeuvre au Colisée, ce soir, dans la cage du Valleyfield.

Position à la ligue Québec-district

Équipes	Points
Équipes	10
Équipes	8
Équipes	6
Équipes	4
Équipes	2
Équipes	0

LE HOCKEY

Ligue SENIOR	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Aucune joute							
Ligue MAJORALE							
Aucune joute							
Ligue AMÉRICAINNE							
St-Louis 7							
Ligue PROVINCIALE							
Victoriaville à Sherbrooke, remi-							
Ligue INTERCOLLEGIALE							
Sir George Williams 5, Laval 7							
CE SOIR							
Ligue SENIOR							
Valleyfield à Québec							
Ligue NATIONALE							
Détroit à Canadiens							
Ottawa à Hull							
Ligue AMÉRICAINNE							
New-Haven à Buffalo							
Ligue NATIONALE							
St-Louis à St-Louis 7							
Ligue PROVINCIALE							
Victoriaville à St-Hyacinthe							
Ligue NATIONALE							
Oxford à Pont-Rouge—X							
X—en avant-10							
LES MEILLEURS POINTIERS							
Ligue SENIOR	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Royal	36	17	2	1	114	56	
Ottawa	38	21	13	2	182	141	44
Shawinigan	36	16	18	2	138	104	44
Québec	35	15	17	3	122	138	41
Valleyfield	36	15	15	8	159	179	31
Hull	37	9	25	3	140	109	20
Ligue NATIONALE	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Canadiens	30	22	13	2	132	100	49
Chicago	40	20	14	6	184	131	16
Boston	40	19	13	8	127	118	46
Détroit	38	15	15	8	102	110	32
Toronto	39	13	20	6	118	142	32
Rangers	40	9	23	7	106	148	23
Ligue PROVINCIALE	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Victoriaville	33	21	4	4	168	103	45
Sherbrooke	34	19	11	4	172	122	43
St-Hyacinthe	31	19	16	2	159	177	41
St-Hyacinthe	36	16	16	4	169	158	36
Drummondville	36	13	20	3	120	166	29
Cornwall	36	7	23	4	119	185	18
Ligue AMÉRICAINNE	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Section est							
New-Haven	23	20	3	3	133	63	43
Hershey	23	20	3	3	133	63	43
Providence	18	27	4	3	117	47	41
New-Haven	11	31	9	3	91	31	31
Section ouest							
Indianapolis	27	19	8	6	132	62	42
Cleveland	22	21	5	1	111	51	31
Cleveland	22	21	5	1	111	51	31
St-Louis	19	27	7	4	127	77	43

Lucien Dechène en lice pour les Braves

Lucien Dechène, le jeune et brillant cerbère des Braves de Valleyfield est passé par nos bureaux hier. "Dusty", comme l'appelle Dick Irvin, du Canadien, qui s'est intéressé à lui dans l'intention de le placer sur la liste de réserve du club de la ligue Nationale, nous a révélé qu'il est libéré des Bruins de Boston car au cours de ses pérégrinations il fut libéré de l'équipe de Baltimore. Dechène quitta Québec en novembre dernier, comme nous l'avions signalé dans le temps, pour s'aligner avec les Olympics de Boston de la ligue Eastern des États-Unis. Le retour de Harvey Bennett dans les filets des Olympics reléguera Dechène comme substitut et ce dernier gagna sept des huit parties auxquelles il prit part pour les Olympics. Le pilote "Hego" Harrington dut se départir de Dechène, qui désirait une position meilleure pour cette raison. Dechène ne se rendit pas à Providence, mais à Baltimore le 6 janvier, pour revenir à Montréal le 22 janvier. S'en remettant aux conseils de Bill Rey, l'habile cerbère local, encore de catégorie junior au début de la saison se l'occasion de remplacer Lascelles, qui souffrait d'une sinusite et racrocha ses patins après une brillante carrière et maintenant âgé de 37 ans. Dechène en remercie Bill Rey sincèrement.

Bill Rey proteste

MONTREAL. — (D. N. C.) — Joe "Beet" est apparu avec un oeil au beurre noir, un cadeau d'anniversaire que lui offrit Jack Crawford à Boston. Buddy O'Connor a constaté qu'il avait perdu plusieurs livres et il dit que Dick Irvin est apparu avec un tel esprit combattif à Chicago qu'il faillit déclencher une bagarre près du banc du chronométriste. Bill Rey a chaudement protesté pour avoir été retenu 9 minutes en dehors de la glace au lieu de 2 minutes après avoir reçu une punition mineure contre les Black Hawks. Selon les sources du Canadien les chronométristes et l'arbitre dev. ont été examinés à Chicago avant les éliminatoires de la coupe Stanley.

Le meilleur compteur de buts dans la Nationale est Max Bentley

Le meilleur compteur de buts dans la Nationale est Max Bentley, 36; dans l'Américaine, les Plouffons avec 36 et dans la Senior, Plouffons avec 41. Pour les assistances, c'est Lach de Canadien qui conduit la barque dans la Nationale avec 28; Paul Courteau est toujours en tête dans la ligue Américaine, suivi de près par Leswick, Campeau à le record imposant de 50 assistances dans la Senior.

Bill Mosenko, du Chicago aura fait à faire pour se maintenir en 2e position chez les compteurs de la ligue Nationale.

Bill Mosenko, du Chicago aura fait à faire pour se maintenir en 2e position chez les compteurs de la ligue Nationale. Gaye Stewart, du Toronto, et Clint Smith, son coéquipier des Black Hawks, le suivent d'un point.

La rencontre entre les Volants de Hull et les Sénateurs d'Ottawa ne suscite aucun intérêt relève-t-on un peu partout.

Une réunion de la ligue Régionale à 59, côte du Palais, mettra la dernière main aux questions en suspens pour le détail de la ligue actuellement en cours. Lundi prochain, lors de la victoire du Pont-Rouge, nous avons omis qu'André Paquet avait contribué à la victoire de son club avec un but et un assist de même que Marcoux, ce qui complète le pointage de 10 à 2 en faveur des vainqueurs.

La boxe à Montréal

MONTREAL, 20 (DNC) — Un des plus solides boxeurs qui soit jamais passé à Montréal à Paris en finale du Coliseum lundi soir alors que Chico Barrado du Mexique a perdu la décision contre Ralph Walton dans la rencontre principale du programme de boxe à l'affiche.

Yvon Robert annule

Montréal, 20. — (DNC) — Yvon Robert n'a pu reconquérir le titre de champion du monde au futur hier soir, contre Bobby Managoff, comme il espérait le faire, et a fait combat en vain. Le combat a pris fin de lui-même, après que chacun des lutteurs eut décroché une chute. Robert prit la première et Managoff la seconde et les deux fameux athlètes n'étaient à l'oeuvre que depuis une ou deux minutes dans l'engagement final, quand la sirène du couvre-feu se fit entendre à 11 h. 30.

McNeil au Canadien

Montréal. — (D. N. C.) — Les Bruins retiennent les services de Paul-Emile Bilbeault, les Leafs de Toronto auront de retour McCool. Les Red Wings de Détroit comptent sur Jimmy Mowers, les Canadiens sur Jimpmy Mowers, les Canadiens, laissant Howie Harvey au Royal, tandis que les Black-Hawks de Chicago auront recours au cerbère du Kansas-City. Les Canadiens ne peuvent compter sur Howie Harvey car ce dernier est la propriété des Leafs de Toronto.

La course de chiens de 12 milles les 23 et 24

Les propriétaires de chiens qui désirent participer au "dog-berby" des 23 et 24 février sur un parcours de 12 milles, sont invités à communiquer avec M. Roméo Pelletier, l'organisateur, au Buffet Central, 55 4ème Avenue, Québec-Ouest. Cette course est ouverte à des équipes de 2 ou 3 chiens.

CE SOIR

20 Fév., 8h. 30

PRIX D'ENTRÉE
Loges et promenades... 1.25
Sections nord, sud est... 0.75
Section ouest, adultes... 0.50
Section ouest, enfants... 0.25

TAXES INCLUSES

BILLETS EN VENTE CHEZ LES DÉPOSITAIRES SUIVANTS PLUS QU'À 2 HRS P.M. AUJOURD'HUI

Henri Gagnon, 24, Côte du Palais
Chs-Eug. Bernier, 15 chemin Ste-Foy
Tabaris Givert, 118, de Avenue
Nap. Châ Spérin, 4, rue St-Joseph
Jos. Côté, angle St-Joseph, St-Vallier

Au Colisée, à partir de 7 hrs ce soir

Rendez-vous de bonne heure afin de vous assurer une bonne place.

COLISÉE

Tél: 5129 - 2-7041 loc. 7

19ième JOUTE

(Attraction 46)

LIGUE SENIOR

BRAVES de Valleyfield

VS

AS de Québec

Avis aux détenteurs de billets de saison

Afin de prévenir des retards et des ennuis, les détenteurs de billets de saison devront se faire un devoir de se réclamer chez les dépositaires, avant 3 hrs. aujourd'hui, ou encore avant 9 hrs. au Colisée ce soir.

Vous épargnez avec les LAMES MINORA

dans le gros paquet économique 12 LAMES 25¢ — épargne de 16%

● En effet, les LAMES MINORA sont de retour dans le gros paquet économique. Vous avez maintenant 12 LAMES MINORA pour seulement 25¢. Épargnez encore plus sur la lame de qualité à prix modéré. Demandez chez votre marchand, le gros paquet économique qui contient: 12 LAMES MINORA.

Les Lames Minora se vendent aussi 4 pour 10¢

Annoncez régulièrement dans l'ACTION CATHOLIQUE, le grand quotidien de Québec. Votre commerce ne s'en portera que mieux.

L'ACTION CATHOLIQUE

Confiez vos travaux d'IMPRESSION, de RELIURE et de PHOTOGRAVURE aux ateliers les plus modernes de l'Est de cette province.

L'hon. Bégin expose le programme de sa politique de colonisation

Aux représentants des sociétés diocésaines de colonisation qu'il a rencontrés, hier après-midi, en compagnie de M. Stanislas Bégin, son sous-ministre, et M. l'abbé Arthur Fortier, directeur des services sociaux, l'hon. M. J.-D. Bégin a exposé sa politique de colonisation.

Disons tout de suite que cette politique s'inspire des conclusions du rapport Minville qui recommande : 1. Une enquête sur la situation des paroisses établies, en vue de leur consolidation; 2. L'aide au travail organisé; 3. L'expérimentation de méthodes nouvelles en pays neufs.

Le ministre a d'abord exposé les grandes lignes de sa politique. M. Stanislas Bégin et M. l'abbé Fortier ont ensuite donné les précisions qui s'imposaient. Quelques chefs de services, dont MM. Donnat-C. Noisieux (établissement des colonies), Théod. Mercier (études économiques) et Joseph Jacob (détricotements motorisés) ont également exposé la façon de procéder de leurs services respectifs.

Pour résumer la politique que l'hon. M. Bégin entend appliquer en matière de colonisation, disons d'abord que l'assistance accordée au colon sera proportionnée au travail effectué par celui-ci sur son lot.

Il fait davantage en ce qu'il porte les primes de labour à 33 acres par lot de 100 acres, soit une augmentation de 10 acres. Le colon bénéficiera d'une aide substantielle dite d'établissement, sous forme de primes pour la construction de sa maison et de sa grange en plus de recevoir des allocations de subsistance pour les premiers mois de son séjour sur son lot.

Le ministre a également révisé sa politique de motorisation. Il a établi une échelle d'aide qui encouragera les insuccès et favorisera le travail organisé. Cette politique s'appuiera désormais sur la collaboration des organismes coopératifs locaux. On a préparé une réglementation qui, après entente avec le colon et les dirigeants du ministère, assurera aux organismes coopératifs une garantie de paiement pour les travaux de colonisation. La contribution du ministère en ce domaine formule recommandée par des sociologues avisés.

Autre point important de la nouvelle politique de l'hon. M. Bégin: le ministre entend entreprendre cette année un vaste programme de chemins afin d'ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation.

L'hon. M. Bégin a vivement remercié les représentants diocésains de leur accueil et de leur attention.

par le colon sur son lot, ce crédit pouvant s'échelonner sur une période de douze ans et atteindre \$1,025. L'idée qui a inspiré ces divers mesures est conforme, on l'a vu, aux conclusions du rapport Minville. Il s'agit en somme d'infléchir de façon plus directe le colon au développement agricole de son lot. En plus d'unifier les projets existants, le ministre de la Colonisation tente par sa nouvelle politique d'orienter définitivement et aussi rapidement que possible les colonies vers le stage de paroisses agricoles.

L'hon. M. Bégin se propose également d'accorder une attention particulière au problème très complexe de la consolidation des paroisses de colonisation. Sa détermination est d'en faire le plus tôt possible des paroisses agricoles vivantes. Et le ministre veut entreprendre, dès cette année, la consolidation d'une quinzaine de paroisses pour le moins. L'hon. M. Bégin fait cependant remarquer à ce propos que la consolidation des paroisses présente parfois de grandes difficultés. Il s'agit à la fois de rachats de lots, les problèmes de voirie, les problèmes d'orientation agricole et d'organisation sociale, mais surtout les problèmes de drainage qui nécessitent des études et des travaux préliminaires parfois onéreux à cause des droits acquis puisqu'ils concernent des régions entières. Ces études, en ce qui a trait au drainage, devront nécessairement se faire avec la collaboration de l'Office du drainage. Le ministre doit choisir, après entente avec les intéressés, les centres où il s'agira de pratiquer de procéder à la consolidation.

Le ministre a également révisé sa politique de motorisation. Il a établi une échelle d'aide qui encouragera les insuccès et favorisera le travail organisé. Cette politique s'appuiera désormais sur la collaboration des organismes coopératifs locaux. On a préparé une réglementation qui, après entente avec le colon et les dirigeants du ministère, assurera aux organismes coopératifs une garantie de paiement pour les travaux de colonisation. La contribution du ministère en ce domaine formule recommandée par des sociologues avisés.

Autre point important de la nouvelle politique de l'hon. M. Bégin: le ministre entend entreprendre cette année un vaste programme de chemins afin d'ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation.

L'hon. M. Bégin a vivement remercié les représentants diocésains de leur accueil et de leur attention.

L'hon. M. Bégin a vivement remercié les représentants diocésains de leur accueil et de leur attention.

REMY BEAULIEU OPTOMETRISTE SPECIALISTE POUR LA VUE 94, de la COURONNE (Ch. 2) (vis-à-vis carré Jacques-Cartier) Téléphone : 2-3592 Bureau du Soir Loretteville, Clinique St-Ambroise tous les vendredis, de 7 heures à 9 heures, de 7 heures à 9 heures, de 7 heures à 9 heures.

Nouvelles de travail

- HOMMES - DEMANDES POUR QUEBEC 4 Mécaniciens réparation Diesel 60 et plus hrs. 11 Mouleurs 30.00-40.00 sem. 10 Ouvriers spécialisés (mfre chaussures) à la pièce 3 Apprentis pressiers platine (1 à 3 ans d'exp.) contrat collectif 1 Electricien (réparation moteurs) 30 hrs. 4 Couvresseurs 30 hrs. 4 Mécaniciens, fr ornamental 65 hrs. 1 Opérateur machine Resaw, Yale V60 60 hrs. 4 Bûcherons (on forêt) 60 hrs.

Chaque bureau du Service national de Placement offre des occasions d'emploi dans sa propre zone et dans les autres régions au Canada

Si vous êtes aptes à remplir un des emplois ci-dessus, adressez-vous au plus proche bureau local du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT Ministère fédéral du Travail

Alliance 'en suspens' entre trois pays

ONDRES, 20. (BUP) - Au cours d'un débat sur les affaires étrangères, Harold MacMillan, conservateur, a déclaré aujourd'hui que l'alliance entre l'Angleterre, la Russie soviétique et les Etats-Unis est virtuellement écartée formellement, "en suspens".

Deux nominations à la faculté de Théologie

La Faculté de Théologie de l'université Laval, a fait, hier soir, les nominations suivantes: M. l'abbé Lionel Audet, professeur de morale au cours supérieur, a été nommé secrétaire de la Faculté de Théologie; M. l'abbé Bernard Morisset, professeur de morale en première année, a été nommé secrétaire adjoint de cette même Faculté.

Le ministre a d'abord exposé les grandes lignes de sa politique. M. Stanislas Bégin et M. l'abbé Fortier ont ensuite donné les précisions qui s'imposaient. Quelques chefs de services, dont MM. Donnat-C. Noisieux (établissement des colonies), Théod. Mercier (études économiques) et Joseph Jacob (détricotements motorisés) ont également exposé la façon de procéder de leurs services respectifs.

L'hon. M. Bégin se propose également d'accorder une attention particulière au problème très complexe de la consolidation des paroisses de colonisation. Sa détermination est d'en faire le plus tôt possible des paroisses agricoles vivantes. Et le ministre veut entreprendre, dès cette année, la consolidation d'une quinzaine de paroisses pour le moins. L'hon. M. Bégin fait cependant remarquer à ce propos que la consolidation des paroisses présente parfois de grandes difficultés. Il s'agit à la fois de rachats de lots, les problèmes de voirie, les problèmes d'orientation agricole et d'organisation sociale, mais surtout les problèmes de drainage qui nécessitent des études et des travaux préliminaires parfois onéreux à cause des droits acquis puisqu'ils concernent des régions entières. Ces études, en ce qui a trait au drainage, devront nécessairement se faire avec la collaboration de l'Office du drainage. Le ministre doit choisir, après entente avec les intéressés, les centres où il s'agira de pratiquer de procéder à la consolidation.

Le ministre a également révisé sa politique de motorisation. Il a établi une échelle d'aide qui encouragera les insuccès et favorisera le travail organisé. Cette politique s'appuiera désormais sur la collaboration des organismes coopératifs locaux. On a préparé une réglementation qui, après entente avec le colon et les dirigeants du ministère, assurera aux organismes coopératifs une garantie de paiement pour les travaux de colonisation. La contribution du ministère en ce domaine formule recommandée par des sociologues avisés.

Autre point important de la nouvelle politique de l'hon. M. Bégin: le ministre entend entreprendre cette année un vaste programme de chemins afin d'ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation.

L'hon. M. Bégin a vivement remercié les représentants diocésains de leur accueil et de leur attention.

Deux nouveaux juges seraient nommés à la Cour Supérieure de Québec, sous peu

Deux nouveaux juges seront nommés cette semaine à la Cour Supérieure, dans le district de Québec, si l'on en croit le rumeur qui circule dans les milieux judiciaires et qui paraît venir d'excellente source. Les nouveaux juges seraient Me Gérard Lacroix, C.R., et Me Wilfrid Edge, C.R. Me Lacroix est professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval et exerce sa profession comme associé de Mirès Fernand Choquette, C.R., M.A.L., et Antonio Laplante, C.R. Me Wilfrid Edge est actuellement protonotaire de la Cour Supérieure à Québec. L'hon. juge Alfred Savard serait définitivement transféré dans le district judiciaire de Montréal où de fait il siège très souvent depuis quelque temps. L'autre vacance a été créée récemment par le départ de l'hon. juge Garon Pratte, qui a été promu à la Cour d'Appel.

Bref de prohibition contre la juridiction du Recorder G. Zaroubin

D'ici à ce que la Cour Supérieure ait rendu jugement dans la présentation d'un bref de prohibition concernant une cause de dénommé de Jéhovah, la Cour du Recorder ne pourra intenter nulle poursuite contre un individu de cette secte. Si jamais le tribunal de la ville se hasarderait à entreprendre une poursuite quelconque, il sera passible d'une amende ne dépassant pas \$2,000, payable à la Couronne ou d'un emprisonnement d'un an ou des deux peines à la fois. Comme résultat pratique, le bref de prohibition enjoint à la Cour du Recorder de la cité de Québec de s'abstenir de toute autre procédure tant que jugement ne sera pas rendu. L'affaire est rapportée en Cour Supérieure le 22 février.

Le bref de prohibition a été présenté par Gerald Barry, témoin de Jéhovah, arrêté en vertu de l'article 461 des règlements municipaux, qui défend le colportage dans les limites de la cité de Québec sans licence municipale. C'est son procureur, Me Sydney Lazarovitz, qui a produit le bref mentionné en cause la Cour du Recorder de Québec. Les juges Emile Morin et Jean Mercier et le Procureur Général de la province.

Dans ses allégués, le pétitionnaire prétend qu'il a le droit de prêcher l'évangile dans les rues de toutes les villes et cités du Canada et de l'Empire britannique, tout comme Jésus-Christ et les apôtres l'ont fait; qu'il ne chargeait rien pour ces brochures distribuées ou offertes, mais acceptait simplement un encouragement qui servait à défrayer les frais de publication; qu'il ne forçait personne à accepter sa littérature; qu'il a l'intention dans l'avenir, de continuer à répandre la dite littérature.

Cadavre trouvé dans le Parc National

La sûreté provinciale a été prévenue ce matin de la découverte d'un cadavre près du Grand Lac Jacques-Cartier, pas loin des barrières du Parc National. La victime me a probablement succombé à la vague de froid qui sévit actuellement dans notre région; on ne connaît pas encore l'identité de la victime. Des recherches sont commencées en ce sens aujourd'hui. La police est en train de transporter le corps à la morgue où se fera une enquête. Le trajet du Grand Lac à Québec offre de grandes difficultés en ce moment; on devra se servir d'auto-neige et de raquettes pour effectuer le voyage.

A l'amicale du 22e Régiment

Il y aura assemblée spéciale des membres de l'Amicale du 22e Régiment Incorpore vendredi soir à sept heures et demie, le 22 février, à la salle de conférence du Manège militaire, Grande-Allée, Québec.

MAMANS! VOUS POUVEZ AIDER A PREVENIR L'ERUPTION CAUSEE PAR LES COUCHES!

MAMANS! VOUS POUVEZ AIDER A PREVENIR L'ERUPTION CAUSEE PAR LES COUCHES! Voici un Moyen Scientifique L'Huile médicamenteuse Cuticura pour Bébés protège contre les germes, aide à prévenir l'éruption, l'irritation et beaucoup d'infections cutanées. Economique. Le Savon Cuticura légèrement médicamenteux est également bon pour bébé.

CE SOIR RIEN DEMAIN LAXATIF

GEORGES de L. DEMERS B.A., LL.L., B.S.C. AVOCAT ET PROCUREUR Tél.: BUR 2-2388 Rés. 2-6250 80, St-Pierre - Québec

Haut poste à M. Léo Roy, à l'Hydro-Québec

MONTREAL, 20 (DNC) - Un des nôtres, M. Léo Roy, vient de se voir confier une très haute fonction à l'Hydro-Québec, Gradué de l'Ecole Polytechnique et de l'Université McGill, M. Roy vient d'être nommé assistant-surintendant de la division de la distribution d'électricité à l'Hydro-Québec. La nouvelle a été annoncée officiellement par M. L.-Eugène Potvin, président. M. Léo Roy qui était auparavant assistant-surintendant de la division du pouvoir au Québec Power succède à feu James Robertson.

G. Zaroubin est toujours ambassadeur

OTTAWA, 20. (BUP). - Le ministre des Affaires extérieures a dit aujourd'hui que George Zaroubin, qui quitta le Canada "pour effectuer un voyage" à Moscou, en décembre, et qui n'est pas rentré au pays, est encore l'ambassadeur soviétique au Canada.

Le ministre ne sait rien de Jacob Souritz, qui est enregistré à l'hôtel Savoy, à Londres, comme ambassadeur russe au Canada. En fait, ce n'est pas lui qui a succédé à Zaroubin à ce poste, étant donné que la nomination d'un nouveau représentant russe requerrait d'abord l'approbation de la personne en question par le gouvernement canadien et par le roi, procédure qui prend ordinairement quelques semaines. On a déclaré que le gouvernement n'a pas été approché au sujet d'un successeur de Zaroubin.

(Une dépêche de Londres dit que l'ambassade soviétique a dit que l'inscription de Souritz dans le registre de l'hôtel, comme ambassadeur au Canada, constitue une erreur. L'ambassade soviétique dit que Souritz s'embarquera, lundi, pour le Brésil.)

Dans un lieu secret OTTAWA, 20. (BUP). - Un représentant en vue du gouvernement a déclaré à la "British United Press", ici, aujourd'hui que Ivor Gosenko, l'ancien employé de l'ambassade russe qui mit le gouvernement canadien au courant des activités d'espionnage soviétiques au Canada, est en un lieu tellement secret que seulement deux personnes savent où il se trouve.

L'hôpital pour les incurables

Le R. Frère Provincial des Frères Hospitaliers de St-Jean de Dieu de Montréal est venu à Québec, cette semaine, pour rencontrer les autorités de la ville, en rapport avec l'établissement d'un hôpital des incurables. Le R. F. William, provincial, a déclaré à M. Joseph Matte, que le communauté était fort désireuse de venir offrir ses services à la population de Québec pour prendre soin des malades atteints de maladies incurables, mais qu'elle ne pouvait pour le moment garantir la possibilité d'accepter les canceréux, parce que cela demanderait une aide spéciale et séparée de l'hôpital dont elle prendrait la direction. On cherche actuellement à Québec ou dans les environs, l'endroit qui serait le plus propice à l'établissement de cet hôpital qui s'impose dans Québec, dit l'évêché Matte. D'ailleurs, les Frères hospitaliers ont reçu l'approbation de Son Eminence le Cardinal pour entreprendre des pourparlers avec les autorités municipales à ce sujet.

Conférence remise

La dernière conférence que devait prononcer, au Mardis universitaires, M. Auguste Viatte, professeur à la faculté des Lettres de l'université Laval, le 26 courant, sera remise au mardi suivant, le 5 mars. M. Viatte a retardé sa conférence pour permettre à tous ceux qui le désirent d'assister à la chausserie qui donnera ce soir à M. René de Messières, attaché culturel à l'ambassade de France, sous les auspices de l'Institut Canadien.

Cours spéciaux de M. Armand Finn

M. Armand Finn, de Montréal, donnera des cours spéciaux, samedi prochain, le 23 février, aux étudiants en relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. Les cours de M. Finn, qui auront lieu de 9 h. à 12 heures, porteront sur "l'analyse des tâches". Tous les étudiants de 2e et 3e années sont priés d'être présents.

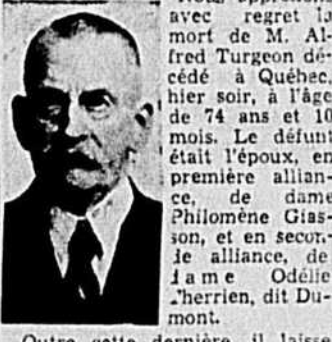
Deux séances par jour à l'Assemblée Législative

Tel que prévu, le premier ministre entend mener rondement le travail sessionnel. Après avoir inscrit quatre projets de loi dès la première séance et demandé aux députés de voter l'adresse en réponse au discours du trône, sans faire de rébat, il a donné aujourd'hui même avis d'une motion qu'il l'avenir la Chambre tiendra deux séances par jour. Le régime des deux séances par jour ne commencera généralement que dans la 2e phase de la session. Hier, la Chambre a siégé le soir, mais à 6 heures, la séance n'avait pas été adjournée. Elle avait été suspendue. Quand il s'agit de l'étude des bills et de la remise de leur adoption à la séance suivante, le régime des deux séances par jour est très important. Le travail peut s'expédier avec une plus grande rapidité. Voici le texte de la motion de l'hon. M. Duplessis.

"Que, pendant la présente session, la chambre tiendra jusqu'à nouvel ordre: deux séances tous les jours, sauf le dimanche; la première, de trois à six heures de l'après-midi; la deuxième, de huit heures et quart à onze heures et demie du soir; et qu'à chacune de ces séances, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement qui a trait aux séances de mardi, sauf le mercredi, où l'ordre des affaires sera réglé suivant les dispositions de l'article 115 du règlement qui donnent préférence aux lois ou motions annoncées par les députés."

Une motion a également été inscrite par l'hon. M. J.-A. Matheson, qui demande la production de la correspondance concernant: "Tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province se rapportant aux emprunts contractés par le gouvernement de la province: a) dans le cours du mois de décembre 1945, pour un montant de \$3,855,000.00; b) le ou vers le 1er juillet 1945 pour un montant de \$15,000,000.00; c) le ou vers le 1er février 1946 pour un montant de \$15,000,000.00 pour un montant de \$15,000,000.00."

Mort de Monsieur Alfred Turgeon



Nous apprenons avec regret la mort de M. Alfred Turgeon décédé à Québec, hier soir, à l'âge de 74 ans et 10 mois. Le défunt était l'époux, en première alliance, de dame Philomène Gasson, et en seconde de dame Odélie "Cherrien, dit Dumont. Outre cette dernière, il laisse dans le deuil: ses filles, madame Lucien Gendron (Françoise Turgeon), madame Eugène Vézina (Marie-Luce Turgeon), un fils, M. Gabriel Turgeon; ses belles-filles, madame J.-M. Dion (Blanche Dumont), madame J.-E. Bouchard (Marie-Claire Dumont); ses beaux-fils, MM. Dollard Dumont et Lallemand Dumont; ses bruns, madame Dollard Dumont (Irène Asselin) et Lallemand Dumont (Yvonne Noël). Feu M. Turgeon laisse aussi plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi matin à 9 h. Départ de la maison mortuaire, à 127 des Prairies, pour l'église de St-Roch, et de là au cimetière St-Charles. Nos condoléances à la famille en deuil.

Tél.: 5-1518 HENRI TURGEON NOTAIRE 405, rue St-Jean

SOULAGE LE Mal de Gorge DU A UN RHUME Gargarisez-vous avec de l'ASPIRIN NOUVEAUX BAS PRIX 12 comprimés... 25c 24 comprimés... 45c 100 comprimés... 175c LE VÉRITABLE "ASPIRIN" EST MARQUÉ DE CETTE FAÇON

Premier prix

CHICAGO, 20 (BUP) - Pour la deuxième année consécutive, le "Chicago Sun" s'est vu décerner le premier prix, dans la classe des journaux de grande circulation, d'un concours annuel de typographie de la Inland Daily Press Ass.

Simard & Voyer

CHAUSSURES DE HAUTE QUALITE Spécialité ajustage parfait

OCILVIE MINUTE Oats Plus Flavanol CUISSON RAPIDE Elle a MEILLEUR goût et elle est MEILLEURE



Nouveaux "C.G.A." L'Association des "C.G.A." a le plaisir d'annoncer le résultat de ses examens, tenus en novembre dernier, à travers le Canada. Ont réussi l'examen final, donnant droit au titre "C.G.A." (Certified General Accountant), de gauche à droite: MM. Georges-Henri Plamondon, L.S.C., Fernand Grenier, L.S.C., Gaston Robitaille, L.S.C., Paul Simard et J.-Arthur Bédard. MM. G.-H. Plamondon, Paul Rioux, Fernand Grenier et Gaston Robitaille ont fait leurs études à l'École Supérieure de Commerce et obtinrent de l'Université Laval la Licence en Commerce et obtinrent de l'Université Laval la Licence en Commerce. Cinq candidats ont subi avec succès l'examen Intermédiaire. Ce sont MM. Gaston Paré, Raymond Chartré, Marcel Maheux, Roland Bertrand et Marcel Masson. Nos plus sincères félicitations aux heureux candidats.

Analyses et commentaires

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE et FINANCIÈRE

PAR ROGER VEZINA

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PROVINCIAL A TRANSPORTE 19,234,144 passagers en 1945

Depuis 1939, le nombre des passagers transportés par cette compagnie a augmenté d'environ 304 p.c., passant de 4,760,330 en 1939 à 19,234,144 l'an dernier. Et les revenus provenant du trafic-voyageurs ont augmenté dans une proportion encore plus considérable, passant de \$1,578,038. en 1939, à \$5,338,707 en 1945. De prime abord, ces chiffres ne permettent guère de tirer de conclusions positives puisque la compagnie a dû réduire considérablement ses services inter-urbains durant la guerre pour affecter ses voitures au transport des ouvriers de guerre. Toutefois, si l'on considère les changements importants survenus dans le trafic-voyageurs de la compagnie depuis le milieu de l'an dernier, on peut certes conclure à la popularité croissante du transport inter-urbain par autocar. En effet, les autobus affectés aux services inter-urbains ont parcouru, en 1945, 9,050,175 milles, soit 2,269,939 milles de plus que l'année précédente, et ils ont transporté 8,646,206 voyageurs, ce qui représente une augmentation de 1,512,434 personnes. Par contre, les véhicules affectés aux services spéciaux ont parcouru 1,494,995 milles, soit 805,465 milles de moins qu'en 1944, et ils ont transporté 1,555,464 voyageurs, c'est-à-dire 1,412,063 de moins qu'en 1944. Et comme on peut le constater par les statistiques qui précèdent, ce que la Compagnie de Transport Provincial a perdu en voyageurs de guerre, elle l'a gagné en voyageurs de paix.

Au surplus, si l'on considère que les recettes provenant du trafic-voyageurs sont passées de \$4,691,044, en 1944, à \$5,338,707 en 1945, soit une augmentation de recettes de \$647,663,49, comparativement à une augmentation de \$445,092 dans les frais d'exploitation, frais d'administration et frais généraux, on peut affirmer que la Compagnie de Transport Provincial a tout à gagner à liquider sa clientèle de guerre pour la remplacer par une clientèle de paix. Et nous devons reconnaître que, même s'il fut paralysé par la guerre, le transport inter-urbain par auto-car n'a rien perdu d'une popularité qui va sans cesse grandissant. Ce phénomène nous permet donc de prévoir une concurrence de plus en plus ardue pour nos chemins de fer, d'autant plus que l'autocar est de moins en moins handicapé par les rigueurs de l'hiver. En effet, l'entretien des grandes routes lui permet maintenant de circuler et se livrer à un transport inter-urbain lucratif douze mois par année.

Voici maintenant les principaux chiffres du dernier rapport financier de la Compagnie de Transport Provincial: Gain net par action en 1945 75.1 cents Gain net par action en 1944 64.7 cents Gain sur la partie remboursable de l'impôt sur le revenu en 1945 63.9 cents Gain sur le même item en 1944 57.3 cents Gain total par action en 1945 \$1.39 Gain total par action en 1944 \$1.22 Véhicules en service le 31 décembre 304

Nouveaux véhicules mis en service en '45 — 50 autocars de luxe et trois autobus pour le service inter-urbain. Un autocar fut détruit par l'incendie et vingt et un véhicules complètement amortis furent mis hors de service en 1945.

Voici maintenant l'état des profits et pertes:

COMPTE COMPARATIF ET CONSOLIDÉ DES PROFITS ET PERTES

Exercice clôturé le 31 décembre 1945, avec en regard, les chiffres de 1944.

Table with 4 columns: Description, 1945, 1944, Difference. Rows include Recettes du trafic-voyageurs, Autres recettes d'exploitation, Total des recettes d'exploitation, Déduire: Frais d'exploitation, Frais d'administration et frais généraux, Impôts frappant l'exploitation et permis, Total des frais d'exploitation, Revenus d'exploitation, Moins réserves pour amortissement.

Table with 4 columns: Description, 1945, 1944, Difference. Rows include Bénéfices d'exploitation nets, Revenus de placements, Bénéfices bruts, Moins: Intérêts, Bénéfices nets (avant déduction de l'impôt sur le revenu et sur les bénéfices), Déduire: Provisions pour l'impôt sur le revenu et les bénéfices (dont la somme de \$159,741.06 est remboursable), Bénéf. nets portés au compte de surplus.

Table with 4 columns: Description, 1945, 1944, Difference. Rows include COMPTE DE SURPLUS, Solde reporté des exercices précédents, A ajouter: Ajustements applicables aux années précédentes, Bénéfices nets de l'exercice 1945 (reportés du Compte Profits et Pertes), Bénéfices réalisés dans la vente des placements, Bénéf. réalisés dans la vente de propriété.

Table with 4 columns: Description, 1945, 1944, Difference. Rows include A déduire: Dividendes versés en 1945.

Table with 4 columns: Description, 1945, 1944, Difference. Rows include Obligations des utilités publiques, TRANSPORT: Alberta C. and H.S. p.c. 1946, Can. Atl. 4 p.c. 1945, Can. Steamship 3 1/2 p.c. 1945, C.P.R. 4 p.c. 1945, C.P.R. 4 p.c. 1944, Services publics: A.T. and T. 4 1/2 p.c. 1945, Bell Telephone 5 p.c. 1945, B.C. Power 4 p.c. 1945, H.C. Tel 4 1/2 p.c. 1945, Calgary Power 3 p.c. 1945, Ontario Power 4 p.c. 1945, Ont. Power 4 p.c. 1945, Ont. Power 4 p.c. 1944, Ont. Power 4 p.c. 1943, Ont. Power 4 p.c. 1942, Ont. Power 4 p.c. 1941, Ont. Power 4 p.c. 1940, Ont. Power 4 p.c. 1939, Ont. Power 4 p.c. 1938, Ont. Power 4 p.c. 1937, Ont. Power 4 p.c. 1936, Ont. Power 4 p.c. 1935, Ont. Power 4 p.c. 1934, Ont. Power 4 p.c. 1933, Ont. Power 4 p.c. 1932, Ont. Power 4 p.c. 1931, Ont. Power 4 p.c. 1930, Ont. Power 4 p.c. 1929, Ont. Power 4 p.c. 1928, Ont. Power 4 p.c. 1927, Ont. Power 4 p.c. 1926, Ont. Power 4 p.c. 1925, Ont. Power 4 p.c. 1924, Ont. Power 4 p.c. 1923, Ont. Power 4 p.c. 1922, Ont. Power 4 p.c. 1921, Ont. Power 4 p.c. 1920, Ont. Power 4 p.c. 1919, Ont. Power 4 p.c. 1918, Ont. Power 4 p.c. 1917, Ont. Power 4 p.c. 1916, Ont. Power 4 p.c. 1915, Ont. Power 4 p.c. 1914, Ont. Power 4 p.c. 1913, Ont. Power 4 p.c. 1912, Ont. Power 4 p.c. 1911, Ont. Power 4 p.c. 1910, Ont. Power 4 p.c. 1909, Ont. Power 4 p.c. 1908, Ont. Power 4 p.c. 1907, Ont. Power 4 p.c. 1906, Ont. Power 4 p.c. 1905, Ont. Power 4 p.c. 1904, Ont. Power 4 p.c. 1903, Ont. Power 4 p.c. 1902, Ont. Power 4 p.c. 1901, Ont. Power 4 p.c. 1900, Ont. Power 4 p.c. 1899, Ont. Power 4 p.c. 1898, Ont. Power 4 p.c. 1897, Ont. Power 4 p.c. 1896, Ont. Power 4 p.c. 1895, Ont. Power 4 p.c. 1894, Ont. Power 4 p.c. 1893, Ont. Power 4 p.c. 1892, Ont. Power 4 p.c. 1891, Ont. Power 4 p.c. 1890, Ont. Power 4 p.c. 1889, Ont. Power 4 p.c. 1888, Ont. Power 4 p.c. 1887, Ont. Power 4 p.c. 1886, Ont. Power 4 p.c. 1885, Ont. Power 4 p.c. 1884, Ont. Power 4 p.c. 1883, Ont. Power 4 p.c. 1882, Ont. Power 4 p.c. 1881, Ont. Power 4 p.c. 1880, Ont. Power 4 p.c. 1879, Ont. Power 4 p.c. 1878, Ont. Power 4 p.c. 1877, Ont. Power 4 p.c. 1876, Ont. Power 4 p.c. 1875, Ont. Power 4 p.c. 1874, Ont. Power 4 p.c. 1873, Ont. Power 4 p.c. 1872, Ont. Power 4 p.c. 1871, Ont. Power 4 p.c. 1870, Ont. Power 4 p.c. 1869, Ont. Power 4 p.c. 1868, Ont. Power 4 p.c. 1867, Ont. Power 4 p.c. 1866, Ont. Power 4 p.c. 1865, Ont. Power 4 p.c. 1864, Ont. Power 4 p.c. 1863, Ont. Power 4 p.c. 1862, Ont. Power 4 p.c. 1861, Ont. Power 4 p.c. 1860, Ont. Power 4 p.c. 1859, Ont. Power 4 p.c. 1858, Ont. Power 4 p.c. 1857, Ont. Power 4 p.c. 1856, Ont. Power 4 p.c. 1855, Ont. Power 4 p.c. 1854, Ont. Power 4 p.c. 1853, Ont. Power 4 p.c. 1852, Ont. Power 4 p.c. 1851, Ont. Power 4 p.c. 1850, Ont. Power 4 p.c. 1849, Ont. Power 4 p.c. 1848, Ont. Power 4 p.c. 1847, Ont. Power 4 p.c. 1846, Ont. Power 4 p.c. 1845, Ont. Power 4 p.c. 1844, Ont. Power 4 p.c. 1843, Ont. Power 4 p.c. 1842, Ont. Power 4 p.c. 1841, Ont. Power 4 p.c. 1840, Ont. Power 4 p.c. 1839, Ont. Power 4 p.c. 1838, Ont. Power 4 p.c. 1837, Ont. Power 4 p.c. 1836, Ont. Power 4 p.c. 1835, Ont. Power 4 p.c. 1834, Ont. Power 4 p.c. 1833, Ont. Power 4 p.c. 1832, Ont. Power 4 p.c. 1831, Ont. Power 4 p.c. 1830, Ont. Power 4 p.c. 1829, Ont. Power 4 p.c. 1828, Ont. Power 4 p.c. 1827, Ont. Power 4 p.c. 1826, Ont. Power 4 p.c. 1825, Ont. Power 4 p.c. 1824, Ont. Power 4 p.c. 1823, Ont. Power 4 p.c. 1822, Ont. Power 4 p.c. 1821, Ont. Power 4 p.c. 1820, Ont. Power 4 p.c. 1819, Ont. Power 4 p.c. 1818, Ont. Power 4 p.c. 1817, Ont. Power 4 p.c. 1816, Ont. Power 4 p.c. 1815, Ont. Power 4 p.c. 1814, Ont. Power 4 p.c. 1813, Ont. Power 4 p.c. 1812, Ont. Power 4 p.c. 1811, Ont. Power 4 p.c. 1810, Ont. Power 4 p.c. 1809, Ont. Power 4 p.c. 1808, Ont. Power 4 p.c. 1807, Ont. Power 4 p.c. 1806, Ont. Power 4 p.c. 1805, Ont. Power 4 p.c. 1804, Ont. Power 4 p.c. 1803, Ont. Power 4 p.c. 1802, Ont. Power 4 p.c. 1801, Ont. Power 4 p.c. 1800, Ont. Power 4 p.c. 1799, Ont. Power 4 p.c. 1798, Ont. Power 4 p.c. 1797, Ont. Power 4 p.c. 1796, Ont. Power 4 p.c. 1795, Ont. Power 4 p.c. 1794, Ont. Power 4 p.c. 1793, Ont. Power 4 p.c. 1792, Ont. Power 4 p.c. 1791, Ont. Power 4 p.c. 1790, Ont. Power 4 p.c. 1789, Ont. Power 4 p.c. 1788, Ont. Power 4 p.c. 1787, Ont. Power 4 p.c. 1786, Ont. Power 4 p.c. 1785, Ont. Power 4 p.c. 1784, Ont. Power 4 p.c. 1783, Ont. Power 4 p.c. 1782, Ont. Power 4 p.c. 1781, Ont. Power 4 p.c. 1780, Ont. Power 4 p.c. 1779, Ont. Power 4 p.c. 1778, Ont. Power 4 p.c. 1777, Ont. Power 4 p.c. 1776, Ont. Power 4 p.c. 1775, Ont. Power 4 p.c. 1774, Ont. Power 4 p.c. 1773, Ont. Power 4 p.c. 1772, Ont. Power 4 p.c. 1771, Ont. Power 4 p.c. 1770, Ont. Power 4 p.c. 1769, Ont. Power 4 p.c. 1768, Ont. Power 4 p.c. 1767, Ont. Power 4 p.c. 1766, Ont. Power 4 p.c. 1765, Ont. Power 4 p.c. 1764, Ont. Power 4 p.c. 1763, Ont. Power 4 p.c. 1762, Ont. Power 4 p.c. 1761, Ont. Power 4 p.c. 1760, Ont. Power 4 p.c. 1759, Ont. Power 4 p.c. 1758, Ont. Power 4 p.c. 1757, Ont. Power 4 p.c. 1756, Ont. Power 4 p.c. 1755, Ont. Power 4 p.c. 1754, Ont. Power 4 p.c. 1753, Ont. Power 4 p.c. 1752, Ont. Power 4 p.c. 1751, Ont. Power 4 p.c. 1750, Ont. Power 4 p.c. 1749, Ont. Power 4 p.c. 1748, Ont. Power 4 p.c. 1747, Ont. Power 4 p.c. 1746, Ont. Power 4 p.c. 1745, Ont. Power 4 p.c. 1744, Ont. Power 4 p.c. 1743, Ont. Power 4 p.c. 1742, Ont. Power 4 p.c. 1741, Ont. Power 4 p.c. 1740, Ont. Power 4 p.c. 1739, Ont. Power 4 p.c. 1738, Ont. Power 4 p.c. 1737, Ont. Power 4 p.c. 1736, Ont. Power 4 p.c. 1735, Ont. Power 4 p.c. 1734, Ont. Power 4 p.c. 1733, Ont. Power 4 p.c. 1732, Ont. Power 4 p.c. 1731, Ont. Power 4 p.c. 1730, Ont. Power 4 p.c. 1729, Ont. Power 4 p.c. 1728, Ont. Power 4 p.c. 1727, Ont. Power 4 p.c. 1726, Ont. Power 4 p.c. 1725, Ont. Power 4 p.c. 1724, Ont. Power 4 p.c. 1723, Ont. Power 4 p.c. 1722, Ont. Power 4 p.c. 1721, Ont. Power 4 p.c. 1720, Ont. Power 4 p.c. 1719, Ont. Power 4 p.c. 1718, Ont. Power 4 p.c. 1717, Ont. Power 4 p.c. 1716, Ont. Power 4 p.c. 1715, Ont. Power 4 p.c. 1714, Ont. Power 4 p.c. 1713, Ont. Power 4 p.c. 1712, Ont. Power 4 p.c. 1711, Ont. Power 4 p.c. 1710, Ont. Power 4 p.c. 1709, Ont. Power 4 p.c. 1708, Ont. Power 4 p.c. 1707, Ont. Power 4 p.c. 1706, Ont. Power 4 p.c. 1705, Ont. Power 4 p.c. 1704, Ont. Power 4 p.c. 1703, Ont. Power 4 p.c. 1702, Ont. Power 4 p.c. 1701, Ont. Power 4 p.c. 1700, Ont. Power 4 p.c. 1699, Ont. Power 4 p.c. 1698, Ont. Power 4 p.c. 1697, Ont. Power 4 p.c. 1696, Ont. Power 4 p.c. 1695, Ont. Power 4 p.c. 1694, Ont. Power 4 p.c. 1693, Ont. Power 4 p.c. 1692, Ont. Power 4 p.c. 1691, Ont. Power 4 p.c. 1690, Ont. Power 4 p.c. 1689, Ont. Power 4 p.c. 1688, Ont. Power 4 p.c. 1687, Ont. Power 4 p.c. 1686, Ont. Power 4 p.c. 1685, Ont. Power 4 p.c. 1684, Ont. Power 4 p.c. 1683, Ont. Power 4 p.c. 1682, Ont. Power 4 p.c. 1681, Ont. Power 4 p.c. 1680, Ont. Power 4 p.c. 1679, Ont. Power 4 p.c. 1678, Ont. Power 4 p.c. 1677, Ont. Power 4 p.c. 1676, Ont. Power 4 p.c. 1675, Ont. Power 4 p.c. 1674, Ont. Power 4 p.c. 1673, Ont. Power 4 p.c. 1672, Ont. Power 4 p.c. 1671, Ont. Power 4 p.c. 1670, Ont. Power 4 p.c. 1669, Ont. Power 4 p.c. 1668, Ont. Power 4 p.c. 1667, Ont. Power 4 p.c. 1666, Ont. Power 4 p.c. 1665, Ont. Power 4 p.c. 1664, Ont. Power 4 p.c. 1663, Ont. Power 4 p.c. 1662, Ont. Power 4 p.c. 1661, Ont. Power 4 p.c. 1660, Ont. Power 4 p.c. 1659, Ont. Power 4 p.c. 1658, Ont. Power 4 p.c. 1657, Ont. Power 4 p.c. 1656, Ont. Power 4 p.c. 1655, Ont. Power 4 p.c. 1654, Ont. Power 4 p.c. 1653, Ont. Power 4 p.c. 1652, Ont. Power 4 p.c. 1651, Ont. Power 4 p.c. 1650, Ont. Power 4 p.c. 1649, Ont. Power 4 p.c. 1648, Ont. Power 4 p.c. 1647, Ont. Power 4 p.c. 1646, Ont. Power 4 p.c. 1645, Ont. Power 4 p.c. 1644, Ont. Power 4 p.c. 1643, Ont. Power 4 p.c. 1642, Ont. Power 4 p.c. 1641, Ont. Power 4 p.c. 1640, Ont. Power 4 p.c. 1639, Ont. Power 4 p.c. 1638, Ont. Power 4 p.c. 1637, Ont. Power 4 p.c. 1636, Ont. Power 4 p.c. 1635, Ont. Power 4 p.c. 1634, Ont. Power 4 p.c. 1633, Ont. Power 4 p.c. 1632, Ont. Power 4 p.c. 1631, Ont. Power 4 p.c. 1630, Ont. Power 4 p.c. 1629, Ont. Power 4 p.c. 1628, Ont. Power 4 p.c. 1627, Ont. Power 4 p.c. 1626, Ont. Power 4 p.c. 1625, Ont. Power 4 p.c. 1624, Ont. Power 4 p.c. 1623, Ont. Power 4 p.c. 1622, Ont. Power 4 p.c. 1621, Ont. Power 4 p.c. 1620, Ont. Power 4 p.c. 1619, Ont. Power 4 p.c. 1618, Ont. Power 4 p.c. 1617, Ont. Power 4 p.c. 1616, Ont. Power 4 p.c. 1615, Ont. Power 4 p.c. 1614, Ont. Power 4 p.c. 1613, Ont. Power 4 p.c. 1612, Ont. Power 4 p.c. 1611, Ont. Power 4 p.c. 1610, Ont. Power 4 p.c. 1609, Ont. Power 4 p.c. 1608, Ont. Power 4 p.c. 1607, Ont. Power 4 p.c. 1606, Ont. Power 4 p.c. 1605, Ont. Power 4 p.c. 1604, Ont. Power 4 p.c. 1603, Ont. Power 4 p.c. 1602, Ont. Power 4 p.c. 1601, Ont. Power 4 p.c. 1600, Ont. Power 4 p.c. 1599, Ont. Power 4 p.c. 1598, Ont. Power 4 p.c. 1597, Ont. Power 4 p.c. 1596, Ont. Power 4 p.c. 1595, Ont. Power 4 p.c. 1594, Ont. Power 4 p.c. 1593, Ont. Power 4 p.c. 1592, Ont. Power 4 p.c. 1591, Ont. Power 4 p.c. 1590, Ont. Power 4 p.c. 1589, Ont. Power 4 p.c. 1588, Ont. Power 4 p.c. 1587, Ont. Power 4 p.c. 1586, Ont. Power 4 p.c. 1585, Ont. Power 4 p.c. 1584, Ont. Power 4 p.c. 1583, Ont. Power 4 p.c. 1582, Ont. Power 4 p.c. 1581, Ont. Power 4 p.c. 1580, Ont. Power 4 p.c. 1579, Ont. Power 4 p.c. 1578, Ont. Power 4 p.c. 1577, Ont. Power 4 p.c. 1576, Ont. Power 4 p.c. 1575, Ont. Power 4 p.c. 1574, Ont. Power 4 p.c. 1573, Ont. Power 4 p.c. 1572, Ont. Power 4 p.c. 1571, Ont. Power 4 p.c. 1570, Ont. Power 4 p.c. 1569, Ont. Power 4 p.c. 1568, Ont. Power 4 p.c. 1567, Ont. Power 4 p.c. 1566, Ont. Power 4 p.c. 1565, Ont. Power 4 p.c. 1564, Ont. Power 4 p.c. 1563, Ont. Power 4 p.c. 1562, Ont. Power 4 p.c. 1561, Ont. Power 4 p.c. 1560, Ont. Power 4 p.c. 1559, Ont. Power 4 p.c. 1558, Ont. Power 4 p.c. 1557, Ont. Power 4 p.c. 1556, Ont. Power 4 p.c. 1555, Ont. Power 4 p.c. 1554, Ont. Power 4 p.c. 1553, Ont. Power 4 p.c. 1552, Ont. Power 4 p.c. 1551, Ont. Power 4 p.c. 1550, Ont. Power 4 p.c. 1549, Ont. Power 4 p.c. 1548, Ont. Power 4 p.c. 1547, Ont. Power 4 p.c. 1546, Ont. Power 4 p.c. 1545, Ont. Power 4 p.c. 1544, Ont. Power 4 p.c. 1543, Ont. Power 4 p.c. 1542, Ont. Power 4 p.c. 1541, Ont. Power 4 p.c. 1540, Ont. Power 4 p.c. 1539, Ont. Power 4 p.c. 1538, Ont. Power 4 p.c. 1537, Ont. Power 4 p.c. 1536, Ont. Power 4 p.c. 1535, Ont. Power 4 p.c. 1534, Ont. Power 4 p.c. 1533, Ont. Power 4 p.c. 1532, Ont. Power 4 p.c. 1531, Ont. Power 4 p.c. 1530, Ont. Power 4 p.c. 1529, Ont. Power 4 p.c. 1528, Ont. Power 4 p.c. 1527, Ont. Power 4 p.c. 1526, Ont. Power 4 p.c. 1525, Ont. Power 4 p.c. 1524, Ont. Power 4 p.c. 1523, Ont. Power 4 p.c. 1522, Ont. Power 4 p.c. 1521, Ont. Power 4 p.c. 1520, Ont. Power 4 p.c. 1519, Ont. Power 4 p.c. 1518, Ont. Power 4 p.c. 1517, Ont. Power 4 p.c. 1516, Ont. Power 4 p.c. 1515, Ont. Power 4 p.c. 1514, Ont. Power 4 p.c. 1513, Ont. Power 4 p.c. 1512, Ont. Power 4 p.c. 1511, Ont. Power 4 p.c. 1510, Ont. Power 4 p.c. 1509, Ont. Power 4 p.c. 1508, Ont. Power 4 p.c. 1507, Ont. Power 4 p.c. 1506, Ont. Power 4 p.c. 1505, Ont. Power 4 p.c. 1504, Ont. Power 4 p.c. 1503, Ont. Power 4 p.c. 1502, Ont. Power 4 p.c. 1501, Ont. Power 4 p.c. 1500, Ont. Power 4 p.c. 1499, Ont. Power 4 p.c. 1498, Ont. Power 4 p.c. 1497, Ont. Power 4 p.c. 1496, Ont. Power 4 p.c. 1495, Ont. Power 4 p.c. 1494, Ont. Power 4 p.c. 1493, Ont. Power 4 p.c. 1492, Ont. Power 4 p.c. 1491, Ont. Power 4 p.c. 1490, Ont. Power 4 p.c. 1489, Ont. Power 4 p.c. 1488, Ont. Power 4 p.c. 1487, Ont. Power 4 p.c. 1486, Ont. Power 4 p.c. 1485, Ont. Power 4 p.c. 1484, Ont. Power 4 p.c. 1483, Ont. Power 4 p.c. 1482, Ont. Power 4 p.c. 1481, Ont. Power 4 p.c. 1480, Ont. Power 4 p.c. 1479, Ont. Power 4 p.c. 1478, Ont. Power 4 p.c. 1477, Ont. Power 4 p.c. 1476, Ont. Power 4 p.c. 1475, Ont. Power 4 p.c. 1474, Ont. Power 4 p.c. 1473, Ont. Power 4 p.c. 1472, Ont. Power 4 p.c. 1471, Ont. Power 4 p.c. 1470, Ont. Power 4 p.c. 1469, Ont. Power 4 p.c. 1468, Ont. Power 4 p.c. 1467, Ont. Power 4 p.c. 1466, Ont. Power 4 p.c. 1465, Ont. Power 4 p.c. 1464, Ont. Power 4 p.c. 1463, Ont. Power 4 p.c. 1462, Ont. Power 4 p.c. 1461, Ont. Power 4 p.c. 1460, Ont. Power 4 p.c. 1459, Ont. Power 4 p.c. 1458, Ont. Power 4 p.c. 1457, Ont. Power 4 p.c. 1456, Ont. Power 4 p.c. 1455, Ont. Power 4 p.c. 1454, Ont. Power 4 p.c. 1453, Ont. Power 4 p.c. 1452, Ont. Power 4 p.c. 1451, Ont. Power 4 p.c. 1450, Ont. Power 4 p.c. 1449, Ont. Power 4 p.c. 1448, Ont. Power 4 p.c. 1447, Ont. Power 4 p.c. 1446, Ont. Power 4 p.c. 1445, Ont. Power 4 p.c. 1444, Ont. Power 4 p.c. 1443, Ont. Power 4 p.c. 1442, Ont. Power 4 p.c. 1441, Ont. Power 4 p.c. 1440, Ont. Power 4 p.c. 1439, Ont. Power 4 p.c. 1438, Ont. Power 4 p.c. 1437, Ont. Power 4 p.c. 1436, Ont. Power 4 p.c. 1435, Ont. Power 4 p.c. 1434, Ont. Power 4 p.c. 1433, Ont. Power 4 p.c. 1432, Ont. Power 4 p.c. 1431, Ont. Power 4 p.c. 1430, Ont. Power 4 p.c. 1429, Ont. Power 4 p.c. 1428, Ont. Power 4 p.c. 1427, Ont. Power 4 p.c. 1426, Ont. Power 4 p.c. 1425, Ont. Power 4 p.c. 1424, Ont. Power 4 p.c. 1423, Ont. Power 4 p.c. 1422, Ont. Power 4 p.c. 1421, Ont. Power 4 p.c. 1420, Ont. Power 4 p.c. 1419, Ont. Power 4 p.c. 1418, Ont. Power 4 p.c. 1417, Ont. Power 4 p.c. 1416, Ont. Power 4 p.c. 1415, Ont. Power 4 p.c. 1414, Ont. Power 4 p.c. 1413, Ont. Power 4 p.c. 1412, Ont. Power 4 p.c. 1411, Ont. Power 4 p.c. 1410, Ont. Power 4 p.c. 1409, Ont. Power 4 p.c. 1408, Ont. Power 4 p.c. 1407, Ont. Power 4 p.c. 1406, Ont. Power 4 p.c. 1405, Ont. Power 4 p.c. 1404, Ont. Power 4 p.c. 1403, Ont. Power 4 p.c. 1402, Ont. Power 4 p.c. 1401, Ont. Power 4 p.c. 1400, Ont. Power 4 p.c. 1399, Ont. Power 4 p.c. 1398, Ont. Power 4 p.c. 1397, Ont. Power 4 p.c. 1396, Ont. Power 4 p.c. 1395, Ont. Power 4 p.c. 1394, Ont. Power 4 p.c. 1393, Ont. Power 4 p.c. 1392, Ont. Power 4 p.c. 1391, Ont. Power 4 p.c. 1390, Ont. Power 4 p.c. 1389, Ont. Power 4 p.c. 1388, Ont. Power 4 p.c. 1387, Ont. Power 4 p.c. 1386, Ont. Power 4 p.c. 1385, Ont. Power 4 p.c. 1384, Ont. Power 4 p.c. 1383, Ont. Power 4 p.c. 1382, Ont. Power 4 p.c. 1381, Ont. Power 4 p.c. 1380, Ont. Power 4 p.c. 1379, Ont. Power 4 p.c. 1378, Ont. Power 4 p.c. 1377, Ont. Power 4 p.c. 1376, Ont. Power 4 p.c. 1375, Ont. Power 4 p.c. 1374, Ont. Power 4 p.c. 1373, Ont. Power 4 p.c. 1372, Ont. Power 4 p.c. 1371, Ont. Power 4 p.c. 1370, Ont. Power 4 p.c. 1369, Ont. Power 4 p.c. 1368, Ont. Power 4 p.c. 1367, Ont. Power 4 p.c. 1366, Ont. Power 4 p.c. 1365, Ont. Power 4 p.c. 1364, Ont. Power 4 p.c. 1363, Ont. Power 4 p.c. 1362, Ont. Power 4 p.c. 1361, Ont. Power 4 p.c. 1360, Ont. Power 4 p.c. 1359, Ont. Power 4 p.c. 1358, Ont. Power 4 p.c. 1357, Ont. Power 4 p.c. 1356, Ont. Power 4 p.c. 1355, Ont. Power 4 p.c. 1354, Ont. Power 4 p.c. 1353, Ont. Power 4 p.c. 1352, Ont. Power 4 p.c. 1351, Ont. Power 4 p.c. 1350, Ont. Power 4 p.c. 1349, Ont. Power 4 p.c. 1348, Ont. Power 4 p.c. 1347, Ont. Power 4 p.c. 1346, Ont. Power 4 p.c. 1345, Ont. Power 4 p.c. 1344, Ont. Power 4 p.c. 1343, Ont. Power 4 p.c. 1342, Ont. Power 4 p.c. 1341, Ont. Power 4 p.c. 1340, Ont. Power 4 p.c. 1339, Ont. Power 4 p.c. 1338, Ont. Power 4 p.c. 1337, Ont. Power 4 p.c. 1336, Ont. Power 4 p.c. 1335, Ont. Power 4 p.c. 1334, Ont. Power 4 p.c. 1333, Ont. Power 4 p.c. 1332, Ont. Power 4 p.c. 1331, Ont. Power 4 p.c. 1330, Ont. Power 4 p.c. 1329, Ont. Power 4 p.c. 1328, Ont. Power 4 p.c. 1327, Ont. Power 4 p.c. 1326, Ont. Power 4 p.c. 1325, Ont. Power 4 p.c. 1324, Ont. Power 4 p.c. 1323, Ont. Power 4 p.c. 1322, Ont. Power 4 p.c. 1321, Ont. Power 4 p.c. 1320, Ont. Power 4 p.c. 1319, Ont. Power 4 p.c. 1318, Ont. Power 4 p.c. 1317, Ont. Power 4 p.c. 1316, Ont. Power 4 p.c. 1315, Ont. Power 4 p.c. 1314, Ont. Power 4 p.c. 1313, Ont. Power 4 p.c. 1312, Ont. Power 4 p.c. 1311, Ont. Power 4 p.c. 1310, Ont. Power 4 p.c. 1309, Ont. Power 4 p.c. 1308, Ont. Power 4 p.c. 1307, Ont. Power 4 p.c. 1306, Ont. Power 4 p.c. 1305, Ont. Power 4 p.c. 1304, Ont. Power 4 p.c. 1303, Ont. Power 4 p.c. 1302, Ont. Power 4 p.c. 1301, Ont. Power 4 p.c. 1300, Ont. Power 4 p.c. 1299, Ont. Power 4 p.c. 1298, Ont. Power 4 p.c. 1297, Ont. Power 4 p.c. 1296, Ont. Power 4 p.c. 1295, Ont. Power 4 p.c. 1294, Ont. Power 4 p.c. 1293, Ont. Power 4 p.c. 1292, Ont. Power 4 p.c. 1291, Ont. Power 4 p.c. 1290, Ont. Power 4 p.c. 1289, Ont. Power 4 p.c. 1288, Ont. Power 4 p.c. 1287, Ont. Power 4 p.c. 1286, Ont. Power 4 p.c. 1285, Ont. Power 4 p.c. 1284, Ont. Power 4 p.c. 1283, Ont. Power 4 p.c. 1282, Ont. Power 4 p.c. 1281, Ont. Power 4 p.c. 1280, Ont. Power 4 p.c. 1279, Ont. Power 4 p.c. 1278, Ont. Power 4 p.c. 1277, Ont. Power 4 p.c. 1276, Ont. Power 4 p.c. 1275, Ont. Power 4 p.c. 1274, Ont. Power 4 p.c. 1273, Ont. Power 4 p.c. 1272, Ont. Power 4 p.c. 1271, Ont. Power 4 p.c. 1270, Ont. Power 4 p.c. 1269, Ont. Power 4 p.c. 1268, Ont. Power 4 p.c. 1267, Ont. Power 4 p.c. 1266, Ont. Power 4 p.c. 1265, Ont. Power 4 p.c. 1264, Ont. Power 4 p.c. 1263, Ont. Power 4 p.c. 1262, Ont. Power 4 p.c. 1261, Ont. Power 4 p.c. 1260, Ont. Power 4 p.c. 1259, Ont. Power 4 p.c. 1258, Ont. Power 4 p.c. 1257, Ont. Power 4 p.c. 1256, Ont. Power 4 p.c. 1255, Ont. Power 4 p.c. 1254, Ont. Power 4 p.c. 1253, Ont. Power 4 p.c. 1252, Ont. Power 4 p.c. 1251, Ont. Power 4 p.c. 1250, Ont. Power 4 p.c. 1249, Ont. Power 4 p.c. 1248, Ont. Power 4 p.c. 1247, Ont. Power 4 p.c. 1246, Ont. Power 4 p.c. 1245, Ont. Power 4 p.c. 1244, Ont. Power 4 p.c. 1243, Ont. Power 4 p.c. 1242, Ont. Power 4 p.c. 1241, Ont. Power 4 p.c. 1240, Ont. Power 4 p.c. 1239, Ont. Power 4 p.c. 1238, Ont. Power 4 p.c. 1237, Ont. Power 4 p.c. 1236, Ont. Power 4 p.c. 1235, Ont. Power 4 p.c. 1234, Ont. Power 4 p.c. 1233, Ont. Power 4 p.c. 1232, Ont. Power 4 p.c. 1231, Ont. Power 4 p.c. 1230, Ont. Power 4 p.c. 1229, Ont. Power 4 p.c. 1228, Ont. Power 4 p.c. 1227, Ont. Power 4 p.c. 1226, Ont. Power 4 p.c. 1225, Ont. Power 4 p.c. 1224, Ont. Power 4 p.c. 1223, Ont. Power 4 p.c. 1222, Ont

CINÉ BULLETIN

Y songez-vous? Encourager d'abord les films qui valent quelque chose. C'est le meilleur moyen d'en avoir d'autres.

HORAIRES DES PROGRAMMES

CANADIEN: Ile d'Amour à 1 h. 30, 4 h. 45, 8 h. 45, 11 h. 45; Les Yeux Noirs à 1 h. 30, 4 h. 45, 8 h. 45, 11 h. 45; Les Yeux Noirs à 1 h. 30, 4 h. 45, 8 h. 45, 11 h. 45; Les Yeux Noirs à 1 h. 30, 4 h. 45, 8 h. 45, 11 h. 45.



ANNETTE LECLERC, brillante jeune comédienne, qui interprétera le rôle amusant de Carteret, dans "L'Amour Veille" et celui de l'impayable Mingassol, dans "La Petite Chocolatière".

St-Ls-de-Ravignan

Décès. — Le 6 fév., est décédé chez son fils, M. Sigefroid Gagné, époux de Dame Virginie Fortin, Mlle Marie Nadeau, de Ste-Aurèle, institutrice de la classe no 5, de St-Louis de Gonzague, qui a reçu une gratification de \$20, pour succès dans l'enseignement, par l'intermédiaire de M. l'inspecteur Gerard Jean.

CANADIEN: Tino Rossi, L'île d'Amour, Armand Bernard, Ginette Leclerc, Raymond Cordy.

EN FOULE DEMAIN SOIR A LA BASILIQUE. La Société Casavant a l'honneur de présenter JEAN-MARIE BUSSIERES. Eminent ORGANISTE CANADIEN. ADMISSION \$1.00 taxe 13 sous. Billets en vente à la porte.

LÉVIS de la Banlieue

"Haine et amour". — Les paroissiens n'oublieront pas que c'est demain soir que sera jouée, au profit des oeuvres paroissiales, cette belle pièce interrompue par Fred Ratti, à 4 heures, il y aura représentation spéciale pour les enfants. Billets en vente à la pharmacie de Lévis.

Fédération des oeuvres. — Le comité de la fédération des oeuvres de Québec et Lévis, aura une assemblée ce soir à 8 h., à la sacristie de Lauzon. Tous les membres sont priés d'y assister.

Concert réussi. — Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne de ce journal, un résumé du concert sacré de Claude Lavoie et du chœur d'Aubigny qui eut lieu hier soir à N.-D. de Lévis.

Chambre de Commerce Jr. — Il y aura vendredi soir prochain, à 8 h., assemblée spéciale de la chambre de commerce Jr. à l'hôtel de ville de Lévis.

La Reine du Carnaval. — A l'occasion du couronnement de mademoiselle Noëlle Dumont, "Reine du Carnaval 1946", ses parents, M. et Mme Alphonse Dumont de Lévis, ont reçu, dimanche, à leur résidence, rue St-Louis, 18.

Prisonniers du passé. — Assis Bob Haymes, dans "SWING OUT THE BLUES". Continué tous les jours. Mat. 20c. Soirée: 30c.

CLASSIC: L'émouvante histoire de deux êtres à qui une étrange destinée réservait un grand amour! RONALD COLMAN GREER GARSON dans "Prisonniers du passé".

LA VILLE DE LAUZON: Bureau du Greffier. SOUMISSIONS POUR SERVICE D'AUTOBUS.

CINEMA de PARIS: ANGIE avec FERNANDEL, ORLANE DEMAZIS, JEAN SERVAS. BERRY LAROUVE, ROLAND.

Grande course de ski. — Le club de ski "Falcon Blanc" organise pour dimanche prochain le 24 février une grande course pour le championnat de la Rivé Sud. Cette course est ouverte à tous les skieurs de la rivé sud membres des clubs "Lévis Ski Club" et "Falcon Blanc" clubs affiliés à la Zone de ski de la Vallée du St-St-Laurent.

Table with financial data: Service Finances & de la Dette, Service de la Protection, Service de la Voirie, etc. Balance au 31 janvier 1946: 137,223.89.

Funérailles de M. A. Frenette. — D'imposantes funérailles ont été faites mardi matin le 19 février 1946, en l'église Notre-Dame de Lévis, à l'abbé Alexandre Frenette, époux de feu Dame Octavie Labrecque, décédé le 15 février à l'âge de 78 ans.

Funérailles de M. P. Blanchet

Mercredi, le 12 décembre dernier, ont eu lieu, Québec, les funérailles de Charles-Philippe Blanchet, décédé le 19 décembre, à l'âge de 88 ans et 3 mois. Son service a été chanté à l'église des Soeurs de la Charité, par M. l'abbé St-Jacques, aumônier de l'Hospice St-Michel.

On remarqua dans le cortège: MM. J.-P. Gagné, O. Côté, P. Desjardins, A. Picard, J.-L. Drapeau, A. Laverdière, Capt. W. Lemieux, G. Jean, W. Guertette, Ad. Duval, P. Lacerte, P.-E. Carrier, G. Dubé, G. Thérien, Nap. Audet, P. Thérien, A. Rochette, J. Dumont, W. Martin, W. Boulay, S. Durand, L.-B. Pelletier, P.-H. Maranda, P.-E. Hallé, C. Côté, P. Carrier, O. Patry, etc.

Les exercices de cette retraite terminèrent avec l'office du Mercredi des Cendres. Pendant ces jours de retraite, les visiteurs ne pourront être admis au parloir de la Communauté.

DIMINUEZ LE DOSAGE DE LAXATIFS DE CETTE MANIÈRE

Essayez de prendre les Pilules Carter de cette façon: Commencez par une pilule par jour pendant les premiers jours. Quand vous avez régulièrement chaque matin, diminuez, prenez deux pilules. Après quelques jours, essayez une pilule.

APPRECIATION MORALE

1. Ne semble offrir aucun danger pour la santé. 2. Ne convient qu'aux spectateurs adultes sérieusement formés. 3. A déconseiller parce que dangereux. 4. A proscrire et à combattre.

"Canadien"

Comédie musicale avec Tino Rossi, Joséphine Guel, Charpin, etc. Fenêtre à la belle Xénia, un ennemi du cœur est tué. Le frère de la victime veut être le meurtrier. Le meurtrier qui pourrait innocenter le chanteur trop tard et la vendetta s'accomplira.

"Cartier"

Comédie romantique et musicale en couleurs. Une jeune femme que son mari a quitté, son mariage pour un voyage d'affaires. Apprend pour un aviateur en congé. C'est thème est étendu longtemps, mais le spectacle doit être apprécié pour sa beauté.

"Classique"

Un soldat de la guerre de 1918 perd la mémoire et épouse la veuve de son frère. Un accident lui fait retrouver le souvenir de son passé, avant son premier accident, mais il oublie tout ce qui est survenu depuis. Il retourne à ses affaires d'antan. Sa femme le retrouve, qu'il ne reconnaît pas d'abord. Il finira cependant par revivre à sa mémoire.

"Capitol"

Ceux qui ont aimé la petite Margaret O'Brien dans ses productions antérieures, ont été séduits par ce bon film. L'histoire raconte ses aventures et celles de son entourage sur la ferme de ses parents. Le petit Butch Jenkins lui donne la réplique avec bonheur, et Ed. G. Robinson abandonne les rôles bruyants pour représenter un bon père de famille. Un film amusant et reposant.

"Angèle"

Drame d'espionnage de Pagnol avec Orane Demazis, Servas, Fernandez. Angèle, emmenée à Marseille par un mauvais garçon, est ramassée avec son bébé par la femme de son mari. Elle retourne à son mari, mais il ne veut pas d'elle.

"Princesse"

Drame d'espionnage de Pagnol avec Orane Demazis, Servas, Fernandez. Angèle, emmenée à Marseille par un mauvais garçon, est ramassée avec son bébé par la femme de son mari. Elle retourne à son mari, mais il ne veut pas d'elle.

"Gibraltar"

Drame d'espionnage de Pagnol avec Orane Demazis, Servas, Fernandez. Angèle, emmenée à Marseille par un mauvais garçon, est ramassée avec son bébé par la femme de son mari. Elle retourne à son mari, mais il ne veut pas d'elle.

"Victoria"

Film du genre "valeur-policier" inspiré des romans de Leblanc. Avec Charles Korvin.

CE SOIR PALAIS MONTCALM. IL RESTE ENCORE DE BONNS SIEGES POUR "L'AMOUR VEILLE". ADMISSION: .50 .75 1.00 TAXE FEDERAL. ATTENTION - LE SPECTACLE ETANT TRES LONG VEUILLEZ VOUS RENDRE A L'HEURE - 8.15 PRECISES.

\$12,000 de Valeur ou \$10,000 en Argent. Cette maison sera construite au choix du propriétaire dans la paroisse St-Fidèle, Québec. CONSEIL LAVAL. Tirage le 22 Février au Palais Montcalm. 11 PRIX DE CONSOLATION. Un de \$500 - dix de \$100. Chaque prix est converti en Obligations de la Victoire.

Lionel frappa du poing sur la table —Tu es idiot! prononça-t-il. En voilà des phrases pour une chose si simple. Moi, je serai enchanté que tu amènes cette jeune fille, enchanté; mais, bien entendu, il faut que cela ne déplaie pas à Mlle Martine. —Pourquoi cela me déplairait-il?... questionna ingénument la jeune fille. —J'avais peur, fit Lionel doucement, tandis qu'il songeait avec joie que sa jalousie n'avait pas de raison d'être. A cette occasion offerte à Jehan et à Martine de se trouver seuls, puisqu'en face d'un aveugle, combien l'un et l'autre n'hésitaient pas à supporter la présence d'une étrangère! —Non, certainement; seulement, pendant ces éclats de colère qui sont nés d'un malentendu avec son frère de lait, il avait exactement le visage de mon frère, le même visage ironique, un peu méchant. Mon frère, blond comme moi, avait des yeux noirs; le petit lui ressemble physiquement d'une manière frappante. Je crains que, moralement, il ait tout pris du côté paternel. —Comment était sa mère? —Une enfant sans énergie, une plante tropicale qui s'étend au soleil mollement. —Il avait épousé une étrangère? —Non! Et Martine parla; Martine raconta tout ce qu'elle savait elle-même: le mariage de son frère, la vie du ménage, la fuite en Amérique; elle cita des dates, des faits; elle dit exactement ce que Lionel souhaitait apprendre et n'osait demander; données lui permettant de lancer un détective sur les traces de Maurice Maclair. Quand elle eut terminé, Lionel, qui avait écouté attentivement pour ne rien oublier, affirma très doucement: —Vous avez raison de craindre pour l'enfant; mais cet héritage n'est pas très inquiétant, vous reconnaîtrez qu'une vigilance constante aurait amélioré le caractère de votre frère; il suffirait de surveiller le petit, de le diriger. —Evidemment, là est la difficulté. Chez les Fromont, on le gâte. Comment exiger de ces gens qu'ils inculquent à Georges des principes d'éducation qu'ils ignorent? Le mettre très jeune en pension? Il se butera. —Oh! certainement. Il faudrait qu'il fût près de vous, sous votre autorité immédiate. —Il faudrait... murmura tristement Martine, oui. Malheureusement, je ne puis à la fois gagner son pain et rester près de lui. —Il y a quatre ans, c'était un bébé. Ne croyez-vous donc pas que vous rencontrerez un jour un

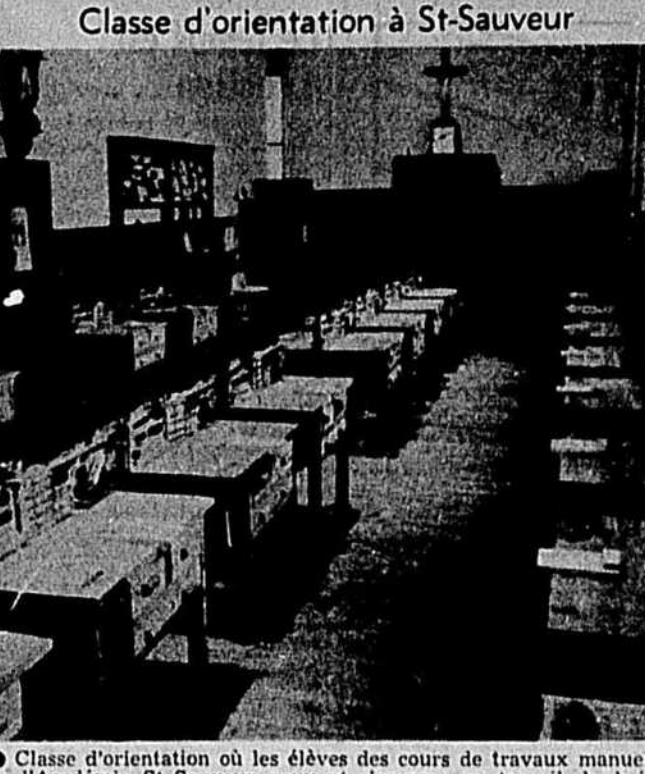
Calendrier
MERCREDI, 20 FEVRIER 1946
8. Eleuthère, e. et m.
Demain: Ste Vitaline, v.
QUARANTE-HEURES
Couvent Ste-Marie, Beauce
SOLEIL: Lever: 6.57 Coucher: 5.32
LUNE: Lever: 16.21 Coucher: 9.20
MAREES DE DEMAIN
Basses: 8.41 a.m. - 10.03 p.m.
Hautes: 1.50 a.m. - 3.08 p.m.

Pièce bien réussie
L'Association des Employés civils a présenté hier soir au Palais Montcalm "L'Amour veille" de Robert de Flers et G.-A. Gail-lavet. Une troupe d'artistes locaux y a remporté une très vif succès. Ceci montre qu'il se trouve à Québec des acteurs capables de faire honneur à notre ville.



● Son Eminence Emile Roques, archevêque de Rennes, reçoit l'émissaire pontifical lui remettant le "biglietto" l'informant de son élévation au cardinalat. Cette scène se déroulait lundi matin lors du début des cérémonies du consistoire secret. (Radiophoto Acme)

Concert sacré réussi à Lévis
Plusieurs centaines de personnes, au nombre desquelles on remarquait quelques maîtres de chapelle de Québec, assistaient au concert que donnait, hier soir, en l'église Notre-Dame de Lévis, M. Claude Lavoie, titulaire des orgues de Notre-Dame de Beauport. Prix d'Europe 1942, et le Choeur d'Aubigny, que dirigeait Me Donat Demers, de l'église St-Antoine de Lévis.



● Classe d'orientation où les élèves des cours de travaux manuels de l'Académie St-Sauveur peuvent s'exercer au travail du bois, sur les établis individuels et avec un outillage varié. Instruments et locaux sont bénévolement fournis par la Commission scolaire. Cette photo a été prise, hier après-midi, lors de la cérémonie d'ouverture officielle et de bénédiction des nouveaux locaux.

Hommages à MM. A. Bernatchez et W. Nicole
MONTMAGNY, 20. — Spécialement à l'ouverture du terme de la Cour Supérieure, lundi, à Montmagny, la Magistrature et le Barreau ont rendu hommage à la mémoire de MM. Aurélien Bernatchez et Wenceslas Nicole, décédés récemment, et jusqu'à ces derniers temps protonotaire de la Cour Supérieure et greffier de la Cour du Magistrat.

Avis aux prêtres
La récollection pour les prêtres qui devait avoir lieu, demain, jeudi, au séminaire de Québec, est forcément supprimée en raison du mauvais état de santé du R.P. Matéo.

Les canots Cadorette
A St-Jean-des-Piles, près de Grand-Mère, sur la rivière St-Maurice, se dresse aujourd'hui une industrie prospère et pittoresque à la fois, annoncée pour la première fois dans une exposition publique à Québec: les Canots Cadorette.

Le médecin et la loi civile
Nous n'en sommes pas revenus au temps où un mari avait droit de vie et de mort sur son épouse et une femme mariée peut prendre, sans autorisation maritale, les moyens nécessaires pour sauvegarder sa vie. déclare l'hon. juge Noël Belleau, de la Cour Supérieure, dans un jugement où il analyse la responsabilité du médecin et les conséquences juridiques du défaut de consentement du mari dans le cas d'une intervention chirurgicale.

Les vols se multiplient à Montréal
MONTREAL, 20. (BUP). — La soirée d'hier a été marquée de deux vols à main armée, le premier dans une pharmacie de Maisonneuve, et l'autre, en pleine rue Clark, près du boulevard St-Joseph. Et vers onze heures, une autre tentative de vol à main armée se déroulait dans une pharmacie où le sévère avait été victime d'un véritable hold-up. 24 heures plus tôt exactement.

Des photos des tombes des soldats
OTTAWA, 20. — (DNC). — Le quartier général de la Défense nationale a annoncé aujourd'hui que la division des archives a commencé à distribuer les photographies des tombes permanentes des soldats canadiens. Elle fait parvenir ces photos aux épouses dans le cas des soldats qui étaient mariés et aux mères dans le cas des célibataires.

Les allocations aux militaires
OTTAWA, 20. — (DNC). — C'est par erreur qu'il a été rapporté que les personnes à la charge d'ex-militaires attendant d'être transportés au Canada ne reçoivent pas leurs chèques d'allocation du gouvernement canadien. Il n'y a aucun fondement à la rumeur qui veut que seules les épouses qui n'ont aucun autre revenu reçoivent des chèques.

Les ventes ont été de 14 millions au cours de janvier
MONTREAL, 20. — Spécial — Pour le troisième mois consécutif, les ventes de janvier dernier de la Corporation des biens de guerre ont augmenté considérablement. En effet, alors qu'elles s'élevaient à \$10,067,492 et \$10,155,222 en novembre et décembre derniers, elles se sont chiffrées par \$14,475,949 en janvier.

Decouverte d'une gigantesque loterie
Montréal, 20. — (DNC). — On a révélé, hier après-midi, l'existence d'une gigantesque loterie en vue de construire un monument de \$17,500,000 aux vétérans de la guerre en Colombie-Canadienne, avec la saisie de 300,000 billets de cette loterie à Montréal et l'arrestation d'un individu d'une trentaine d'années qui a dit venir de Vancouver, et avoir cheminé d'une ville à l'autre dans le pays au cours des derniers 20 mois. Cet individu a comparu hier après-midi, devant le juge T.-A. Fontaine, siégeant en chambre, sous une accusation de possession de billets de loterie, de mise en circulation des dits billets et de leur impression. L'accusé a donné le nom de Anthony Mauro.

Un incendie au marché Bonsecours
Montréal, 20. — (DNC). — On a craint, pendant quelques instants hier soir, que le marché Bonsecours ne soit la proie des flammes. Peu avant onze heures, en effet, les pompiers étaient mandés au marché où le feu avait pris naissance dans la porte centrale, rue St-Paul. Comme les pompiers, arrivés les premiers sur les lieux, ne pouvaient découvrir le foyer même du feu, on dut appeler de renfort. Plusieurs pompes de diverses classes se rendirent sur les lieux, sous la direction du chef de division Louis DeLoge. On dut travailler pendant une demi-heure avant de maîtriser les flammes. On rapportait ce matin, que la fumée et l'eau avaient causé d'assez lourds dommages à cet édifice historique de Montréal.

Mort de Mme Vve Joseph Dufresne
Beauport, 20 (DNC) — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Joseph Dufresne, survenue le 19 courant, à St-Michel de Beauport. La défunte était âgée de 81 ans, 4 mois. Elle laisse pour pleurer sa perte ses fils: MM. Joseph, Pierre et Edouard Dufresne; ses filles: Mmes Nap. Maheux (Florida), Uldéric Renaud (Laura), Adèle Jobin (Wilhelmine), Théodora Parent (Pomélia) et Ferdinand Pascal (Rose-Délina); ses beaux-fils: MM. Nap. Maheux, Uldéric Renaud, Adèle Jobin, Théodora Parent, Ferdinand Pascal et Théodore Parent; un beau-frère: M. J.-B. Dufresne; ses belles-sœurs: Mme David Bélanger, Edouard Parent, J.-E. Dufresne et Charles Maheux, ainsi qu'un grand nombre de petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Hommage à Mgr Roy
Yamachiche (DNC) — A la réunion du bureau de direction de l'amicale du collège Ste-Anne de Yamachiche, tenue mardi le 12 février, la résolution suivante a été adoptée: "Il est proposé par M. J.-Armand Pellerin, secondé par M. Anselme Villeneuve, que le bureau de direction de l'amicale du collège Ste-Anne de Yamachiche, tant en son nom qu'en celui du personnel enseignant et des milliers d'anciens élèves du collège Ste-Anne de Yamachiche, offre à S. Exc. Mgr Maurice Roy ses félicitations, lui exprime sa filiale soumission et l'hommage respectueux de son admiration, à l'occasion de son élection comme évêque des Trois-Rivières."

Président d'honneur
Mgr Maurice Roy, nouvel évêque des Trois-Rivières a accepté la présidence d'honneur du grand débat inter-universitaire, Montréal vs Laval, qui doit avoir lieu demain jeudi à la salle des Promotions de l'Université Laval. Le jury sera sous la présidence de M. Alphonse Deslauriers, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et comprendra le notaire Raymond Cossette et M. Eugène L'Heureux, journaliste. La soirée sera présidée par M. Gaetan Charbonneau, E. S. C.

Amicale des anciens de l'Académie
Les Anciens de l'Académie sont invités à une grande messe qui sera célébrée, vendredi, 22 courant, à 4 h. 30 a.m. Cette messe est recommandée par l'Association de la Salle pour le repos de l'âme de leurs confrères et de leurs professeurs décedés. Entrée Avenue Chauveau, le bureau de Direction.

Reunion annuelle des Détaillants
L'assemblée annuelle de l'Association des Marchands détaillants du Canada, conseil du district de Québec, aura lieu au Château Frontenac, le mardi 26 février prochain. L'honorable sénateur Jacob Nicol sera le conférencier invité, au dîner-causerie qui sera le point marquant du congrès. Au déjeuner, le conférencier sera M. Roger Vézina rédacteur économique et financier à l'Action Catholique.

Mise en accusation
HAMILTON FIELD, Californie, 20. — (BUP). — Le sergent Frank Hirt, mécanicien des forces aéronautiques américaines, a été accusé hier d'avoir conspiré pour transmettre à au moins neuf espions nazis dispersés à des endroits stratégiques de par le monde, des informations importantes sur les avions et les inventions militaires américaines. Hirt a été arrêté en mars dernier à la suite d'une enquête qui durait depuis 3 ans.

Un orchestre
Chicoutimi (DNC) — La rumeur publique veut qu'un orchestre soit bientôt organisé dans la paroisse du Sacré-Coeur à Chicoutimi. Il s'agit d'une entreprise très sérieuse et qui promet les plus beaux succès. Le sort, sorti par une porte arrière, donnant rue Descarrières et se mit à crier: "Au voleur!" Il n'en fallait pas plus pour les deux bandits qui dézuèrent aussitôt.

Des retraites
Chicoutimi (DNC) — On vient d'apprendre que les retraites annuelles commenceront le 10 mars à la cathédrale. Les prédateurs seront des Pères de Marie.

Les ventes s'élèvent à \$35,000,000
MONTREAL, 20. — (Spéc.) — M. Jos. Barsalou, autrefois président de la maison J. Barsalou & Cie, Limited, fabricant de savon, a été nommé adjoint du géant de la succursale de vente de Montréal de la Corporation des biens de guerre, avons-nous appris, ajoutant, de M. G.-M. Sauriol, gérant de la succursale.

Gérard Guay
BATTERIES WILLARD
101, Côte d'Abraham, Tél.: 2-3707

Aujourd'hui
Parler français: — A la salle des Promotions de l'Université Laval, séance publique annuelle de la Société du Parler Français au Canada, à 8 h. 30. Causerie de M. Jabbu Lucien Talhot et de M. Luc Lacourrière. Programme musical. Entrée libre.

Le tourisme aidera la Grande-Bretagne
LONDRES, 20. — (BUP). — Lord Hacking a dit à la Chambre des lords, hier, comment procéder pour rembourser le prêt que les États-Unis feront à la Grande-Bretagne si le Congrès américain l'approuve. Tout ce que le gouvernement a à faire, dit-il, est d'encourager les Américains à visiter l'Angleterre. Si la campagne en faveur du tourisme est bien menée, la Grande-Bretagne retirera assez d'argent pour rembourser le prêt.

Nouvelle classe de travaux manuels
● Classe de démonstration à l'école de travaux manuels de l'Académie St-Sauveur, photographiée, hier après-midi, lors de la cérémonie de bénédiction et d'inauguration des nouveaux locaux. On voit ici le Rév. Frère Julien, chargé des cours de travaux manuels et de la direction des ateliers.

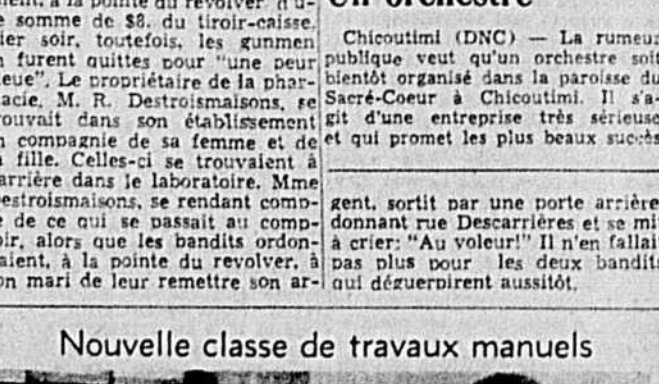
Un incendie à Baie St-Paul
BAIE ST-PAUL, 20. — D.N.C. — Un incendie a détruit récemment la remise attenante à l'école des Frères Maristes de Baie St-Paul. On ignore l'origine du feu, qui s'est déclaré vers 5 heures et demie, alors que l'activité était intense dans le village. Les pompiers volontaires, les Frères et les citoyens ont travaillé ferme pour empêcher une conflagration dans la Baie St-Paul. Plusieurs effets ont été sauvés de la remise qui a été détruite par les flammes.

Retraites fermées
MAISON N-D, DU CENACLE. Du 25 au 28 fév., pour jeunes filles des Cercles Jeanne d'Arc du 11 au 14 mars, pour dames; du 15 au 18 mars, pour jeunes filles. Pour renseignements et inscriptions: 651, St-Cyrille, Tél.: 9210.

Ecoutez
Me Rob. CANNON, C. R. en faveur de GERARD GUAY
Candidat à l'élection du Quart. St-J. Baptiste
JEUDI SOIR, 6 h. 45 p. m.
CKCV
665, rue St-Jean
Comité: Tél.: 2-8283

GROVE CHASSE LES RHUMES PLUS VITE
Maux de tête, douleurs musculaires, fièvre, congestion nasale, toussotement, tous les maux provoqués par le rhume sont promptement et efficacement soulagés par les Grove's Cold Tablets.

COMITE CENTRAL de ULDERIC BEDARD
Marchand de fourrures
Candidat au Siège, No 2
QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE
244 rue Richelleu Tél.: 3-4923



DOCTEUR ROLAND TURCOT
Maladies des enfants
Consultations: 2 hrs à 4 hrs.
Rue: 35, Côte du Palais, (tél. 4-2103)
Rés.: 35, de Longueuil, tél. 2-3135

Dr Jean TROTIER
CHIRURGIEN - DENTISTE
37, rue St-Eustache
Téléphone 3-6675
(coté St-Jean, près chez Landauy)

Bientôt à Québec
LES NOUVELLES FORD
ET MONARCH
LAURENTIDE AUTOMOBILES
MM. PAUL et JEAN CHAMPOUX, propriétaires
25, rue DORCHESTER, Tél.: 8181

GROVE CHASSE LES RHUMES PLUS VITE
Maux de tête, douleurs musculaires, fièvre, congestion nasale, toussotement, tous les maux provoqués par le rhume sont promptement et efficacement soulagés par les Grove's Cold Tablets.

COMITE CENTRAL de ULDERIC BEDARD
Marchand de fourrures
Candidat au Siège, No 2
QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE
244 rue Richelleu Tél.: 3-4923

DOCTEUR ROLAND TURCOT
Maladies des enfants
Consultations: 2 hrs à 4 hrs.
Rue: 35, Côte du Palais, (tél. 4-2103)
Rés.: 35, de Longueuil, tél. 2-3135

Dr Jean TROTIER
CHIRURGIEN - DENTISTE
37, rue St-Eustache
Téléphone 3-6675
(coté St-Jean, près chez Landauy)

Bientôt à Québec
LES NOUVELLES FORD
ET MONARCH
LAURENTIDE AUTOMOBILES
MM. PAUL et JEAN CHAMPOUX, propriétaires
25, rue DORCHESTER, Tél.: 8181

COMITE CENTRAL de ULDERIC BEDARD
Marchand de fourrures
Candidat au Siège, No 2
QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE
244 rue Richelleu Tél.: 3-4923